

CND



CONSEIL
DE DEVELOPPEMENT
DURABLE

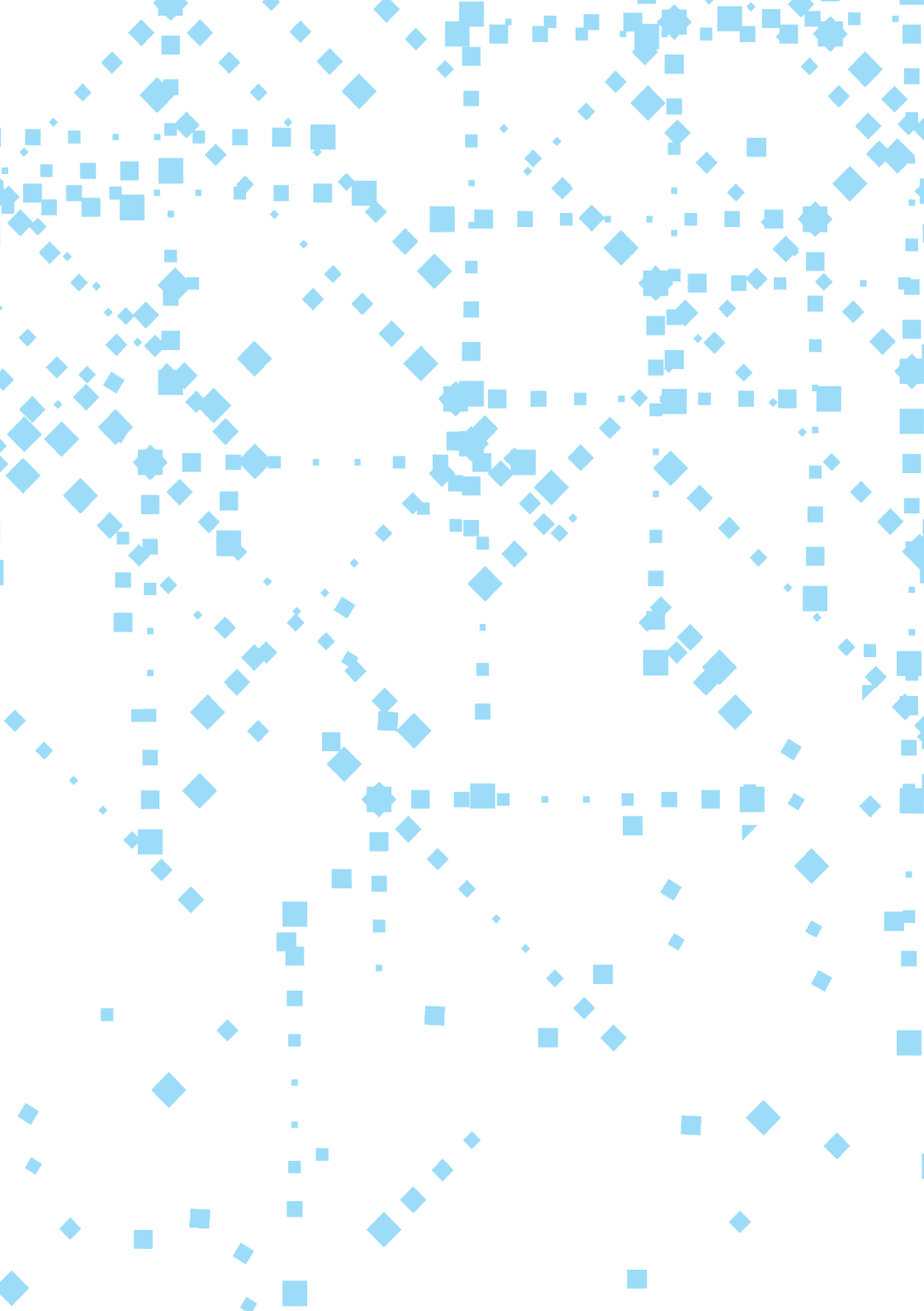
Actes et mises en perspective

Assises de la participation - première édition

Osez participer !

Novembre 2012

COMMUNAUTÉ
URBAINE DE BORDEAUX
LACUB
www.lacub.fr



Avant-propos

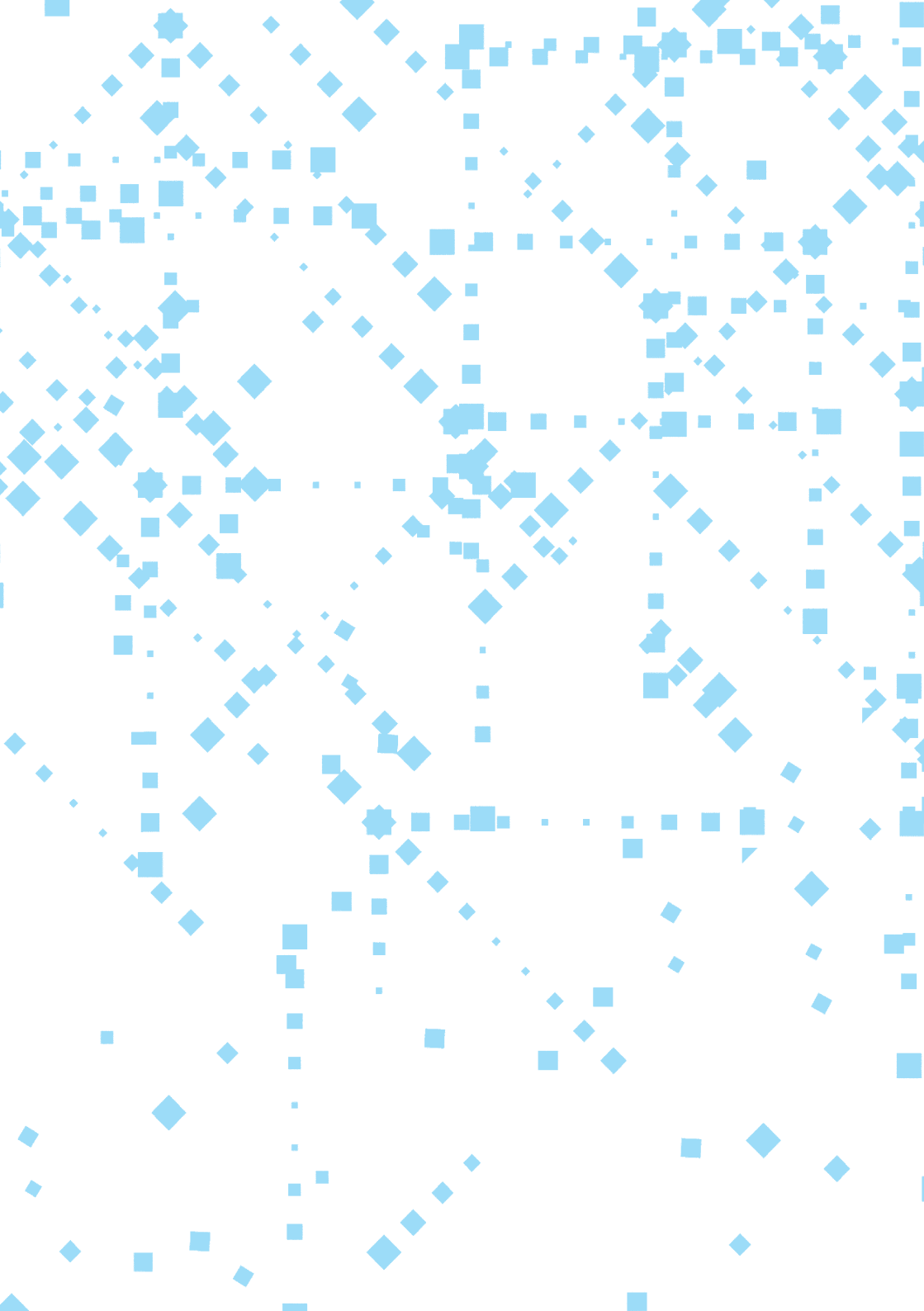
Les 15 et 16 novembre 2012 se déroulaient les Assises de la participation : Osez participer ! Cette première édition, organisée par le Conseil de développement durable de l'agglomération bordelaise (C2D) en collaboration avec La Cub et ses communes, de nombreuses institutions, associations et autres acteurs du territoire impliqués dans la construction de la participation, plaçait la question des publics absents au coeur de ses débats.

En parallèle aux conférences, neuf ateliers ont été menés au cours desquels ont émergé de nouvelles propositions. Un premier document, le Verbatim, retranscrit de manière brute les propos échangés selon la méthodologie participative du World Café. Ces Actes, qui s'inscrivent en complément de ce document initial, viennent le discuter et le compléter.

Ces Actes laissent la parole aux doctorants qui ont assisté aux différents ateliers. Leurs articles sont réunis dans la première partie des Actes.

Pour les rédiger, ils ont puisé la matière première au sein des différentes pistes issues des ateliers des Assises. Ils partagent ainsi leur lecture des différents thèmes et offrent une interprétation personnelle en prolongeant la réflexion et en apportant leur propre questionnement.

La deuxième partie des Actes rappelle les temps forts des conférences et débats publics : la conférence de Pierre Rosanvallon, historien et professeur au Collège de France, sur le thème « Qu'est-ce qu'être gouverné et être représenté ? », présenté par Loïc Blondiaux, professeur de science politique ; la table ronde sur les « publics absents » animée par Laurence Luret, journaliste de France Inter ; la discussion de clôture sur « ce que participer engage » entre Philippe Corcuff, politiste et maître de conférences à l'IEP de Lyon et la philosophe Joëlle Zask.



Sommaire

Avant-propos **3**

Articles **7**

Capacitation citoyenne et participation politique..... **8**

L'implication citoyenne dans la prise de décision
et la gestion publique, dynamiques et tensions..... **27**

Le conflit comme condition démocratique des démarches
de participation **45**

Comment créer les conditions d'une participation plus inclusive?..... **58**

Démocratie participative et représentativité :
les défis de la régénération des publics..... **75**

Au seuil de la participation : la voix..... **88**

Le renouvellement des formes de participation citoyenne
au prisme d'internet **99**

Prendre le temps de la participation..... **113**

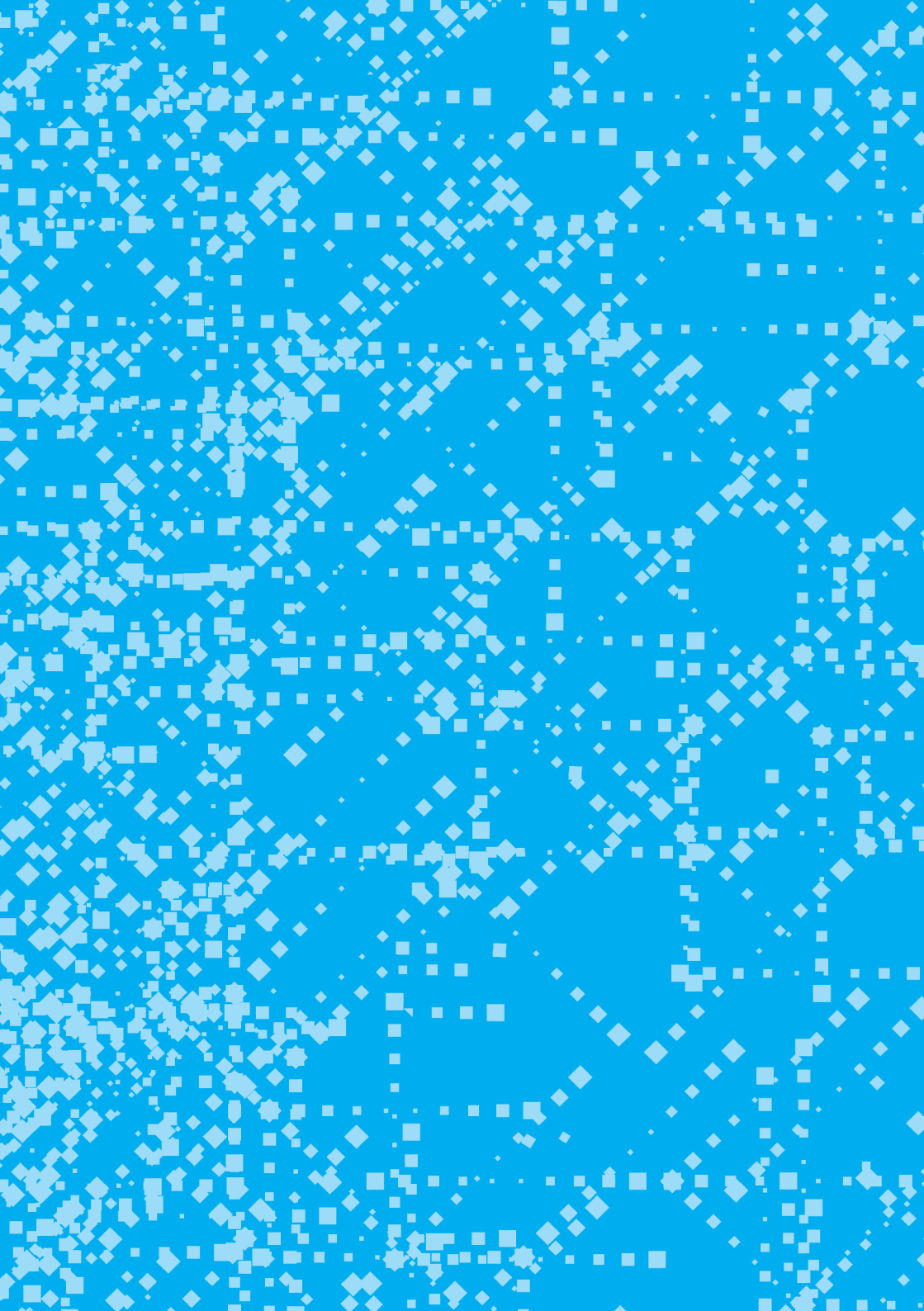
Créer de l'utopie dans la générosité :
les conditions matérielles de la participation
permettent-elles de transformer la portée de la parole citoyenne?..... **128**

Conférences & Tables rondes **151**

Qu'est-ce qu'être gouverné et être représenté? **152**

Les publics absents..... **153**

Qu'est-ce que participer engage ?..... **154**



The background of the entire page is a vibrant blue. Overlaid on this background is a complex, abstract pattern of small, light blue geometric shapes. These shapes include squares and diamonds (rhombuses) of various sizes and orientations. They are scattered across the page, with some appearing in small clusters and others in more linear, diagonal arrangements. The overall effect is a textured, digital or crystalline aesthetic.

Articles

Mises en perspective
des ateliers des Assises

Capacitation citoyenne et participation politique

> Par **Alexandra Struck**

Doctorante en science politique, Institut d'études politiques de Bordeaux

.....

> Atelier « Complexité, capacitation et participation »

Comment appréhender la complexité d'un projet global? Comment réussir à partager la multiplicité des enjeux sans décourager la participation ni simplifier à outrance? Comment embrasser la diversité des approches?

Intervenants :

Hélène Balazard, ingénieure, doctorante en science politique (ENTPE Lyon), s'intéresse au Community organizing.

Edith de Collasson, animatrice de la participation (« arpenteurs »), travaille sur le projet La Piscine (Echirolles, 38).

Robert Hermann, premier adjoint au maire de la Ville de Strasbourg, est en charge de la démocratie locale.

.....

Résumé

Le thème de la capacitation, discuté notamment lors de l'atelier « Complexité, Capacitation et Participation » des Assises de la participation 2012¹, réinterroge le dilemme de la démocratie-compétence autour de la problématique d'intégration du citoyen dans le débat public et les décisions politiques. Deux expériences de capacitation citoyenne - mise en capacité d'action - permettent à cet égard de démontrer la capacité des citoyens à se saisir de projets complexes, à identifier des problèmes publics, à construire des solutions pérennes et à revendiquer des actions publiques, devenant ainsi de véritables experts d'usage. Mais modifier les rapports aux savoirs, c'est déjà opérer un bouleversement dans les rapports aux pouvoirs.

NB : Les propos et analyses tenus dans les neuf articles qui suivent, appartiennent à leurs auteurs et sont personnels. Ils ne sauraient engager le C2D ni les personnes ayant assisté ou étant intervenues dans les ateliers auxquels ils se rapportent.

.....

1 Atelier « Complexité, Capacitation, Participation », « Les Assises de la participation : Osez participer! », 15 et 16 novembre 2012, Bordeaux.

« Qu'est-ce que ça veut dire la liberté ou la possibilité pour les citoyens de participer, le fait de s'élever contre l'anonymat d'une démocratie des masses, s'il n'y a pas dans la société dont nous parlons quelque chose qui est « la paideia », l'éducation du citoyen ? »

Cornelius Castoriadis

Entretiens avec le MAUSS (1999)

In « Démocratie de proximité et participation des habitants à la politique de la ville »

Guy Poquet, Cahier de recherche n° 156, juillet 2001, CREDOC

Le dilemme de la démocratie-compétence est une question qui interpelle les philosophes depuis l'Antiquité : Platon² préconisait une « République des sages », tandis qu'Euripide s'interrogeait sur la question de savoir « comment la masse, incapable elle-même d'un raisonnement droit, pourrait-elle conduire la cité dans le droit chemin ? »³. Cette question a perduré à travers les âges, de Montesquieu⁴, qui estimait que le peuple n'était pas capable de gouverner et préférait leur octroyer le choix d'élire des représentants (gouvernement des élus), à Auguste Comte⁵, qui proposait d'« ôter aux citoyens leur droit absolu d'examen individuel sur des sujets supérieurs à leur véritable portée », au profit des sages, des savants et des technocrates (gouvernement des savants).

Notre démocratie représentative, encore aujourd'hui fondée sur la concentration de l'expertise au sein de l'Etat ou des collectivités territoriales mais aussi sur un monopole décisionnel des élites politico-administratives, doit opérer un exercice d'équilibriste subtil consistant en une ferme distinction entre gouvernants et gouvernés, tout en postulant que les premiers sont (*les seuls légitimes ?*) habilités à parler au nom des seconds.

Cette distinction, longtemps dominante, est aujourd'hui remise en cause par l'évolution du droit (référendums, consultations publiques obligatoires, conseils de quartiers dans les villes de plus de 80 000 habitants), mais aussi par des pratiques politiques : mouvements sociaux, manifestations... Comme le rappelle Pierre Rosanvallon⁶, la « légitimité démocratique » ne s'exprime pas

.....
2 Platon, *La République*.

3 Euripide, *Les Suppliantes*.

4 Montesquieu, *L'esprit des lois*.

5 Auguste Comte, *Cours de philosophie positive*.

6 Pierre Rosanvallon, *La légitimité démocratique*.

uniquement dans les urnes et au moment du vote, mais s'exerce au quotidien au gré des différentes expériences plus ou moins formalisées. Cette évolution de la société, avec les conséquences du passage d'une organisation verticale à une organisation horizontale, a pour corollaire l'augmentation de la complexité des projets. L'imbrication des échelles de territoire et de temps, la multiplicité des acteurs « experts » - élus, techniciens, universitaires, acteurs économiques... - et donc des intérêts, apparaissent souvent comme un frein à la participation politique⁷.

Il arrive que des citoyens se sentent eux-mêmes perdus car ils ne possèdent pas les clés de lecture qui leur permettraient de comprendre les projets complexes.

Il s'agit alors de s'interroger sur les modalités d'appréhension de la complexité d'un projet global. Comment réussir à partager la multiplicité des enjeux sans décourager la participation ni simplifier à outrance? Comment embrasser la diversité des approches? Quelle place donner aux différents savoirs dans la construction de l'action publique?

Comme le dit Robert Hermann⁸ « le dialogue public ne peut s'entendre que si tout le monde considère que la parole des uns et des autres est légitime ». L'observation d'abord et l'analyse ensuite d'expériences de capacitation citoyenne, permettent de mettre en exergue les différentes relations induites par les rapports au savoir et les rapports au pouvoir, renouvelant les pratiques démocratiques.



Expériences de capacitation citoyenne : du savoir agir au pouvoir agir

La capacitation désigne « le processus par lequel un individu et/ou un groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d'action »⁹. Traduction de l'anglais *empowerment*, la notion articule deux dimensions :

- celle du pouvoir, qui constitue la racine du mot (*power*) ;

.....

7 Polysémique, la notion de politique recouvre plusieurs sens. Littéralement, du grec *Politikos*, la politique signifie « la vie de la cité » (*polis/cité*). Le grec oppose deux notions contraires : *Polis* (cité/ce qui concerne le citoyens) et *Oikos* (maisonnée/domaine privé). Le latin quant à lui opère une distinction entre la *Res publica*, la République/la chose publique, et la *Res privata*, la chose privée (Cicéron). Au sens de *Politeia* (*Polity* en anglais, traduit en français mais de manière inusitée par *Politie*), la politique prend un autre sens, celui de la constitution et du fonctionnement de la cité (Organisation du pouvoir, droit constitutionnel, droit administratif, économie...). La notion de *Policies* (anglais) introduit une nouvelle nuance à la *Politeia* de Platon, les *policies* sont toutes les mesures, décisions, pratiques qui influencent la société civile - que l'on peut traduire en français par la notion de politiques publiques. Enfin dans une acception beaucoup plus restreinte, au sens de *Politiké*, *Politics* en anglais, la politique signifie la pratique du pouvoir (lutte de pouvoir, partis politiques, gestion du pouvoir, représentants).

8 Robert Hermann, intervention lors de l'atelier « Complexité, Capacitation, Participation », « Les assises de la participation : Osez participer! », 15 et 16 novembre 2012, Bordeaux.

9 Carole Biewener, Marie-Hélène Bacqué, « *Empowerment, développement et féminisme : entre projet de transformation sociale et néolibéralisme* », in Marie-Hélène Bacqué, Yves Sintomer (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011, p.82-83.

- celle de la mise en capacité d'action grâce à un processus d'apprentissage.

Il existe pourtant une grande diversité d'interprétations de la notion de capacitation, liée à la multiplicité des approches et des expériences participatives. Ces différentes interprétations font l'objet d'une littérature scientifique abondante¹⁰.

Le terme peut désigner aussi bien des programmes financés par l'État ou des organisations internationales, que des organisations parfaitement *bottom-up* (ascendantes) et autonomes, comme notamment les London citizens¹¹ ou certaines pratiques des arpenteurs¹².

> L'expérience des London citizens : engagement de citoyens ordinaires¹³

La communauté, corps de la société civile

Les London citizens sont une forme ascendante d'organisation, une alliance de plus de 230 organisations ou institutions représentantes de la société civile (congrégations religieuses, organisations culturelles, centres sociaux, associations, syndicats de travailleurs, établissements scolaires...) qui ont pour but d'organiser une forme d'expertise citoyenne, totalement indépendante des pouvoirs publics.

Représentatives de la société civile, les communautés sur lesquelles s'appuie cette alliance permettent de « redonner corps à la société » ou, comme l'explique Pierre Rosanvallon¹⁴, de « redonner chair à la société », devenue plus individualisée depuis la Révolution française.

« Ces communautés vont, en effet, permettre de toucher un public plus large, et notamment des personnes en marge de l'espace politique. »

Ces communautés vont, en effet, permettre de toucher un public plus large, et notamment des personnes en marge de l'espace politique. Les communautés religieuses en Angleterre sont de parfaits exemples de cet espace de captation

10 Pour une définition plus précise de la notion d'*empowerment* et des subtilités de traduction française nous reverrons à la lecture de l'article de Yann Le Bosse « De l'habilitation au pouvoir d'agir : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'*empowerment* » sur le site internet : www.erudit.org/revue/nps/2003/v16/n2/009841ar.pdf

11 Hélène Balazard, communication lors de l'atelier « Complexité, Capacitation, Participation », « Les Assises de la participation : Osez participer! », 15 et 16 novembre 2012, Bordeaux.
Site internet : www.citizensuk.org

12 Edith de Collason communication lors de l'atelier « Complexité, Capacitation, Participation », « Les Assises de la participation : Osez participer! », 15 et 16 novembre 2012, Bordeaux.
Site internet : www.arpenteurs.fr/

13 Hélène Balazard, "L'engagement de *citoyens ordinaires* dans London citizens. Entre construction de relations et participation politique", communication aux premières journées doctorales sur la participation du public et la démocratie participative, Ecole Normale Supérieure de Lyon, 27-28 novembre 2009.

14 Pierre Rosanvallon, « Les Assises de la participation : Osez participer! », 15 et 16 novembre 2012, Bordeaux : www.youtube.com/watch?v=Dug7Tr-0TP4

de publics peu habitués à participer, ou peu concernés par les projets politiques, comme les minorités d'origines étrangères. Ce sont ces communautés qui vont assurer un lien entre les individus ou les habitants, parfois en marge de l'espace public, et les décideurs.

Hélène Balazard s'est attachée, dans son travail de thèse¹⁵, à expliquer comment les London citizens arrivent à fédérer des personnes de milieux socioprofessionnels aussi différents et comment ils parviennent à les faire participer activement.

L'œuvre des *organizers* : l'organisation et l'animation, « de la maïeutique à la manipulation »

Cet espace de discussion, que constituent les London citizens, est structuré par des organisateurs (*organizers*). Employés par London citizens, ces organisateurs vont être des catalyseurs et les canalisateurs de l'action collective : ils vont identifier les problèmes (salaires, logements...) auxquels sont confrontés les membres des différentes communautés, afin de structurer des solutions et des actions collectives et, *in fine*, de porter ces problèmes-solutions sur la scène publique dans le but d'interpeller les élus et les décideurs.

Les London citizens ont acquis une expérience leur permettant de sensibiliser et former les « citoyens ordinaires » à la politique, en commençant par porter notamment sur la scène politique des projets locaux, très concrets.

Pour faire participer des habitants qui ne se sentent pas légitimes, de prime abord, à avoir un poids dans les décisions qui sont prises sur tous les sujets qui touchent à leur cadre de vie, les organisateurs vont développer des actions micro-locales qui engagent les membres dans différentes actions à l'échelle de leur quartier. Par exemple, pour des parents soucieux de la sécurité de leurs enfants dans des quartiers difficiles, cela peut être de faire en sorte que l'arrondissement finance une personne chargée d'aider les enfants à traverser la rue (« *lollipop lady* » en Angleterre), ou encore de réintroduire davantage d'éclairage public la nuit dans les parcs, pour que les enfants n'aient pas peur de rentrer le soir.

Ces sujets ne nécessitent pas de grande expertise ou de grande réflexion. Les actions organisées vont permettre de donner aux habitants, qui s'engagent dans ces actions, la conscience de leur capacité d'action politique. Le but est de permettre aux habitants de mûrir une capacité de réflexion sur les problèmes qu'ils rencontrent au quotidien et les solutions à déployer pour les résoudre : « j'ai un problème, je suis capable de faire le lien avec une solution et de faire pression auprès de la collectivité locale pour la mettre en œuvre ».

Cette forme ascendante de participation permet d'appréhender la question de la démocratie participative d'un tout autre point de vue. La question n'est pas de savoir comment les élus ou les techniciens pourraient impliquer les citoyens dans les processus de construction de politiques publiques mais comment organiser une forme d'expertise citoyenne pour *a posteriori* venir interpeller les collectivités locales, les élus, les techniciens, ou plus largement le monde

.....
15 Hélène Balazard, Thèse de Doctorat en Science politique sous la direction de Didier CHABANET, sur le thème de « Quand la société civile s'organise : L'expérience démocratique de London citizens ».

économique et politique.

Les London citizens vont ainsi former les membres, développer « la formation au *leadership* » afin de leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences et la conscience de pouvoir agir sur les politiques publiques.

Faire rimer participation avec convivialité et efficacité, et non avec complexité, est un autre *leitmotiv* des London citizens. Toutes les campagnes menées par les London citizens vont être assez « *fun* ». Les organisateurs vont agir sur des sujets concrets, assez ponctuels et fédérateurs telles que *Affordable house* (logement abordable), *Stranger into citizens* (régularisation de personnes en situation irrégulière) et *Living wage* (salaire décent). Ils organisent alors des manifestations originales et symboliques, et militent pour la mise en œuvre d'une solution simple comme par exemple une campagne sur le *living wage*. Au lieu d'effectuer un lobbying au niveau national, ils vont s'attaquer à ce problème entreprise par entreprise, collectivité locale par collectivité locale, ministère par ministère, pour faire en sorte d'augmenter le salaire minimum à un niveau décent. Cette action collective a pris la forme de différentes manifestations comme celles d'enfants déguisés le jour d'Halloween qui frappent à la porte du ministère de l'enfance et de la famille. Ce ministère s'occupant de la pauvreté infantine, Les London citizens cherchent à interpeller les élus en portant le message selon lequel la pauvreté infantine est le corollaire des bas salaires et est liée à la précarité de l'emploi.

« Les actions organisées vont permettre de donner aux habitants, qui s'engagent dans ces actions, la conscience de leur capacité d'action politique. »

Cependant ces actions symboliques peuvent conduire à biaiser l'équation problème-solutions de deux manières. La première est que ces actions conduisent à simplifier à outrance cette équation. Le but de ces manifestations amusantes est bien sûr d'être attractives afin d'impliquer un maximum de personnes (« même lorsqu'ils rentrent du travail et qu'ils sont fatigués »¹⁶). La seconde difficulté est liée à l'introduction d'un tiers, biaisant les aspirations réelles des citoyens ordinaires. Les *organizers*, à la différence des membres, sont, en effet, employés par l'organisation London citizens, ce qui leur confère un rôle d'expert de l'organisation d'action collective ; leur travail étant d'organiser l'action collective, ils sont, en définitive, ceux qui connaissent le mieux les besoins des citoyens. Ils savent à l'avance vers quoi les citoyens veulent aller et connaissent déjà les ressources nécessaires, ou celles mobilisables, pour structurer leur action (réseaux, négociations, réunions...). Les solutions déployées ne sont donc pas issues de l'unique réflexion des citoyens ordinaires confrontés à leurs problèmes du quotidien.

.....
16 Hélène Balazard, communication lors de l'atelier « Complexité, Capacitation, Participation », « Les Assises de la participation : Osez participer! », 15 et 16 novembre 2012, Bordeaux.

Il existe donc un réel risque pour les organisateurs : celui d'identifier eux-mêmes les problèmes, et de construire seuls les solutions. Comme le dit Hélène Balazard le travail de l'organisateur est « un art de la maïeutique¹⁷ » : il doit parler avec les membres, leur poser des questions, afin de les faire accoucher de solutions adaptées. Malheureusement dans la pratique, les organisateurs sont souvent victimes de la dictature de l'urgence. Sur des périodes assez courtes, le travail des organisateurs peut s'apparenter à de la manipulation ou à de la persuasion. Car, pour aboutir à un résultat rapide et efficace, ils peuvent avoir préalablement trouvé une ou des solutions qui les conduisent à orienter les questions et les conversations qu'ils ont avec les membres afin que ces derniers trouvent *la* solution, sous-entendue, celle de l'organisateur.

Une autre manière pour les London citizens de se faire entendre pleinement sans craindre les cadres préétablis est de créer eux-mêmes leurs propres règles du jeu.

Prendre le pouvoir par d'autres moyens : participations et revendications

Afin de recréer un dialogue entre citoyens et pouvoirs publics, sans qu'il ne soit biaisé par la complexité des projets, les London citizens imposent leurs propres règles du jeu.

Les règles du jeu, édictées dans le but de nouer un dialogue avec les pouvoirs publics, sont simples. L'échiquier politique pouvant être complexe, les organisateurs simplifient les règles à l'extrême pour essayer de recréer un dialogue entre les élus et les citoyens. Par exemple, avant les élections municipales, ils organisent un débat. Ils effectuent préalablement une campagne d'écoute pour répertorier les thèmes sur lesquels les participants souhaiteraient voir des changements, et en retirent quatre ou cinq grandes propositions de problèmes-solutions. Ils invitent les candidats à se produire sur scène et à faire face aux témoignages. Une soixantaine de personnes défilent alors sur scène (la séquence fait partie de la « formation au *leadership* », afin que les citoyens puissent se rendre compte qu'ils peuvent faire face aux décideurs politiques), et chaque candidat a dix minutes pour répondre aux revendications concrètes et « simples ».

Dès lors la question se pose de savoir si les London citizens ne seraient pas une forme d'auto-organisation capable de déployer ses propres stratégies et expertises afin de « prendre le pouvoir par d'autres moyens ».

> Une pratique des arpenteurs : dialogue avec et pour les précaires

arpenteurs est une association qui se positionne comme animateur de la participation avec pour objectif d'améliorer l'égalité sociale, politique et écologique via différentes actions. Il s'agit de faire société, de créer un corps social, via différentes actions qui se proposent d'animer la participation des citoyens sur différents projets.

.....
17 La maïeutique, par analogie avec la déesse grecque Maïa qui veillait aux accouchements, est une technique qui consiste à bien interroger une personne pour lui faire exprimer (accoucher) des connaissances (Socrate).

L'une des actions d'arpenteurs est le Parlons-en¹⁸. Le Parlons-en est un lieu de parole et de débat à Grenoble, sur les conditions de vie des gens de la rue. Organisé tous les mois, le Parlons-en rassemble des précaires, des personnes qui vivent ou vivaient dans la rue, des professionnels ou bénévoles qui luttent contre la précarité, des institutions et des élus. C'est un espace ouvert à tout citoyen, qui ouvre une réflexion collective sur un sujet complexe : la précarité.

Les enjeux sont de trois ordres : en premier lieu, donner la parole aux précaires ; en second lieu, faire émerger des solutions aux problèmes de chacun et déclencher des actions collectives (passer du récit individuel aux formes d'actions collectives) ; et en dernier lieu, faire évoluer les politiques publiques en matière de participation et de précarité.

Un déroulement habituel de rencontre articulé en cinq temps

Le premier temps de la rencontre est un temps de convivialité organisé autour de café et de viennoiseries, permettant de déformaliser une rencontre entre les gens de la rue, les élus, et les professionnels du secteur de la grande précarité. Les participants se réunissent dans un second temps en cercle et chacun d'entre eux est invité à se présenter avant que ne commencent, dans un troisième temps, les discussions autour de la rencontre précédente afin d'en dresser le bilan. Le quatrième temps est consacré aux actualités de la rue, chacun pouvant s'exprimer et débattre des problèmes qu'il rencontre au quotidien dans la rue (récit individuel), avant que le groupe envisage collectivement des solutions possibles (formes d'actions collectives). Enfin le dernier temps de la rencontre, intitulé « croisement des regards », est un temps de travail collectif sur un thème choisi parmi les différents sujets qui ont émergé au fil des rencontres précédentes, avec l'intervention d'une ou plusieurs personnes qualifiées. Ainsi les sujets évoqués peuvent être, par exemple, « les rapports entre policiers et gens de la rue », « la tutelle », « être parent quand on est dans la galère »...

Le but est de rassembler un maximum d'acteurs concernés autour de la table pour que les problèmes évoqués et les solutions envisagées ne restent pas lettre morte et puissent trouver une application concrète. La mobilisation des acteurs demande, au préalable, de la part d'arpenteurs, un grand travail d'information, de pédagogie, voire de démarchage (« cela nécessite d'aller dans les rues distribuer des tracts »¹⁹) afin de convaincre les acteurs (élus, SDF, professionnels) des enjeux. Le pari d'arpenteurs est de réunir des acteurs qui ne se connaissent pas, qui ne se parlent pas habituellement afin de déclencher de « l'intelligence collective ».

Espace neutre, espace neutralisé ?

Le Parlons-en est un espace neutre de discussion animé par un acteur tiers qui n'est ni élu, ni SDF, ni professionnel du secteur social et médico-social. Il ouvre un espace de discussion intéressant en invitant les acteurs concernés

.....
18 Site internet : www.arpenteurs.fr/Parlons-en/

19 Edith de Collason, communication lors de l'atelier « Complexité, Capacitation, Participation », « Les Assises de la participation : Osez participer! », 15 et 16 novembre 2012, Bordeaux.

et en essayant de faire émerger de *l'intelligence collective*. Réunissant les participants en cercle, l'espace de discussion présuppose que la parole de chacun a la même valeur (SDF, élus, experts) afin de nouer un « dialogue horizontal »²⁰.

arpenteurs est une association qui s'est véritablement autosaisie de la question de la précarité, en s'inspirant des actions conduites à Charleroi en Belgique par l'association Solidarités Nouvelles, sans qu'il y ait de demande institutionnelle spécifique²¹.

Edith de Collasson²² souligne que l'espace neutre peut toutefois avoir des effets pervers ou neutralisants qui conduisent à « déresponsabiliser » les participants. Parce qu'ils ne sont pas organisateurs, ni les institutions, ni les citoyens ne se sentent obligés, liés ou contraints par les remarques/solutions développées dans les débats.

La position de tiers-médiateur, que représente arpeateurs dans cette configuration, crée dès lors un « espace de décalage »²³ par rapport aux institutions et acteurs œuvrant dans le secteur de la précarité. La position de tiers peut être inconfortable pour les organisateurs lorsque se pose la question de la légitimité de cet espace de dialogue et lorsqu'il est question de convaincre les acteurs (SDF, élus, bénévoles, travailleurs sociaux) de participer aux réunions, alors qu'ils n'en sont pas les demandeurs. Liée à la problématique d'un espace mal ou non repéré, la situation demande, de la part de l'organisateur, un effort d'explication, de justification, et parfois même de militantisme.

« L'espace de discussion présuppose que la parole de chacun a la même valeur afin de nouer un « dialogue horizontal ». »

Faire dialoguer différentes expériences et changer les regards

Le Parlons-en a pour principal objectif la capacitation des personnes en situation précaire. Selon arpeateurs, « la mise en capacité, c'est l'idée que par le collectif, on peut conforter et révéler des compétences que l'on porte déjà en soi »²⁴.

Les effets sont visibles en réunion : les personnes ne se comportent plus de la même manière, deviennent solidaires (« certains se comportent comme des « papas », s'occupent des autres, vont vérifier que tout le monde

20 *Ibid*

21 Le financement est toutefois assuré par la direction départementale de la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Régional Rhône-Alpes, et le Conseil Général de l'Isère.

22 Edith de Collasson, salariée d'arpenteurs, communication lors de l'atelier « Complexité, Capacitation, Participation », « Les Assises de la participation : Osez participer! », 15 et 16 novembre 2012, Bordeaux.

23 *Ibid*

24 Site internet d'arpenteurs www.arpenteurs.fr/

a du café... »²⁵), d'autres partagent leurs expériences d'usage pour conseiller les autres dans les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien (« il faut que tu ailles dans tel bureau d'attribution d'appartements... »²⁶).

Les échanges et la création de relations beaucoup plus interpersonnelles permettent d'envisager les rapports entre SDF, élus et professionnels de manière complètement différente. Ainsi arpenteurs recueille les témoignages d'assistantes sociales ou de travailleurs sociaux qui changent de regard sur certaines personnes étiquetées comme violentes dans le cadre des institutions, et qui se révèlent avoir un caractère prévenant envers les autres SDF lors des réunions du Parlons-en.

Concrétiser des projets : l'exemple de la Piscine, la fabrique de solution pour l'habitat

Certains projets, comme la Piscine, sont nés des discussions du Parlons-en : l'idée d'un projet d'auto-construction, avec et pour les précaires avait été évoquée lors de ces débats. Certains SDF étaient des anciens maçons, des bricoleurs qui avaient pour projet de rénover des fermes, mais ils ne disposaient pas des outils et des interlocuteurs nécessaires pour réaliser le projet. Le rôle d'arpenteurs a donc été de les accompagner, trouver les interlocuteurs, les bâtiments, les matériaux nécessaires à la réalisation d'un projet de fabrique de solutions pour l'habitat.

Cette expérience a permis de créer une dynamique d'insertion par le travail en s'appuyant sur des compétences disponibles liées aux métiers du bâtiment. Elle a permis de dépasser l'approche traditionnelle d'assistance des politiques locales en matière de précarité afin d'opérer un glissement du paternaliste « faire pour » vers l'émancipateur « faire avec »²⁷.

« La fabrique de solutions pour l'habitat est un lieu d'expérimentation, de bricolage, de réflexion, de croisement d'énergies et de mise en mouvement autour du logement et de la ville.

C'est un lieu à inventer, c'est le lieu des gens de la rue, des architectes, des mal-logés, des curieux, des bricoleurs, des urbanistes, des juristes, des travailleurs sociaux, des artistes, des professionnels, de tout le monde. »²⁸

La Piscine est désormais un lieu de ressource sur l'habitat des précaires, un atelier de partage de compétences dans lequel on peut trouver tout le matériel nécessaire pour fabriquer des tables, des chaises... et tous les meubles indispensables dans une habitation.

.....
25 Edith de Collason communication lors de l'atelier « Complexité, Capacitation, Participation », « Les assises de la participation : Osez participer », 15 et 16 novembre 2012, Bordeaux.

26 *Ibid.*

27 Dossier thématique « L'empowerment », Culture&Santé, nov. 2009.

28 Site internet d'arpenteurs www.arpenteurs.fr/



Dimensions et enjeux de la capacitation : du pouvoir du savoir au contre-pouvoir

Au-delà de la diversité d'approche des deux expériences de capacitation, se dégagent une philosophie et des dimensions communes, de même qu'émerge un enjeu fondamental : celui de la lutte de pouvoir.

> Les London citizens et arpenteurs : une philosophie commune

Les deux expériences de capacitation valorisent un discours et langage commun.

Evidemment la *participation*, la *mobilisation* sont des traits essentiels de la capacitation. L'enjeu est de pouvoir *motiver* les participants afin de « convaincre les acteurs de l'utilité de leurs actions »²⁹.

Un autre trait de la capacitation est celui de l'*inclusion*, de la *convivialité* autant par l'accueil des participants (« autour d'un café et de croissants »³⁰), que par la pratique participative (le recrutement *one to one*, les entretiens individuels).

La *diversité sociale* est également une caractéristique propre aux deux expériences, le but étant de pouvoir « toucher les personnes en marge de l'espace politique »³¹. Chez les London citizens, la diversité sociale est valorisée dans un esprit égalitariste et idéaliste. Au contraire, dans l'expérience du Parlons-en, les tensions sociales restent présentes, le fait de se réunir en cercle et d'accorder un droit de parole à tous ne permet pas d'occulter les différences sociales entre les élus, les gens de la rue et les professionnels.

Toutefois, la *tolérance*, le *respect* et la prise en compte des avis sans que ne soit mise en cause la légitimité des participants sont des valeurs qui sont communes aux expériences de capacitation.

L'innovation dans les méthodes de revendication est aussi une caractéristique fondamentale développée dans les deux expériences : le *fun*, des actions originales, marquantes pour les London citizens, et la flexibilité de ces organisations capables de s'adapter au quotidien des SDF, « à l'actualité de la rue, l'actualité du moment ».³²

Et surtout la volonté clairement affirmée d'organisations telles que London citizens et arpenteurs est de permettre un passage de l'individuel au collectif/communautaire (le passage du récit individuel au collectif).

29 Edith de Collasson, communication lors de l'atelier « Complexité, Capacitation, Participation », « Les Assises de la participation : Osez participer! », 15 et 16 novembre 2012, Bordeaux.

30 *Ibid.*

31 *Ibid.*

32 *Ibid.*

« La volonté de London citizens et arpenteurs est de permettre un passage de l'individuel au collectif. »

Les deux expériences ont également permis de révéler certaines conditions favorables à la capacitation des individus, et à l'appropriation d'enjeux complexes comme :

- l'échelle de l'action : suffisamment proche des acteurs pour qu'ils s'y sentent impliqués (*Lollipop lady*-la Piscine);
- la promotion d'un espace neutre - idéalement indépendant (financièrement) - qui est à l'interface des décideurs, des élus, des administrateurs, et des citoyens;
- paradoxalement aussi la reconnaissance de la vertu de l'expertise. La reconnaissance de l'expertise prend la forme « d'ateliers au *leadership* » pour les London citizens, d'atelier de formation aux « solutions pour l'habitat » (La Piscine) pour les arpenteurs. La capacité à créer des leaders, des experts, qui en formeront d'autres par la suite est un point essentiel des expériences de capacitation.

> Au-delà des deux expériences, les dimensions génériques de la capacitation

Yann Le Bossé³³ identifie cinq composantes principales de l'*empowerment*, que l'on retrouve dans les deux exemples de capacitation :

« La prise en compte simultanée des conditions structurelles et individuelles du changement social »

Les exemples de capacitation citoyenne ont tous les deux pour but d'augmenter la capacité d'action des participants, individuellement puis collectivement, et d'inspirer une prise de conscience sur leur pouvoir d'action et sur la concrétisation de leurs aspirations. Le pouvoir d'action est cependant dépendant du contexte dans lequel il s'inscrit (ressources et outils disponibles, cadre juridique, réseau mobilisable). Dans le cas des London citizens, leurs actions dépendent de l'actualité politique (contexte politique, cadre juridique...); dans le cas de la Piscine d'Echirrolles, de manière plus concrète, le contexte peut être lié par exemple au fait de trouver un bâtiment pour abriter le projet, de trouver les matériaux et outils nécessaire à la fabrication. Le pouvoir d'action des participants dépend, dans les deux cas, aussi de leurs capacités à exercer un pouvoir (compétences, volonté, *capacité de projection*).

.....
33 Yann Le Bosse « De l'habilitation au pouvoir d'agir : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'*empowerment* », Nouvelles pratiques sociales, vol. 16, n° 2, 2003, p. 30-51.

« L'adoption de l'unité d'analyse acteur en contexte »

La démarche de capacitation prend la forme d'actions concrètes et contextualisées, qui reposent sur l'implication des personnes concernées. C'est le contexte qui déterminera les solutions à envisager : ce n'est que parce que l'idée d'une fabrique de solution pour l'habitat est née de la volonté des participants du Parlons-en que le projet de la Piscine d'Échirolles a vu le jour (participants qui avaient, en l'occurrence, des compétences en matière de maçonnerie et de bricolage).

« La prise en compte des contextes d'application »

Elle est nécessaire car elle a une influence sur l'apprentissage et le développement de la capacité d'action. Puisque la démarche se veut ascendante, ce sont les expériences qui vont confronter les participants à leur pouvoir d'agir. Et inversement, comme l'ont compris les London citizens, la nature des changements visés ou opérés aura une influence sur la progression et l'expérience de capacitation des citoyens. Les London citizens ont intégré cette dimension en accordant toute son importance à la temporalité de leurs actions : elle doit être suffisamment courte pour que l'action soit attractive et efficace, mais elle doit être suffisamment longue pour permettre « la formation au *leadership* ». Le temps, la durée, la répétition des expériences sont inévitables afin de marquer ou transformer suffisamment et durablement les acteurs.

« Ce sont les expériences qui vont confronter les participants à leur pouvoir d'agir. Et inversement, comme l'ont compris les London citizens, la nature des changements visés ou opérés aura une influence sur la progression et l'expérience de capacitation des citoyens. »

« La définition du changement visé et de ses modalités AVEC les personnes concernées »

Les personnes concernées sont évidemment au cœur du dispositif de capacitation, elles en sont autant les acteurs et constructeurs que les bénéficiaires. Les contributions des participants sont multiples : dans les deux exemples présentés, elles sont associées à la définition des problèmes et des solutions, mais les contributions peuvent être élargies à d'autres pratiques d'*empowerment*, la codécision et/ou l'évaluation des politiques publiques par exemple.

« Le développement d'une démarche d'action conscientisante³⁴ »

Les enjeux et les objectifs affichés, autant par London citizens que par arpenteurs, sont de permettre une prise de conscience par les participants de leurs difficultés,

34 Référence à « l'action conscientisante » de Freire. Freire, Paulo. « Cultural Action and Conscientization », Harvard Education Review, vol. 68, n°4, 499-519 (1998).

des solutions et des étapes à franchir pour y parvenir. La capacitation est alors entendue comme une démarche, un processus de mise en capacité d'action. Mais surtout, elle constitue une forme de prise de pouvoir par les participants : en définissant des problèmes publics, en organisant leur mise sur agenda par l'organisation d'actions ou de manifestations, et en déterminant des solutions à appliquer, les participants opèrent de facto une construction de politiques publiques.

> Enjeux de la capacitation : savoirs officiels, savoirs d'usage et complexité d'une lutte de pouvoir

L'influence des savoirs dans la construction des politiques publiques est tout à fait considérable, depuis la définition d'un problème public, jusqu'à sa mise sur agenda. La connaissance du problème public, par les experts ou par les groupes d'intérêt, fait l'objet d'une véritable lutte d'influence, une lutte de pouvoir³⁵. La mobilisation d'acteurs profanes, en ce qui concerne leurs rapports aux savoirs officiels, peut prendre différentes formes de luttes de pouvoir (parfois complémentaires).

La première est celle de la valorisation des savoirs d'usage. Les citoyens-habitants font valoir leurs connaissances des besoins courants et réalités du quotidien, leur expertise d'usage. A l'instar de la pratique des arpenteurs, les espaces neutres peuvent permettre un dialogue horizontal entre institutionnels et citoyens, sans suprématie d'un type d'acteur sur les autres. Les témoignages et les anecdotes de terrain comme « les actualités de la rue » sont valorisées, elles permettent d'inclure tous les participants réunis dans le cercle de discussion. La question de la valeur de la parole des usagers par rapport à celle des experts ou des élus fait débat, en ce qu'elle induit une confusion de la rationalité scientifique et de la rationalité sociale, deux notions divergentes -voire opposées selon Ulrich Beck³⁶. Or cette confusion est vécue comme une désappropriation pour des professionnels experts qui adoptent une démarche scientifique (notamment lorsqu'il est question de vulgariser des projets complexes auprès du grand public) ou des décideurs politiques (lorsqu'il est question de risquer de remettre en cause *l'intérêt général*, face aux intérêts catégoriels et passionnels³⁷, et de la proximité affective des enjeux). Ainsi un élu, chargé de la démocratie locale, peut s'interroger sur la possibilité ou sur la pertinence de la discussion avec des sans domicile fixe (SDF) : « peut-on discuter des problèmes des SDF avec des SDF, alors que ce sont ceux qui connaissent le moins leur situation et leurs besoins? »³⁸. A contrario un citoyen ou un acteur de la participation peut argumenter sur la nécessité de penser et valoriser l'expertise d'usage, en postulant que les intéressés connaissent mieux que quiconque les expériences

.....
35 Olivier Borraz, Virginie Guiraudon, « Politiques publiques, Changer la gouvernance » (tome 2), Les Presses Science Po (2010).

36 Ulrich Beck, *La Société du risque* (1986), à méditer : « sans la rationalité sociale, la rationalité scientifique reste vide ; sans la rationalité scientifique, la rationalité sociale reste aveugle ».

37 Julien Talpin « Jouer les bons citoyens : les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs », Politix (2006).

38 Elu, chargé de la démocratie locale, intervention lors de l'atelier « Complexité, Capacitation, Participation », « Les Assises de la participation : Osez participer! », 15 et 16 novembre 2012, Bordeaux.

du quotidien. Ces exemples de dissensus sont tout à fait révélateurs des enjeux des luttes de savoirs. L'enjeu de la crédibilité (*proximité, affect*) des savoirs d'usage par rapport aux savoirs officiels induit donc un rapport de force inhérent à la vie démocratique.

Une seconde configuration de lutte de savoirs résulte d'un mouvement d'appropriation de l'expertise (expertisation) opérée par des mouvements collectifs. L'expérience des London citizens permet ainsi d'appréhender comment les citoyens peuvent s'organiser pour mieux comprendre, dialoguer et être entendus par les institutions et, grâce aux organisateurs, de se mettre en capacité d'action politique (formations au *leadership*) quels que soient leur statut socioprofessionnel et leurs compétences initiales. La configuration d'expertisation ou du « devenir experts » des citoyens et des mouvements collectifs peut aller jusqu'à une mobilisation permettant la contestation des institutions officielles en utilisant leurs propres armes, c'est-à-dire sur le terrain de la production même du savoir officiel, en apportant des preuves scientifiques et techniques. Ce fut le cas par exemple des mouvements des associations de parents d'enfants autistes dès la fin des années 60, qui ont contesté l'autorité de l'institution psychiatrique dans la définition et la prise en charge de l'autisme (les thèses psychanalytiques héritées de Bruno Bettelheim³⁹ consistant, à l'époque, à imputer la responsabilité de l'autisme aux parents, aux mères jugées trop dragonnes ou trop froides selon les cas).

« Des associations de parents d'enfants autistes dès la fin des années 60, qui ont contesté l'autorité de l'institution psychiatrique dans la définition et la prise en charge de l'autisme. »

Les associations de parents ont réussi à opérer une véritable mutation des politiques d'accompagnement des personnes autistes, au profit de méthodes comportementales, éducatives et développementales. Elles sont devenues, en l'espace d'une trentaine d'années, de véritables contre-experts médicaux (jusqu'à contester la définition même de l'autisme en opposant la classification française, CFTMEA⁴⁰, aux classifications internationales DSM⁴¹ et CIM⁴²), spécialistes de l'accompagnement de leurs enfants (experts d'usage), et désormais gestionnaires de certains établissements médico-sociaux. L'enjeu de la lutte des savoirs, dans cet exemple, a été jusqu'au renversement des rapports de pouvoir et de domination.

.....
39 Bruno Bettelheim, *La Forteresse vide*, NRF Gallimard éd., Paris, 1969.

40 CFTMEA : Classification française des troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent.

41 DSM : Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorder.

42 CIM : Classification internationale des maladies, International Statistical Classification of Diseases and Related Health Problems.

Les différents types de configuration de lutte des savoirs et la multiplicité des expertises d'usage opèrent un bouleversement des rapports entre acteurs. Dans le cas des personnes dépendantes ou en situation de perte d'autonomie⁴³, la question de la lutte des savoirs et du *devenir expert* des acteurs est renouvelée par les expériences d'autonomisation et d'autodétermination, entendus comme l'auto-prise en charge de l'individu de sa propre autonomie ou de sa propre destinée. Aux Etats-Unis et au Canada, les mouvements pour les droits des personnes autistes, initiés par des personnes autistes, s'appuient sur des thèses relatives à la neurodiversité⁴⁴ pour revendiquer le droit à l'expression de la diversité humaine. Ils militent pour leur droit de pouvoir ne pas être considérés comme malades ou handicapés mais simplement *différents*. Véritables groupes d'auto-support⁴⁵, ces formes d'activisme sont incarnées par des figures d'autistes de « haut niveau » (*high functioning autism*), ou d'autistes Asperger, dont les capacités de communication ne sont pas altérées, telles que Temple Grandin⁴⁶, Michelle Dawson⁴⁷ ou, en France, Joseph Schovanec⁴⁸ mais aussi par des figures d'autistes de « bas niveau » (*low functioning autism*), qui ont donc des retards d'apprentissage et des difficultés à acquérir et à comprendre le langage parlé, comme Amanda Baggs⁴⁹. Les différentes expériences d'autonomisation, autre volet de l'*empowerment*, amènent à repenser autant la compréhension scientifique de l'autisme que les approches thérapeutiques⁵⁰.

Les rapports de force entre les différents acteurs ont une influence concrète sur la construction des politiques de l'autisme en termes de visibilité, médiatisation et judiciarisation⁵¹ de la cause. L'enjeu principal de la confrontation est de pouvoir maîtriser les termes du débat afin d'orienter les choix des politiques publiques qui seront mises en œuvre en matière non seulement d'accompagnement des personnes autistes mais également dans le choix d'une organisation sanitaire et sociale territoriale.

.....
43 Audrey Parron « L'autonomisation des jeunes souffrant de troubles psychiques : Définir les relations d'interdépendance familiales », *Agora débats/jeunesses* 2010/1 (n° 54).

44 Judy Singer, *The autism Right Movement*.

45 Brigitte Chamak, "Autisme et société : Quand les personnes autistes s'expriment", Colloque du 9 décembre 2005, Les Cahiers de l'UNAPEI.

46 Temple Grandin (professeure de zoologie à l'Université du Colorado), « Ma vie d'autiste », Odile Jacob (qui a inspiré un film du même nom).

47 Michelle Dawson (chercheuse à l'université de Montréal sur les TED) « *The Misbehaviour of Behaviourists* » (2004).

48 Josef Schovanec (docteur en philosophie, diplômé de Sciences Po), « Je suis à l'Est! », Plon, 2012.

49 Amanda Baggs, blog : <https://ballastexistenz.wordpress.com/>. Vidéo « *In my language* », diffusée sur Youtube (2007) : <http://www.youtube.com/watch?v=JnylM1hl2jc>

50 Michelle Dawson « *The Misbehaviour of Behaviourists* », 2004.

51 Condamnation de la France par le Conseil de l'Europe (11 mars 2004), après avis du Comité Européen des droits sociaux concluant au non-respect par la France de ses obligations éducatives à l'égard des personnes autistes, telles qu'elles sont définies par la Charte sociale européenne.



« Contre-démocratie » et contre-pouvoirs

La lutte d'influence opérée à différents degrés par les citoyens renouvelle donc la question de la démocratie-compétence. Pierre Rosanvallon qualifie ces pratiques citoyennes de « contre-démocratie »⁵², entendue comme « l'ensemble des pratiques de surveillance, d'empêchement et de jugement au travers desquelles la société exerce des pouvoirs de correction et de pression ».

Les élus sont désormais obligés de trouver de nouveaux modes de transaction avec les citoyens⁵³. Les dispositifs participatifs, de plus en plus nombreux exposent ainsi les élus et les décideurs politiques au risque de l'argumentation et de la justification de leurs décisions, et rendent la frontière entre le savoir de l'expert et le savoir d'usage du citoyen-profane⁵⁴ de plus en plus poreuse, quel que soit le degré de complexité du projet.

.....
52 Pierre Rosanvallon, *La contre-démocratie*, Paris, Éditions du Seuil, 2006, 345 p.

53 Yves Sintomer *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, La Découverte, Paris, 2007.

54 *Le profane en politique : Compétences et engagement du citoyen*, sous la direction de Thomas Fromentin et Stéphanie Wojcik, L'Harmattan. Collection Logiques politiques. 2008, 314 p.



Bibliographie indicative

BALAZARD Hélène, « L'engagement de citoyens ordinaires dans London citizens. Entre construction de relations et participation politique », communication aux premières journées doctorales sur la participation du public et la démocratie participative, Ecole Normale Supérieure de Lyon, 27-28 novembre 2009.

BACQUÉ Marie-Hélène. et BIEWENER Carole, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte, coll. « Sciences Humaines / Politique et sociétés », 2013.

BECK Ulrich, *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Éditions Aubier, 2001

BIEWENER Carole, BACQUÉ Marie-Hélène, « Empowerment, développement et féminisme : entre projet de transformation sociale et néolibéralisme », in BACQUÉ Marie-Hélène, SINTOMER Yves (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011, p.82-83.

BORRAZ Olivier, GUIRAUDON Virginie, « Politiques publiques, Changer la gouvernance (tome 2) », Paris, Les Presses Sciences Po, 2010.

BLONDIAUX Loïc, « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », Mouvement n° 18, 2011.

CHAMAK Brigitte, « Autisme et militantisme : de la maladie à la différence / Autism and Advocacy : from the disease to the difference », Quaderni, (68), 2009, p. 61-70.

FREIRE Paulo, « Cultural Action and Conscientization », Harvard Education Review, vol. 68, n° 4, 1998 p. 499-519.

FROMENTIN Thomas et WOJCIK Stéphanie, préface de EYMERI-DOUZANS Jean-Michel, *Le profane en politique. Compétences et engagements du citoyen*, Paris, L'Harmattan, 2008.

GENARD Jean-Louis., « Capacités et capacitation : une nouvelle orientation des politiques publiques? », dans CANTELLI Fabrizio. & Jean-Louis GENARD (dir.), *Action publique et subjectivité*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 2007, p. 41-64.

JOUBE Bernard, « Politique publiques et empowerment : l'exception française », Revue Economie & Humanisme, n° 379., 2006, p.99-101.

LE BOSSE Yann. « De l'habilitation au pouvoir d'agir : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment », Nouvelles pratiques sociales, vol. 16, n° 2, 2003, p. 30-51.

MOTTRON Laurent, *L'autisme : une autre intelligence, Diagnostic, cognition et support des personnes autistes sans déficience intellectuelle*, Edition Mardaga, 2004.

NINACS William A., *Empowerment et intervention, Développement de la capacité d'agir et de la solidarité*, Presses de l'Université Laval, 2008.

PAOLETTI Marion, *Décentraliser d'accord, démocratiser d'abord : Le gouvernement local en question*, Paris, édition La découverte, coll. Sur le vif, 2007.

RUI Sandrine, *La démocratie en débat : les citoyens face à l'action publique*, Paris, Éditions Armand Colin, 2004.

ROSANVALLON Pierre, *La contre-démocratie*, Paris, Éditions du Seuil, 2006.

SINTOMER Yves, *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007.

L'implication citoyenne dans la prise de décision et la gestion publique, dynamiques et tensions

> Par Mounia Anouar

Doctorante en sociologie urbaine, Université Victor Segalen Bordeaux 2

Atelier Participation et décision, règles du jeu

Comment sont prises les décisions dans les démocraties modernes? Quels rapports entretiennent les démarches participatives avec les politiques publiques locales? La démocratie participative peut-elle (doit-elle?) impacter la prise de décision? La participation est-elle synonyme de prise de pouvoir?

Intervenants :

Antoine Di Ciaccio, vice-président de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Alice Mazeaud, docteure en science politique (Université La Rochelle), s'intéresse aux budgets participatifs.

Luc Vodoz, politologue (École polytechnique de Lausanne), travaille sur les processus de décision multiacteurs.

Résumé

Loin de s'opposer aux fondements de la représentation, la démocratie participative se présente comme une forme complémentaire de partage de décision.

Si elle associe plus largement et plus directement les citoyens à l'élaboration de l'intérêt général, elle conserve souvent l'importance des élus dans la gestion des dispositifs participatifs et la prise de décision finale.

Une certaine *culture participative* semble constituer aujourd'hui le *leitmotiv* des politiques publiques en France dans des domaines divers tels que la protection de l'environnement, l'urbanisme, l'éducation ou la sécurité publique. L'idée que les mécanismes de gestion publique doivent s'ouvrir à la participation citoyenne a tendance à être de plus en plus intériorisée, du moins au niveau local, par les acteurs politiques et intégrée sous différentes formes à leurs actions. On assiste ainsi depuis quelques années à une multiplication d'expériences participatives, classiques ou empruntées à la démocratie directe, plus ou moins innovantes, inclusives ou délibératives : référendum local, conseils de quartier, budget participatif, jurys citoyens, assemblées citoyennes, conférences de consensus, sondages délibératifs, etc. Elles ont toutes en commun d'impliquer des *citoyens ordinaires* dans la prise de décision publique. Mais jusqu'à quel point ? Quelle est la portée de la prise de décision ouverte à la démocratie participative ? La participation citoyenne peut-elle avoir un impact significatif sur les décisions politiques majeures, ou se limite-t-elle à des domaines et enjeux périphériques ? Quels sont ses effets réels sur les politiques publiques ?

A partir notamment de l'examen de travaux de sociologie politique, notre article tente de fournir une approche synthétique des différents questionnements liant théoriquement les deux concepts de participation citoyenne et de décision publique. Sans prétendre présenter un panorama exhaustif de l'ensemble de la littérature, notre approche visera à rendre compte de la complexité et du caractère dynamique du fait participatif. Nous ferons d'abord état de la diversité des positions concernant la démocratie participative et des objectifs qui lui sont assignés. Nous nous intéresserons à la participation citoyenne dans le système de démocratie locale. Nous traiterons ensuite de l'impact des démarches participatives. Nous aborderons plus attentivement des instances de mobilisation locale que sont le budget participatif et le référendum. Enfin, nous discuterons des conditions d'une démocratie participative et délibérative effective.

La participation citoyenne : entre conception théorique et pratique politique

Un certain décalage se manifeste entre l'exigence théorique de la participation citoyenne et sa mise en œuvre effective. Les nuances sont d'autant plus importantes que la notion recouvre un caractère diffus et hétérogène d'une part, et que, d'autre part, les pratiques participatives s'articulent avec une évolution des modes d'action publique.

> Un concept aux contours flous : diversité des approches, des formes, des objectifs

Il est difficile, lorsque l'on cherche à appréhender la problématique de la participation citoyenne, de trouver une définition précise et consensuelle en raison notamment des positions dont elle fait l'objet, des enjeux qu'elle recouvre

et des représentations qu'elle dévoile. Sous le sceau de « démocratie participative », se trouvent en effet les démarches et les procédures les plus diverses : allant de la simple information des citoyens à leur implication réelle en amont et en aval de la décision, en passant par la consultation comme outil d'aide à la décision, ou la concertation incluant des phases de négociation entre instances publiques et populations concernées. De même, les démarches dites participatives ne sont pas propres à une catégorie particulière d'acteurs. Elles peuvent être mobilisées aussi bien par des élus locaux, que par des responsables associatifs ou des hauts fonctionnaires. Le principe d'implication citoyenne donne lieu également à des points de vue différents qui renvoient aux débats sur les vertus de la démocratie participative ou représentative. Trois positions se dégagent à travers les discours institutionnels ou scientifiques. La première cherche à combiner ces deux formes de démocratie même si la décision finale reste du ressort des représentants élus. Une deuxième position met en avant l'importance de la participation citoyenne aux mécanismes de prise de décision publique et leur capacité *d'expertise*. Une troisième se fonde sur l'idée que la démocratie est le fait exclusif des élus, seuls dépositaires de la légitimité électorale. La notion de démocratie participative est finalement rendue complexe par la diversité des problèmes qu'elle est censée résoudre. Il s'agit, d'une part, par l'association d'acteurs concernés, d'obtenir une décision ou un projet plus adaptés et de faciliter leur mise en œuvre, permettant ainsi une nouvelle légitimité et une modernisation de l'action publique. La démocratie participative suggère d'autre part, dans sa conception normative, le développement d'initiatives d'une citoyenneté active au sein de la sphère contemporaine de la pratique politique. La participation apparaît ici comme une fin en soi. Elle doit tenir une fonction éducative et d'intégration sociale. Dans cette perspective, les démarches dites participatives sont associées à des images positivement connotées et assimilées à l'idée d'un progrès de la démocratie.

> Une nouvelle règle du jeu politique

L'émergence progressive de la nécessité d'une approche inclusive et territorialisée de l'action publique a constitué une étape fondamentale de l'évolution des modes de penser et de faire politiques. Dans de nombreuses analyses sociologiques de la participation et de l'action collective, le phénomène participatif¹ interviendrait au moment même où la démocratie représentative est perçue comme en crise, idée largement relayée par le champ journalistique et répandue parmi les représentants politiques. Les symptômes généralement évoqués sont l'abstentionnisme, la diminution du rôle des partis, le recul du militantisme, etc. Dans une société de plus en plus fragmentée, les institutions publiques peinent à incarner un projet commun et à s'imposer comme des instances

.....
1 La notion de « démocratie participative » est utilisée pour la première fois en 1960 par Arnold Kaufman, un des penseurs à l'origine de la Nouvelle Gauche américaine (New Left), dans son article « Human Nature and Participatory Democracy ». Ce dernier considère que le principal intérêt de la « démocratie participative » est de contribuer au développement du potentiel humain de pensée et d'action. Cette rhétorique est reprise dans les années 1970 par des théoriciens comme Carole Pateman (1970), C.B Mc Pherson (1973) ou, dans les années 1980 par Benjamin Barber (1984) avec son discours sur les vertus éducatives de la démocratie participative.

de régulation. Elles se confrontent à la difficulté croissante de mettre en place des actions, contestées régulièrement par les mouvements sociaux, de façon durable et efficace. Les structures intermédiaires (partis politiques, syndicats, médias, etc.) fonctionnant de moins en moins comme des vecteurs d'opinion et des sources d'identification, la démocratie représentative ne paraît plus apte à mobiliser les énergies et la confiance des citoyens. Le concept politique de démocratie participative est par conséquent convié pour transformer un cadre représentatif dont la légitimité et parfois l'équité² sont remises en question. L'appel à la participation citoyenne devient incontournable dans une société plus complexe et divisée. Elle serait destinée à pallier un essoufflement des canaux traditionnels de politique publique. Elle viendrait revivifier une citoyenneté déclinante et renouveler un intérêt pour la chose publique en perte de vitesse. En témoignant d'une ouverture officielle aux citoyens, les dispositifs participatifs contribueraient à pacifier les relations entre société civile et institutions publiques (ces rapports étaient qualifiés, jusqu'à récemment, par les spécialistes de la participation politique et de l'action collective d'essentiellement conflictuels). Les citoyens ne seraient plus des acteurs extérieurs à la décision. Ils pourraient « coproduire officiellement l'action publique », ce qui tendrait à relativiser l'opposition traditionnelle entre société civile et structures étatiques³.

« L'appel à la participation citoyenne devient incontournable dans une société plus complexe et divisée. »

Dans le milieu des années 1980, la littérature scientifique introduit un nouveau concept, « la démocratie délibérative »⁴, qui interroge la pertinence de la notion de *démocratie participative*. On ne peut effectivement concevoir une démocratie qui ne soit pas participative, les décisions politiques étant prises par des représentants élus par les citoyens. La « démocratie délibérative » s'inspire des théories de John Rawls et Jürgen Habermas, selon lesquelles la légitimité d'une décision se fonde sur l'existence d'une délibération préalable à laquelle doivent participer l'ensemble des individus concernés par la décision. En plus des modèles de participation qui se proposent d'associer les habitants à la prise de décision, voire à la gestion des affaires publiques, cette nouvelle forme de gouvernement insiste sur la qualité des discussions (argumentation, universalisme, ouverture aux citoyens, transparence des débats, respect mutuel de chaque position, publicité des décisions collectives) en amont et en aval des décisions publiques. La logique est simple : meilleure est la qualité du débat, plus légitimes sont les décisions qui en découlent. Selon Sandrine Rui, la participation et la délibération, bien que relevant de logiques

.....
2 Thierry Debarde, François Robbe (dir.), *Le caractère équitable de la représentation politique*, Paris, l'Harmattan, 2004, p.7.

3 Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1996, p 108.

4 Joshua Cohen « *Deliberation and Democratic legitimacy* », in Alan Hamlin, Philip Petit (ed.), *The good Polity*, Oxford, Blackwell, 1989. Amy Gutmann, Dennis Thompson, *Democracy and disagreement*, Cambridge, Harvard University Press, 2004.

distinctes, « s'imposent non seulement comme des principes mais aussi comme des méthodes réalistes à bon nombre de sociétés »⁵. Si la philosophie politique a étudié les deux dimensions de la démocratie moderne, participative et délibérative, la sphère politique a introduit une troisième notion rendant encore plus complexe l'approche de la participation citoyenne. La « démocratie de proximité », encadrée par la loi Vaillant de février 2002, renvoie à une extension des procédures d'information et de consultation des citoyens, mais sans remise en cause du pouvoir décisionnel des élus. Elle repose sur une proximité à la fois géographique et communicationnelle entre administration, gouvernement local et citoyens. Elle s'appuie sur une « écoute sélective » des suggestions émises pendant les discussions. Pour Yves Sintomer, cette notion a été utilisée contre celle de démocratie participative pour signifier la restriction de la participation à l'échelle micro-locale, dans une logique strictement consultative⁶.

Ce renouveau du champ conceptuel s'accompagne, dans la pratique locale et dans la mise en place de procédures participatives, d'un passage d'une dynamique dite *bottom-up* (ascendante) à une logique *top-down* (descendante), autrement dit à une institutionnalisation de la participation. Alors que dans les années 1970, la participation portée par les associations servait d'outil de contestation, de pression sur les hautes sphères de décisions, les dispositifs participatifs majoritairement institutionnels servent bien souvent à légitimer des politiques publiques. L'institution attribue au citoyen un statut d'interlocuteur, dont le savoir *profane* est légitimé par son expérience du quotidien. Mais elle fixe généralement le cadre, les prérogatives et le fonctionnement de la participation⁷.

Quelle que soit la forme qu'elle prend ou les ambitions qu'elle affiche, la démarche participative s'inscrit toujours dans un ensemble d'actions où se développent des stratégies particulières d'acteurs.

.....
5 Sandrine Rui, « De nouveaux modes d'expression démocratique. Les développements de la démocratie participative », Cahiers français, n° 356, Mai-Juin 2010.

6 Yves Sintomer, Anja Röcke, Julien Talpin, « Démocratie participative ou démocratie de proximité? Le budget participatif des lycées de Poitou-Charentes », L'homme et la société, n° 172-173, avril-septembre 2009.

7 Une série de lois précises concernant les modalités de la participation sont introduites à partir de la fin des années 1990. La loi d'Orientation sur la Ville (1991) pose en principe la nécessité d'une concertation au préalable dans des décisions qui modifient substantiellement la vie des citoyens ; la circulaire Bianco (1992) relative aux grands travaux d'infrastructures du ministère de l'Équipement ; la Loi sur l'administration territoriale (1992) reconnaît le droit aux habitants de la commune d'être informés et consultés ; la loi Barnier (1995) relative au renforcement de la protection de l'environnement instaure notamment la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).



La participation citoyenne dans le système de démocratie locale⁸

> Dispositifs et modes d'action

La participation des citoyens en dehors des échéances électorales s'exerce avant tout à l'échelon local, considéré comme un niveau concret d'expérimentation et de proximité. Les espaces où elle s'exerce sont de plus en plus nombreux et les formes qu'elle revêt toujours diversifiées. Les communes et les quartiers des grandes villes mettent en place des dispositifs adaptés en fonction des projets et des publics concernés. En complément d'outils classiques d'information et de consultation (journaux municipaux, réunions publiques), l'espace local s'enrichit de nouvelles formes de travail partenarial, de débat ou de concertation, pérennes (conseils de quartier, conseils de jeunes, conseils de sages, etc.) ou limitées dans le temps (ateliers urbains, réunions publiques sur un projet spécifique, etc.). De même, les méthodologies en matière d'organisation et d'animation des instances participatives s'affinent et les acteurs impliqués se professionnalisent. Ce qu'on peut appeler ainsi le phénomène participatif conduit à redessiner les frontières de la politique et à brouiller les représentations sur lesquelles les élus fondent traditionnellement leur légitimité. Confrontés de plus en plus à la difficulté d'imposer et de contraindre la société civile à accepter les décisions, les pouvoirs publics se tournent désormais vers la négociation et la persuasion afin d'obtenir le consentement et l'adhésion des citoyens.

Faire une place à la délibération et à la concertation avec les habitants oblige à concevoir la complexification du processus décisionnel. L'épreuve de la discussion publique contraint notamment les services techniques à intégrer de nouvelles formes de présentation des projets, à en expliciter les enjeux et à revoir certaines évidences techniques, à davantage communiquer et informer en amont.

> Un jeu d'acteur complexe

Le foisonnement d'expériences et de pratiques de démocratie participative, et l'intervention accrue de la société civile qu'il sous-tend, bouleverse les relations entre acteurs locaux et les oblige à se repositionner dans le jeu politique. Les élus notamment sont amenés à repenser le comportement à adopter dans ces démarches inédites, comme l'explique Loïc Blondiaux : « C'est enfin notre conception du rôle de l'élu qui pourrait à terme changer :

.....

8 Soulignons au passage l'ambiguïté de la notion de démocratie locale, qui peut désigner à la fois l'approfondissement du système représentatif et une participation des citoyens à la vie locale. Les partisans de la démocratie locale défendent l'idée d'une participation continue au débat et à la définition des politiques locales, permettant ainsi au citoyen de se sentir acteur du développement de son territoire. La notion est inscrite dans la législation française depuis la loi d'orientation du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République. Son acception est limitée au regard de l'usage qu'en font ses partisans : elle désigne le droit de la population à l'information et à la consultation, et entérine des innovations récentes (obligation de concertation en matière d'aménagement par la loi du 18 juillet 1985, obligation d'information sur la gestion budgétaire et référendum consultatif par la loi de 1992).

peut-il se contenter d'être un chef d'orchestre, un animateur de procédures de débat public, ou reste-t-il pleinement maître de la procédure? Lui aussi se trouve contraint de modifier ses manières de faire, d'argumenter, il doit se confronter aux risques de la confrontation dans un processus de justification qui est désormais public et ne se limite pas seulement à l'élection »⁹. Les discours des acteurs politiques révèlent des tensions au sujet de la conception même de la démocratie participative, entre les partisans d'une démocratie plus participative et ceux qui continuent à revendiquer la primauté de la légitimité représentative. Pour les élus qui en sont souvent les initiateurs, ces pratiques semblent témoigner d'une certaine forme de légitimation et d'une valorisation de formes d'argumentation et de savoirs différentes de celles qui avaient jusqu'alors cours dans la scène publique. Cependant, une telle reconnaissance peut produire des réactions de vigilance chez certains responsables politiques. La multiplication d'instances participatives reviendrait, pour ces derniers, à donner trop de pouvoir aux profanes, ce dont précisément le gouvernement représentatif reposant sur le principe de délégation permettrait de se défaire. Même si les dispositifs mis en place ne peuvent faire disparaître les mécanismes traditionnels de production de la décision publique, ils questionnent toutefois la position des institutions politiques locales. Les écrits de Loïc Blondiaux résument bien le paradoxe de ces élus qui ont de plus en plus recours aux dispositifs participatifs mais redoutent la perspective « d'une augmentation effective des pouvoirs d'action des citoyens »¹⁰. C'est pourquoi il paraît judicieux de parler d'une « démocratie concédée »¹¹, pour reprendre les termes de Jean-Pierre Gaudin, par des représentants en règle générale réticents à l'idée d'abandonner à la population une partie de leur pouvoir.

Si le mouvement de méfiance de certains gouvernants envers la société civile est avéré, l'inverse est aussi vrai et se traduit, chez les citoyens, par une défiance vis-à-vis de l'efficacité des dispositifs et la prise en compte réelle de leurs arguments. Ces derniers expriment également des craintes concernant toute récupération politique. Les formes de scepticisme, de distanciation ou de critiques des citoyens à l'égard du système politique ne constituent pas un phénomène nouveau. Toutefois, on observe depuis quelques années une généralisation des reproches faits à la politique qui peuvent s'exprimer par les citoyens à travers une diversité de procédés : résistances et réactions face à des orientations étatiques (manifestation, pétition, etc.), désaffection civique ou rejet du système politique (les enquêtes soulignent l'importance des taux d'abstention et la progression du vote protestataire). La faible adhésion aux démarches participatives s'inscrirait dans ce mouvement. Les dispositifs cristallisent par conséquent une méfiance réciproque entre les citoyens et les gouvernants.

.....

9 Loïc Blondiaux, « L'idée de démocratie participative. Enjeux impensés et questions récurrentes », in Marie-Hélène Bacqué, Henri Grey, Yves Sintomer, *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 2005.

10 Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Editions du Seuil, collec. « La république des idées », 2008.

11 Jean-Pierre Gaudin, *Gouverner par contrat. L'action publique en question*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 1999.

L'intégration d'expériences participatives au sein du jeu politique local met également à jour la capacité des élus à intérioriser les normes qu'elles supposent, et à s'approprier ces outils comme moyen d'action pertinent dans le cadre, par exemple, de considérations électoralistes. Dans cette approche instrumentale de l'action locale, le responsable politique rationnel réfléchit en termes de coûts et d'avantages et décide en fonction de ce calcul d'intégrer ou non les résultats de la participation dans ses stratégies d'action. Par conséquent, il paraît nécessaire de prendre en compte, lorsque l'on cherche à analyser l'impact des dispositifs participatifs sur la décision, les formes d'ajustements auxquels se livrent les représentants. Le plus souvent, les travaux sur la démocratie participative reposent sur une vision séquentielle des politiques publiques qui les conduit à se focaliser sur la question des effets sur la décision. Il ne faudrait pas faire l'impasse sur la manière dont la participation s'intègre dans l'exercice quotidien du métier, définit des pratiques et encadre des problèmes.

« Dans cette approche instrumentale de l'action locale, le responsable politique rationnel réfléchit en termes de coûts et d'avantages et décide en fonction de ce calcul d'intégrer ou non les résultats de la participation dans ses stratégies d'action. »

Bien qu'expérimentées depuis longtemps, et malgré les évolutions indéniables qu'elles ont entraînées dans la façon de mettre en œuvre les politiques publiques, les approches participatives se retrouvent toujours face aux mêmes interrogations sur leur efficacité et leur pertinence.

Effets réels ou supposés ?

La participation citoyenne a fait l'objet de nombreux écrits présentant des bilans spécifiques à un territoire ou à un outil participatif donné. Certaines études ont évalué des initiatives, telles que le budget participatif, en croisant des critères territoriaux et institutionnels. Pour autant, il semble encore difficile de saisir d'une manière globale les tenants et aboutissants des initiatives de participation, tant elles relèvent de contextes sociopolitiques extrêmement hétérogènes. Prouver, suffisamment et de façon non partisane, l'efficacité de ces pratiques est par conséquent une tâche laborieuse.

> Démocratie de proximité versus démocratie participative : deux objectifs contradictoires ?

En fonction des contextes propres à chaque territoire, la démarche participative renvoie souvent davantage à une intention ou un axe de travail souhaité qu'à une réalité quotidienne. L'idée que la participation constitue davantage une valeur démocratique qu'un outil concret et efficace de gestion, de coordination des actions, de partage de pouvoir entre institutionnels et acteurs civils, est encore largement répandue parmi les observateurs. Dans son ouvrage, *Le nouvel esprit de la démocratie*¹², Loïc Blondiaux adresse un certain nombre de critiques issues de l'observation de dispositifs participatifs en France. Le titre évoque une référence au célèbre ouvrage de Luc Boltanski et Eve Chiapello¹³, dans lequel les auteurs analysent la manière dont le système capitaliste a intégré ses limites pour pouvoir garantir sa survie. D'une manière analogue, le système représentatif introduirait des formes de démocratie participative pour faire perdurer ce que Loïc Blondiaux appelle « une démocratie apprivoisée ».

« La démarche participative renvoie souvent davantage à une intention ou un axe de travail souhaité qu'à une réalité quotidienne. »

La démocratie participative est souvent réduite dans sa mise en œuvre à une démarche de proximité. Cette logique résulterait de la volonté des élus de renouer les liens avec les citoyens et d'améliorer l'action publique grâce à une gestion de proximité. Dans cette optique, « plus l'administration réorganise ses structures et son action en fonction de ce paradigme, et plus les effets de la participation semblent positifs »¹⁴. Réticents face aux discours sur la fonction salvatrice de la participation citoyenne, des responsables politiques peuvent orienter leurs choix vers des dispositifs leur permettant de conserver le monopole de la décision. En contrôlant les cadres de la participation, ils comptent ainsi maîtriser les protestations potentielles issues de la société civile. A ce sujet, Loïc Blondiaux note que les cadres du dispositif participatif peuvent être une « manière de construire l'opinion et gérer les citoyens participants »¹⁵. Michel Koebel¹⁶ va plus loin dans cette critique. Son ouvrage analyse le registre de la délibération et de la participation locale. Il propose un diagnostic des instruments consultatifs ces dernières années, de la commission

.....
12 Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie*. Actualité de la démocratie participative, Paris, Editions du Seuil, 2008.

13 Luc Boltanski, Eve Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

14 Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey, Yves Sintomer, *Gestion de proximité et démocratie participative*, Paris, Editions La Découverte, 2003.

15 Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie*, art.cit.

16 Michel Koebel, *Le pouvoir local ou la démocratie improbable*, Broissieux, Editions du Croquant (collection Savoir/Agir), 2006.

extra-municipale au conseil de quartier, en passant par les conseils d'enfants, de jeunes ou d'anciens. Les constats sont sans équivoque. Pour l'auteur, l'espace public local n'existe pas, puisque les politiques publiques se décident entre élus locaux, fonctionnaires territoriaux, acteurs économiques importants et représentants de l'Etat. La démocratie locale servirait donc de prétexte pour asseoir la légitimité et le pouvoir des élus locaux. Par ailleurs, les analyses des dispositifs participatifs mettent en évidence la distance qui existe entre les intentions et la réalité dans l'espace local. « L'espace de la participation se trouve aujourd'hui largement déconnecté de l'espace des problèmes et de la décision »¹⁷, rappelle Loïc Blondiaux. Alors que les enjeux des négociations se situent généralement à l'échelle de l'agglomération, les dispositifs s'appliquent à un niveau communal ou micro-local (le quartier) et s'orientent vers un ou plusieurs groupes cibles. Ce cantonnement au local questionne particulièrement la cohérence stratégique de l'action publique. Que se produit-il, par exemple, quand les résultats d'un dispositif satisfont les habitants d'un quartier donné mais contredisent la stratégie à long terme de l'ensemble du territoire ?

> Reproduction des limites du système représentatif

En raison du rôle attribué aux citoyens par les règles encadrant la participation, on pourrait croire que les dispositifs participatifs leur accordent une place privilégiée. Or rien n'est moins sûr, car si la participation institutionnalisée autorise de nouveaux types d'acteurs tels que les habitants, les citoyens ou les usagers, ce principe ne s'étend pas à tous de façon indifférenciée. Une très grande majorité de travaux analysant les procédures de démocratie participative signale leur incapacité à mobiliser la population¹⁸. D'une manière générale, la composition des dispositifs actuels reflète rarement une représentation sociologiquement plurielle de la société. Poursuivant un objectif de démocratisation et d'intégration sociale, les démarches participatives contribuent pourtant à reproduire les inégalités d'accès déjà présentes dans le système représentatif. Elles favorisent les participants qui en maîtrisent le langage spécifique¹⁹, dotés en capital social et politique, et marginalisent souvent les groupes les plus éloignés des institutions représentatives. On retrouve ainsi le même profil de citoyens visibles dans les canaux traditionnels de la mobilisation politique.

Une discussion collective peut être le lieu d'expression du contrôle social, où s'affirment des rapports de force et le pouvoir des acteurs dominants. Il en résulte des choix qui relèvent plus souvent d'arbitrages et du contrôle d'information que de concertations réelles et rationnelles²⁰. Dans les dispositifs

.....
17 Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie*, art.cit.

18 Philippe Warin, par exemple, examine la non-participation des usagers locataires aux politiques de logement social. Philippe Warin, « Les HLM, impossible participation des habitants », *Sociologie du Travail*, Vol.XXXVII, n°2, 1984.

19 Michel Gariépy, Pierre Hamel, « Défis et paradoxes de la consultation », *Trames*, vol.2, n°2, 3^e trimestre, 1989, p.4-10.

20 Ph. Lavigne Delville, M. Mathieu, « Donner corps aux ambitions : le diagnostic participatif comme enjeu de pouvoir et comme processus social », in Ph. Lavigne Delville, N. Sellamna, M. Mathieu (éd.), *Les enquêtes participatives en débat : ambitions, pratiques, enjeux*, Karthala/GRET/ICRA, Paris/Montpellier, 2000, pp 497-536.

participatifs, les processus de décision ne se réduisent jamais à l'espace public, une bonne partie se déroule en « coulisses ». Ces pratiques peuvent révéler des normes sociales tacites et une forme d'autocensure, quand un consensus existe préalablement à la participation formelle, ce qui contredit l'idée défendue par la philosophie du *new management public* voulant que la participation permette la réalisation de projets mieux adaptés à la réalité locale. Enfin, l'analyse des pratiques participatives fait ressortir les possibilités d'instrumentalisation des dispositifs mis en œuvre. Quelle que soit la démarche participative adoptée, elle peut être façonnée en fonction des enjeux de ses animateurs, liés à leurs trajectoires professionnelles ou leurs idéaux politiques. Les formes de consultation observées s'apparentent souvent à de la communication politique face à des problèmes susceptibles d'affecter l'acceptabilité sociale des projets discutés, plutôt qu'à l'organisation d'une réelle prise de décision.

> Des effets positifs : la valorisation de la compétence citoyenne

Face aux critiques des dispositifs participatifs, un autre courant théorique présente une vision plus positive de l'impact de l'implication citoyenne sur la prise de décision. S'ils reconnaissent des limites à la participation, certains auteurs mettent en avant les effets indirects conduisant à un renforcement du rôle du citoyen. Dans l'introduction de leur ouvrage collectif, Marie-Hélène Bacqué, Henri Grey et Yves Sintomer vont jusqu'à parler d'un quatrième pouvoir, constitué par « une couche de citoyens actifs non-professionnels ». En effet, en reconnaissant l'existence d'une compétence citoyenne, la démocratie participative fait de la consultation une phase nécessaire à la mise en place des politiques publiques. Cette phase peut contribuer à modifier le contenu des politiques publiques par effet d'anticipation. Dans le souci d'éviter les risques de protestation de la population, les autorités locales sont amenées finalement à mieux prendre en compte les besoins des habitants. D'autre part, certaines expériences, certes peu nombreuses, proposent une vision du projet discuté où les populations marginalisées sont incitées à participer. La mise en commun lors de la phase de consultation de points de vue divers, voire conflictuels, des différents acteurs concernés par le processus participatif, produit un effet certain sur la conception du projet. Elle permet une lecture plus complexe et riche, dans la mesure où elle révèle des idées novatrices qui étaient jusque-là ignorées. La reconnaissance de la diversité des points de vue permet, *in fine*, de sortir des façons de penser ou des modes de faire traditionnels.

Les termes du débat sur l'impact des dispositifs participatifs étant établis, observons maintenant des cas tangibles de mise en œuvre de la démocratie locale, le budget participatif des lycées et le référendum local, permettant une participation directe et l'expression des capacités des *profanes* (citoyens) dans un processus de décision.



Deux exemples concrets de participation citoyenne en prise directe avec la décision

> Le budget participatif : un outil de démocratie directe?

La démocratie participative s'est matérialisée par la création de dispositifs institutionnels innovants visant à inclure les citoyens dans la production des politiques publiques. Parmi ces dispositifs, le budget participatif de Porto Alegre²¹ fait figure de référence chez de nombreux acteurs, aussi bien institutionnels que civils. L'expérience brésilienne a été classée comme bonne pratique de gouvernance par la Banque mondiale²², et exportée dans plusieurs pays du monde. Elle a montré qu'on pouvait combiner démocratie directe et démocratie représentative, en réécrivant les règles du jeu et en favorisant la délibération. Les auteurs qui se sont intéressés au budget participatif s'accordent à dire que cette pratique permet de rendre les décisions publiques plus transparentes. Elle améliore, de plus, la gestion locale en élargissant le spectre d'idées et de propositions, et responsabilise les élus locaux. Elle apparaît comme un moyen d'approfondir la démocratie, l'implication d'acteurs traditionnellement exclus permettant de promouvoir des politiques plus justes²³ et plus adaptées aux besoins de la population.

Si on peut citer plusieurs exemples de budgets participatifs en Europe, celui de la Région Poitou-Charentes est sans doute le plus significatif. Dans son étude comparative des budgets participatifs européens, Julien Talpin montre comment l'expérience, initiée en 2005 par Ségolène Royal dans les lycées de la région, s'apparente à l'idée de démocratie participative telle qu'elle a été développée à la suite de Porto Alegre, notamment grâce au pouvoir décisionnel direct des participants, aux règles qui régissent le processus et à l'élaboration d'une politique distributive entre établissements²⁴. Le dispositif entend se démarquer de la « démocratie de proximité » caractéristique d'une majorité d'expériences françaises, pour reprendre les termes d'Yves Sintomer

.....

21 L'initiative de budgétisation participative est née dans le laboratoire social et politique du Brésil des années 1980, notamment dans les villes dirigées par le Parti des Travailleurs, formation de gauche dont est issu l'ancien président Luis Inacio Lula da Silva. En associant les citoyens à la gestion des affaires publiques, le budget participatif a bousculé les relations entre citoyens et « détenteurs du pouvoir », dans la mesure où il impliquait des concessions de souveraineté et des prérogatives de la part des acteurs traditionnels du pouvoir municipal. Il a permis de responsabiliser davantage les élus et les fonctionnaires municipaux (en luttant contre la corruption et le clientélisme), de mobiliser et de conscientiser les citoyens, et enfin de réorienter les priorités vers les quartiers et les publics défavorisés.

22 Julien Talpin, « Les budgets participatifs en Europe. Des pratiques diversifiées, des résultats inégaux », Cahier du Brésil Contemporain, 2009, n° 73-74, pp. 141-165.

23 Archon Fung, Erik Wright, *Deepening Democracy : Institutional Innovations in Empowered Participatory Governance*, National University of Colombia Press, 2003.

24 Julien Talpin, « Les budgets participatifs en Europe. Des pratiques diversifiées, des résultats inégaux », Cahier du Brésil Contemporain, n° 73-74, p 141-165.

et d'Ana Röcke²⁵, en adoptant une échelle d'intervention plus large et une démarche allant au-delà de la concertation. Les usagers (élèves, parents d'élèves, personnels de service, professeurs et administrateurs) sont donc invités (à la suite de débats, de discussions...) à hiérarchiser par la voie du vote les projets prioritaires que la Région s'engage par la suite à respecter. Cette démarche facilite la gestion de proximité en s'appuyant sur le savoir d'usage des acteurs. Son impact sur la gestion publique est significatif, la transparence qu'elle permet en est un exemple. Toutefois, son succès est relativisé par la participation insuffisante des catégories les moins favorisées. Des études ont pointé par ailleurs certains dysfonctionnements et souligné la nécessité de procéder à des ajustements. Les chercheurs ont observé, par exemple, que ce n'étaient pas les établissements les plus défavorisés qui bénéficiaient le plus du dispositif²⁶. Parfois, le budget participatif était détourné de manière stratégique par les responsables des établissements pour faire valider des projets, généralement plus coûteux, qui avaient par ailleurs été refusés. L'introduction d'une échelle inter-lycées est devenue donc incontournable. En classant les établissements selon les priorités d'intervention, celle-ci devrait permettre logiquement à la démarche participative d'assurer au mieux son rôle de justice sociale. Enfin, une dernière limite renverrait au fait que le budget participatif des lycées reste aujourd'hui un processus descendant où les règles du jeu et l'organisation sont définies par l'exécutif régional, et non pas en collaboration avec les participants comme à Porto Alegre.

> Le référendum local : un outil utilitariste

L'introduction par le gouvernement représentatif de pratiques semi-directives pour accompagner ou légitimer des politiques est constitutive de la nouvelle culture participative, le référendum local en fait partie. Entre budget participatif et référendum, deux visions de la participation se donnent à voir : l'une est inclusive, socialisante et, dans une certaine mesure, décisionnelle ; l'autre est utilitariste. Les budgets participatifs sont généralement réguliers et s'adressent à des citoyens mobilisés, auxquels ils attribuent une compétence décisionnelle. Ils s'appliquent à une échelle municipale ou micro locale²⁷. Les référendums, à l'inverse, sollicitent l'ensemble des citoyens de manière très ponctuelle et peuvent être organisés à différentes échelles (du local au national). Ils mettent en scène, sous forme de vote, une communication différée entre élus et citoyens d'un territoire donné. L'objectif est de dégager une majorité de voix sur l'approbation ou le refus d'une politique publique. Selon Thierry Méniessier, ce dispositif, organisé à une échelle nationale, « ne crée pas les conditions d'une conversation civile durable et demeure pauvre du point de vue

.....
25 Yves Sintomer, Ana Röcke, Julien Talpin, « Démocratie participative ou démocratie de proximité? Le budget participatif des lycées de Poitou-Charentes », *L'homme et la société*, n° 172-173, avril-septembre 2009.

26 Alice Mazeaud, « Le budget participatif des lycées : un instrument de justice sociale? », in Yves Sintomer, Julien Talpin (dir.), *La démocratie participative au-delà de la proximité. Le Poitou-Charentes et l'échelle régionale*, Presses universitaires de Rennes, 2011.

27 A l'exception du budget participatif des lycées de Poitou-Charentes qui a introduit, comme nous l'avons souligné plus haut, l'échelle régionale.

de la culture participative »²⁸. L'idée même du référendum n'est donc pas forcément à ranger parmi les instruments de démocratie participative, sauf lorsqu'elle provient d'une demande citoyenne ou si elle est utilisée à une échelle locale. Le premier cas renvoie à ce qu'on appelle l'initiative populaire. Celle-ci est décisionnelle lorsqu'elle contraint les autorités à statuer sur son objet, c'est-à-dire à accepter sa requête ou à organiser un vote local. Elle est consultative lorsque les autorités ne sont pas obligées de se prononcer sur son objet.

« Entre budget participatif et référendum, deux visions de la participation se donnent à voir : l'une est inclusive, socialisante et, dans une certaine mesure, décisionnelle ; l'autre est utilitariste. »

L'initiative populaire est l'instrument de participation le plus direct qu'on puisse trouver dans les systèmes représentatifs. Quand la demande émane des autorités elles-mêmes, le référendum prend alors une forme plébiscitaire. Les travaux menés par des chercheurs sur ce dispositif, à l'exemple de Marion Paoletti²⁹ et Olivier Borraz³⁰, représentent un matériau de référence pour saisir la place spécifique que le référendum occupe au sein de l'espace public local. Marion Paoletti défend le postulat d'une appropriation exclusive de cet instrument par les maires. Olivier Borraz propose, pour sa part, une étude comparative de gouvernements locaux dans des villes françaises et suisses, et met en évidence le poids de la contrainte référendaire en Suisse. Dans ce pays, les rapports entre les différents échelons territoriaux (cantons, communes, confédérations) reposent sur une longue tradition de pratiques référendaires. Avec une palette de vingt-six législations et des démarches communales diverses, la Suisse donne à voir de manière concentrée l'ensemble des combinaisons possibles entre autorités locales et formes de référendum. Dans la conception helvétique, l'outil référendaire est un moyen au service d'une décision publique. Il doit répondre avec efficacité à la recherche du bien commun³¹. L'ampleur de la mobilisation va déterminer le pouvoir de décision. L'autorité politique conserve son statut dominant, responsable des arbitrages entre les intérêts collectifs et les expressions particulières de la société. En France, le référendum local a d'abord été introduit sous sa forme consultative, après une longue période de blocages juridiques au niveau local alors même qu'il bénéficiait d'une légitimité certaine sur le plan national. La loi du 6 février 1992 traite de la « consultation des habitants », celle du 4 août 1995 assortit le référendum local d'une initiative populaire mais toujours

28 Thierry Ménissier, *Machiavel ou la politique du centaure*, Paris, Editions Hermann, 2010.

29 Marion Paoletti, *La démocratie locale et le référendum : analyse de la démocratie à travers la genèse institutionnelle du référendum*, Paris, l'Harmattan, 1997.

30 Olivier Borraz, *Le gouvernement des villes : une analyse comparée de deux villes suisses et deux villes françaises*, thèse de doctorat en sociologie, Institut d'Etudes Politiques, Paris, 1994.

31 Intervention de Luc Vodoz sur « le référendum en Suisse » dans le cadre des assises de la participation, 16 novembre 2012.

consultative. 1/5^e des électeurs inscrits peuvent demander l'organisation d'un référendum. Dans les faits, l'initiative populaire est très contrôlée, le maire restant au cœur de la procédure. Le recours au référendum local décisionnel a été reconnu et introduit dans la Constitution française avec la loi du 2 août 2003 relative aux libertés et responsabilités locales. Le choix est laissé aux élus d'organiser une consultation locale ou de rendre contraignant le référendum. La multiplication d'expériences participatives, censées reconstruire un lien avec les habitants et retrouver la confiance citoyenne dans les instances démocratiques, semble marginaliser un instrument inconfortable pour les responsables locaux, comme en témoignent les conditions juridiques de son usage³².



Pour une démocratie participative et délibérative effective

La démocratie participative recèle une dynamique d'enrichissement démocratique, en particulier par l'extension des formes de discussion sur l'action publique. Les représentants politiques doivent aujourd'hui composer avec cette nouvelle philosophie de l'action publique valorisant le débat et la participation. Mais la portée effective et concrète des pratiques participatives reste le plus souvent limitée. Il n'est pas rare que l'implication des citoyens dans la discussion sur l'action publique ne modifie que d'une manière résiduelle une décision ou un projet. Un écart considérable subsiste entre les ambitions affichées, surtout lorsqu'elles annoncent un objectif de co-élaboration de la décision, et les réalisations (c'est le cas des budgets participatifs).

Un large consensus semble être établi - nous l'avons évoqué au début de cet article - sur le fait que la démocratie participative représente non seulement une technique de gouvernement, mais aussi une valeur. Elle doit recréer le lien social, assurer une fonction d'intégration et de cohérence d'une société de plus en plus hétérogène. Elle doit conduire à une démocratisation et une légitimation de la décision, en impliquant les usagers qui sont les mieux placés pour déterminer leurs besoins. Mais l'ouverture démocratique ne saurait être effective qu'à condition de participer de la réduction des inégalités politiques, particulièrement visibles au sein des instances de démocratie représentative et délégative. Dans son acception large, la démocratie participative appelle également à la valeur de responsabilité de l'ensemble des acteurs, traditionnels ou nouvellement intégrés, institutionnels ou citoyens. La responsabilité renvoie directement au principe de légitimation, que la démocratie incarne dans son objectif de renforcement du rôle d'acteurs historiquement non légitimés pour aboutir à une action transversale. La recherche d'une participation active de la population implique une facilité d'accès et une organisation de la circulation de l'information, des méthodes d'animation adaptées et une transparence de la décision, mais surtout la mobilisation de nouveaux moyens susceptibles d'attirer les populations généralement éloignées du processus participatif (par exemple,

.....

32 Lors du débat parlementaire présentant la proposition de loi, l'Assemblée Nationale avait préconisé un seuil de participation de 30 à 40 %, relevé à 50% après examen au Sénat.

mettre en place de nouveaux espaces de réunions encourageant la prise de parole, s'écarter des formes de la discussion politique traditionnelle par le recours à un vocabulaire simple et moins technique). Elle doit par ailleurs gérer le risque lié à l'innovation, favoriser l'échange des savoirs, à la fois des usagers et des experts, et la complémentarité des compétences. L'idée de revalorisation du rôle de l'utilisateur - ou de reconnaissance d'une compétence citoyenne - implique une vision désacralisée de l'expertise. Il s'agit de reconnaître la capacité du citoyen à délibérer avec d'autres sur les biens communs, et son aptitude à mettre ses compétences individuelles au service d'un projet collectif. Dans une démocratie participative *idéale*, chacun devrait trouver la reconnaissance d'une égale légitimité à intervenir et un droit à la *reconnaissance subjective* de sa différence.

Dans *Le nouvel esprit de la démocratie*, Loïc Blondiaux propose « six brèves recommandations pour une « démocratie effective » : prendre au sérieux les conditions matérielles de discussion (moyens d'information, d'expertise...), encourager l'émergence d'acteurs capables d'animer le débat de façon neutre, promouvoir une constitution démocratique mixte (en institutionnalisant des expériences telles que les jurys citoyens, les budgets participatifs ou encore le Débat public), jouer sur la complémentarité des dispositifs, faire en sorte que le rôle de la participation ne demeure pas uniquement consultatif, et pallier enfin les logiques d'exclusion sociale, caractéristiques du fonctionnement démocratique actuel. Le débat organisé, en novembre 2012 par le Conseil de Développement durable de l'agglomération bordelaise, sous forme d'Assises de la participation a permis de faire émerger des recommandations supplémentaires pertinentes pour garantir, à ces espaces, une certaine efficacité. Les intervenants de l'atelier « participation et décision »³³ préconisent, d'une part, que les règles précisent clairement les acteurs et les rôles, les ressources à mobiliser ainsi que les étapes du processus, de manière à faciliter l'appropriation du dispositif par les participants (et la compréhension de la portée de leur contribution). D'autre part, toutes les phases du processus de construction d'une politique publique doivent être soumises au débat et donc à une validation par les citoyens. Il nous semble effectivement qu'on construit, de cette manière, une décision plus solide. Enfin, les mêmes participants recommandent que les procédures et les règles de jeu du processus participatif soient définies de manière concertée avec les participants.

Finalement, une des ambitions essentielles de la démocratie participative n'est-elle pas de rapprocher les institutions et les citoyens? Dans cette perspective, il ne s'agit pas de remplacer la démocratie représentative mais plutôt de combiner avec des démarches participatives. L'une sans l'autre ne peut atteindre ses objectifs. Cette nouvelle forme de démocratie prend en compte l'expertise, le dialogue, la négociation et la recherche de convergences d'intérêts au processus décisionnel. Elle renforce la qualité et la crédibilité des politiques en améliorant leur compréhension, leur légitimité et leur clarté aux yeux des citoyens. C'est donc à travers l'expression des intérêts des acteurs divers que la démocratie participative améliore la démocratie représentative.

.....
33 L'atelier a réuni des participants d'horizons divers : représentants associatifs, acteurs institutionnels, universitaires et citoyens.



Bibliographie

BLONDIAUX Loïc, « L'idée de démocratie participative. Enjeux impensés et questions récurrentes », in Marie-Hélène Bacqué, Henri Grey, Yves Sintomer, *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 2005.

BLONDIAUX Loïc, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Editions du Seuil, collec. « La république des idées », 2008.

BOLTANSKI Luc, CHIAPELLO Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

BORRAZ Olivier *Le gouvernement des villes : une analyse comparée de deux villes suisses et deux villes françaises*, thèse de doctorat en sociologie, Institut d'Etudes Politiques, Paris, 1994.

BACQUE Marie-Hélène, REY Henri, SINTOMER Yves, *Gestion de proximité et démocratie participative*, Paris, Editions La Découverte, 2003.

COHEN Joshua, « Deliberation and Democratic legitimacy », in HAMLIN Alan, PETIT Philip (ed.), *The good Polity*, Oxford, Blackwel, 1989.

DEBARD Thierry, ROBBE François (dir.), *Le caractère équitable de la représentation politique*, Paris, l'Harmattan, 2004.

GARIEPY Michel, HAMEL Pierre, « Défis et paradoxes de la consultation », *Trames*, vol.2, n° 2, 3^e trimestre, 1989.

GAUDIN Jean-Pierre, *Gouverner par contrat. L'action publique en question*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 1999.

HABERMAS Jürgen, *Droit et Démocratie. Entre faits et normes*, traduit de l'allemand par Rochlitz Rainer, Bouchindhomme Christian, Paris, Gallimard, nrf essais, 1997.

KOEBEL Michel, *Le pouvoir local ou la démocratie improbable*, Broissieux, Editions du Croquant (collection Savoir/Agir), 2006.

LAGROYE Jacques, FRANCOIS Bastien, SAWICKI Frédéric, *Sociologie politique*, Paris, Presses Universitaires de Sciences Po et Dalloz, 2012.

LEFEBVRE Rémi, *Le débat public : une expérience française de la démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007.

MANIN Bernard, « Volonté générale ou délibération. Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le débat*, vol.33, 1985.

MAZEAUD Alice, « Le budget participatif des lycées : un instrument de justice

sociale? », in SINTOMER Yves, TALPIN Julien (dir.), *La démocratie participative au-delà de la proximité. Le Poitou-Charentes et l'échelle régionale*, Presses universitaires de Rennes, 2011.

MENISSIER Thierry, *Machiavel ou la politique du centaure*, Paris, Editions Hermann, 2010.

MULLER Pierre, SUREL Yves, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Editions Montchrestien, 1998.

NEVEU Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1996.

PAOLETTI Marion, *La démocratie locale et le référendum : analyse de la démocratie à travers la genèse institutionnelle du référendum*, Paris, l'Harmattan, 1997.

RUI Sandrine, « De nouveaux modes d'expression démocratique. Les développements de la démocratie participative », *Cahiers français*, n° 356, mai-Juin 2010.

SINTOMER Yves, RÖCKE Anja, TALPIN Julien, « Démocratie participative ou démocratie de proximité? Le budget participatif des lycées de Poitou-Charentes », *L'homme et la société*, n° 172-173, avril-septembre 2009.

TALPIN Julien, « Les budgets participatifs en Europe. Des pratiques diversifiées, des résultats inégaux », *Cahier du Brésil Contemporain*, 2009, n° 73-74.

WARIN Philippe, « Les HLM, impossible participation des habitants », *Sociologie du Travail*, Vol. XXXVII, n° 2, 1984.

Le conflit comme condition démocratique des démarches de participation

> Par Selen Serçen

Doctorante en sociologie, Centre Emile Durkheim, Université Victor Segalen Bordeaux 2

Atelier « Le conflit dans la participation »

Le conflit a-t-il sa place dans les dispositifs participatifs ? Quelle place ? Faut-il tenter de l'écartier ? Faut-il le laisser émerger ? Comment s'en saisir ? Le rendre constructif ? Peut-il dynamiser la participation ?

Intervenants :

Jean-Marie Boyé, formateur et consultant (JMB formation conseil), est spécialiste en gestion de conflits.

Marion Carrel, sociologue (CeRies-Lille 3), mène des recherches sur la participation citoyenne et la démocratie délibérative.

Luc Lemonnier, est adjoint au maire de la Ville du Havre, chargé de la concertation publique et du dialogue avec les Havrais.

Résumé

Le présent texte invoque la nécessité de prendre en compte la dimension conflictuelle dans toute démarche participative. Donner une place au conflit est essentiel pour la prise en considération de la diversité des points de vue et de la pluralité constitutive d'une politique démocratique. Ce constat théorique semble faire peu d'écho dans la pratique, notamment dans un contexte où la participation s'institutionnalise de plus en plus. En s'appuyant tant sur une littérature dédiée que sur des cas pratiques¹, l'objectif de cet article est de montrer comment l'appréhension des conflits peut se révéler difficile, comment elle est étroitement liée à notre (in)capacité à inclure les publics absents des instances de participation et plus généralement aux manières de faire société ensemble. Nous tenterons alors de proposer une réflexion sur les outils de participation afin d'améliorer leur portée démocratique.

.....
1 Notamment sur l'atelier « Le Conflit dans la participation » réalisé dans le cadre de la première édition des Assises de la Participation organisées par le C2D - Conseil de développement durable de l'agglomération bordelaise les 15-16 novembre 2012.

Le conflit : une forme de « socialisation » démocratique

La conception actuelle de la démocratie suppose un égal accès de tous à la sphère publique et vise l'idéal de partage du pouvoir décisionnel. L'un des éléments constitutifs de la démocratie est aussi sa pluralité et la prise en compte de cette dernière. Dans cette perspective, le conflit apparaît comme une illustration des capacités de résistance et d'action des citoyens. A l'instar de Georg Simmel, il semble pertinent de valoriser le conflit comme une forme de « socialisation » puisqu'il fait pleinement partie de l'apprentissage des valeurs et du fonctionnement démocratiques². Ainsi, plusieurs théoriciens ont insisté sur l'importance de la dimension agonistique en tant qu'élément constitutif de toute démarche démocratique, nécessaire à son bon déroulement. Pour Hannah Arendt par exemple, le conflit est l'essence même de la démocratie et de son absence ne résulterait que du totalitarisme³. Dans *L'Invention Démocratique*, Claude Lefort lui aussi montre comment la démocratie diffère des régimes totalitaires en ce qu'elle laisse place à l'expression des divers points de vue et des conflits, sans tomber dans un désordre politique. A travers les débats publics, les instances participatives et les élections, les individus renégocient continuellement le pacte civil qui les unit. Tout en insistant sur le caractère inachevé et en constante reconstruction de la démocratie, il souligne la nécessité de saisir le conflit comme condition mécanique de l'agir ensemble⁴.

Néanmoins, la mise en examen de ce principe théorique dans la pratique, comme par exemple dans les dispositifs participatifs, nous révèle une crainte du conflit dans ces instances. Cette crainte se traduit la plupart du temps par l'éradication quasi systématique des conflits dès leur émergence. Le principe démocratique dans les instances participatives se conçoit généralement par opposition au conflit ; perçu comme une anomie, un désordre social, vecteur de division et de dissension. Le conflit est alors largement déterminé par une représentation négative : il est soupçonné d'être contre-productif et en ce sens il doit être éradiqué ou minimisé. L'embarras des organisateurs pour intégrer et réguler les conflits dans ces espaces soulève alors deux remarques majeures : la première concerne la capacité à faire entendre les différents publics mais aussi les difficultés d'inclure les publics absents, « l'homme sans voix »⁵. La deuxième remarque porte sur le sens de faire société ensemble, puisque la volonté d'éradiquer tout conflit au sein des instances participatives tend à restreindre une articulation possible entre participation citoyenne et décision politique. La question de la place du conflit dans la participation soulève donc un enjeu qui consiste à « favoriser l'expression sans chercher à abolir le conflit, sans mettre en danger la discussion et sans exclure certains groupes à s'exprimer »⁶.

2 Georg Simmel, *Le conflit*, Edition Circé, 1995.

3 Hannah Arendt, *Le système totalitaire. Les origines du totalitarisme*, Editions du Seuil, 1972.

4 Claude Lefort, *L'Invention démocratique*, Paris, Fayard., 1981.

5 *A Haute Voix. Visions métropolitaines pour 2030*, C2D de La Cub, 2011

6 Loïc Blondiaux, *Démocratie délibérative vs. Démocratie agonistique? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines*, Presses de Sciences Po, Raisons politiques 2008/2 n° 30, 2008.

L'institutionnalisation de la participation citoyenne : un frein pour une réelle démarche démocratique ?

En France, la préconisation de la mise en place des pratiques participatives afin d'inclure les citoyens dans les prises des décisions politiques est apparu à la fin des années 1970, avec l'instauration de la Politique de la ville, mais aussi sous l'impulsion des mouvements associatifs et des directives européennes. Les questions urbaines, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion deviennent alors des terrains de prédilections pour les démarches participatives. A ce titre, le rapport Dubedout de 1983, l'un des textes fondateurs de la Politique de la ville française, prône une « transformation démocratique de la gestion des villes », en s'appuyant sur les ressources locales et sur l'expertise des habitants : il esquisse alors un idéal de partage du pouvoir décisionnel⁷. Cette logique traduit à l'époque la volonté et les attentes de participation de certains citoyens qui vont s'investir par exemple dans certaines expériences de centres sociaux et de régies de quartier, ce type de dispositif pouvant être aujourd'hui considéré comme pionnier en matière de participation citoyenne en France⁸. Paradoxalement, les dispositifs participatifs des périodes suivantes, de plus en plus nombreux, se sont éloignés de l'idéal co-décisionnaire pour prendre la forme d'une médiation, d'un relais des institutions. A partir des années 1990 notamment, les procédures de participation s'apparentent plus à des instances d'informations des citoyens sur les projets en cours, dans « un esprit de rétablissement de la confiance envers les institutions »⁹. Par exemple, dans le cadre de la Politique de la Ville, si le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) lancé en 2003 a considérablement changé le visage du paysage urbain des territoires détériorés, son bilan est plus mitigé en terme de développement des pratiques participatives, qui apparaissent alors seulement comme des démarches formelles. En effet, l'urgence de la situation et la complexité des procédures de rénovation en question ont renforcé un mouvement d'institutionnalisation des dispositifs participatifs. Devenu un impératif politique, l'offre abondante des procédures de concertation prend dans ce cadre une forme *top-down* qui consiste à décliner localement les opérations programmées au niveau national. Contrairement au modèle *bottom-up* où la demande de concertation surgit des démarches des citoyens locaux, le modèle *top-down* amène une forme de participation qui relève de la consultation et de l'information par les acteurs institutionnels plutôt que d'un pouvoir d'intervention des citoyens¹⁰. Ce glissement de conceptions de la participation citoyenne dans les actions publiques a eu pour conséquence majeure une baisse de l'engagement des habitants

7 Hubert Dubedout, *Ensemble : refaire la ville*, rapport au Premier Ministre, La documentation française, 1983.

8 Marion Carrel, « La participation des habitants : trois pistes pour rénover la politique de la ville », Centre d'analyse stratégique, La note d'analyse n° 278, septembre 2012 ; D. Béhar (1986), *Les régies de quartier, rapport pour le plan urbain*, Acadie ; M. Bresson (2002), *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme*.

9 Jacques Donzelot, Catherine Mével et Anne Wykens, *Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Paris, Seuil, 2003.

10 Marion Carrel, « La participation des habitants : trois pistes pour rénover la politique de la ville », Centre d'analyse stratégique, La note d'analyse n° 278, septembre 2012.

dans ces dispositifs, liée au sentiment d'inanité de leur présence ; ceci a également contribué à renforcer l'exclusion de certaines populations, notamment les plus marginalisées.

L'institutionnalisation des procédures participatives soulève alors deux interrogations principales, directement en lien avec la place du conflit dans ces démarches : celle d'assurer la représentativité et celle de faire société ensemble. Cette dernière consiste plus précisément en la capacité institutionnelle de rendre les citoyens co-décisionnaires de l'entité politique qu'est la société à toutes ses échelles (immeuble, quartier, ville, département...).

Le mouvement d'institutionnalisation est la mise en place d'un espace de discussion par les autorités politiques. Cette organisation institutionnelle du cadre discursif se traduit par une standardisation et une rigidité accrue des démarches de concertation publique. Les instances et les dispositifs apparaissent aux profanes comme étant largement codifiés et cadrés par les autorités en charge des procédures. Ainsi, tout donne l'impression d'être prédéterminé à l'initiative des organisateurs ; que ce soit les problèmes à débattre, la durée de l'organisation, les rôles et les limites de l'échange, etc. L'ensemble du dispositif semble être déjà fixé et même les décisions peuvent donner le sentiment d'avoir été déterminées en amont¹¹. Certes, la mise en place d'un dispositif participatif requiert une véritable ingénierie notamment en termes de modalités des prises de parole et des techniques d'animation mobilisées¹². Pour autant cela semble avoir de nombreux effets pervers. Débouchant sur une forte scénarisation des dispositifs, cette ingénierie de la participation institutionnelle donne aux participants une très faible prise sur les échanges et les décisions, en les cantonnant à une position plutôt passive. Cette situation renforce généralement chez les organisateurs, des stratégies et des comportements d'évitement des conflits au sein des espaces participatifs qui se résument en la fameuse formulation de « on n'est pas là... » : « On n'est pas là pour faire de la politique », « on a un temps limité, on n'est pas là pour ne discuter que de « ça » »¹³. Le « ça » étant le sujet potentiellement conflictuel, il est alors écarté au nom d'une politique consensuelle. En conséquence, les dispositifs proposés se révèlent à la fois être en décalage avec les attentes et les initiatives citoyennes et contribuent à marginaliser davantage les individus ou les groupes les moins bien armés pour se faire entendre. Leur sentiment d'impuissance et d'exclusion s'explique par la mise à distance établie par les codes et les normes discursives qui entraînent logiquement une baisse de la participation, notamment de la part des groupes les plus défavorisés (étrangers, jeunes, pauvres). Ainsi, au nom même du consensus, ce sont les formes d'expression

11 Loïc Blondiaux, S.andrine Lévêque (1999), « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Une expérience de démocratie participative » in C. Neveu (dir.), *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan, 1999.

12 Magali Nonjon, « Quand la démocratie se professionnalise : enquête sur les experts de la participation », thèse de doctorat, Université Lille 2, 2006.

13 Il était intéressant d'observer lors des échanges de l'Atelier Conflit, la mobilisation de la formulation « on n'est pas là pour... » à plusieurs reprises et par divers participants pour illustrer les évitements de conflit qu'ils ont pu observer dans leurs expériences participatives respectives.

les plus éloignées des codes et des normes institutionnelles de la discussion qui sont écartées de l'échange¹⁴. Cet effet pervers, induit par les techniques d'organisation des espaces de concertation, soulève inévitablement la question de la représentativité.

La seconde interrogation qui découle de la forte institutionnalisation de la participation en France concerne la manière de faire société dans/par ces instances. En effet, la possibilité de constituer un contre-pouvoir démocratique semble mise en péril par le fait que les organisateurs de ces instances sont également les élus et les techniciens qui sont en charge des projets à discuter. Le risque de la mainmise institutionnelle consiste en l'utilisation de ces dispositifs comme moyen d'acceptation des projets et non comme lieu d'échange en vue d'améliorer le pouvoir décisionnel des citoyens sur l'action publique. Ainsi, une organisation de concertation où la place du conflit est réduite à néant, suggère vraisemblablement l'existence de voix muselées, susceptibles d'atténuer la cohérence de l'action publique et l'image de l'action politique.

« Ainsi, une organisation de concertation où la place du conflit est réduite à néant, suggère vraisemblablement l'existence des voix muselées, susceptibles d'atténuer la cohérence de l'action publique et l'image de l'action politique. »

Cette attitude condamne au bas mot les participants à une place passive, sans véritable prise en considération dans le processus décisionnel. Cela peut aussi aller jusqu'à les mener à l'abandon de la démarche puisque les dispositifs apparaissent à leurs yeux comme un simple acte administratif, voire un *simulacre*. La recherche de consensus rationnel limite l'approfondissement des controverses et la prise en compte de la plus grande diversité des points de vue et des positionnements face aux sujets à débattre. Ainsi, cette procéduralisation de la discussion amène le risque « d'une démocratie formatée qui devient purement formelle »¹⁵.

L'acceptation et le fait de donner une place active aux formes d'expression les plus conflictuelles et les moins en adéquation aux normes institutionnelles, sont un apport démocratique indispensable : de par leur intensité d'opposition, elles peuvent abattre les barrières du *statu quo* et obliger les groupes décideurs à les écouter. Jane Mansbridge souligne la nécessité de revoir la définition des critères d'évaluation d'une bonne délibération, considérant le conflit comme

.....
14 Marion Carrel, « Pauvreté, citoyenneté et participation. Quatre positions dans le débat sur les modalités d'organisation de la participation des habitants dans les quartiers d'habitat social », in C. Neveu (dir.), *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, (coll. « Logiques politiques »), 2007.

15 Loïc Blondiaux, « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes » in MH Bacqué, H. Rey, Y. Sintomer (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, Editions La Découverte, 2005.

un indicateur d'une bonne démarche participative¹⁶. Ainsi, il est opportun de dénoncer cette recherche de consensus rationnel justement au nom de la dimension inévitablement agonistique de la politique démocratique¹⁷. Comme le souligne Loïc Blondiaux, le succès des dispositifs participatifs est proportionnel à l'existence d'un conflit au préalable ou à la capacité de susciter eux-mêmes la conflictualisation.



Mieux adapter les outils

L'objectif de l'atelier « Le conflit dans la participation »¹⁸ auquel nous avons assisté était de cerner les dysfonctionnements des procédures participatives en matière d'appréhension des conflits et de proposer une réflexion collective sur les leviers d'actions possibles, sur les attitudes et les démarches à entreprendre. Afin de placer cette réflexion dans un registre d'amélioration de la portée démocratique des démarches participatives et en vue d'apporter un relief sociologique, il nous a paru intéressant d'analyser les pistes développées lors de l'Atelier sous l'angle des problématiques relatives à l'institutionnalisation des démarches participatives que nous avons soulignées dans la première partie.

> Face à la faille inclusive

L'institutionnalisation de la participation et la question du conflit sont étroitement liées à la capacité de se faire entendre des publics les plus défavorisés. Parce que les normes de la discussion contribuent à marginaliser les individus et les groupes les plus faibles en termes de capacité à s'exprimer dans l'espace public et parce que ces populations se perçoivent à distance de ces instances, comment pallier leur absence ? Il paraît judicieux de porter une attention particulière à ce que les normes de la discussion et de la démarche ne contribuent pas à exclure davantage les groupes à faibles ressources. Afin de dépasser ce piège relatif à la procéduralisation des dispositifs de concertation, dans une perspective critique de la démocratie délibérative habermassienne, Iris Marion Young¹⁹, propose de promouvoir des formes de communication autres que le seul mode argumentatif rationnel, comme par exemple le témoignage. Ces formes de récits publics portant sur les trajectoires de vie pourraient

.....
¹⁶ Jane Mansbridge, « *Everyday Talk in the Deliberative System* », 1999, in Loïc Blondiaux, *Démocratie délibérative vs. Démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines*, Presses de Sciences Po, Raisons politiques 2008/2 n° 30,

¹⁷ Chantal Mouffe, « *Deliberative Democracy or Agonistic Pluralism?* », Social Research, vol. 66, no 3, 1999 in Loïc Blondiaux, *Démocratie délibérative vs. Démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines*, Presses de Sciences Po, Raisons politiques 2008/2 n° 30

¹⁸ Première édition des Assises de la Participation organisées par le C2D - 15-16 novembre 2012.

¹⁹ Iris Marion Young, *Inclusion and Democracy*, op. cit. in Loïc Blondiaux, *Démocratie délibérative vs. Démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines*, Presses de Sciences Po, Raisons politiques 2008/2 n° 30

permettre de donner une voix aux « sans voix », développer une représentation *cognitive* et *narrative* de la réalité sociale. Ainsi, porter une attention particulière à la médiation que l'art peut procurer, essayer de développer une lecture sociologique de la littérature, de la musique et du cinéma peut nous permettre d'élargir notre perspective sociale.

D'autre part, l'intérêt de réfléchir à des modes d'échange argumentatifs, plus imaginatifs, plus innovants a été souligné à plusieurs reprises lors de l'atelier « Le conflit dans la participation » précédemment évoqué. A ce titre, organiser des forum-théâtres, ou réfléchir sur la mise en place des jeux de rôles où les participants « changent leurs casquettes » pour changer leurs regards et échanger leurs points de vues sont quelques pistes intéressantes qui ont été avancées. Ces réflexions sur les modes discursifs des démarches participatives n'est pas sans rappeler le discours de Pierre Rosanvallon, lors de la conférence inaugurale des Assises de la Participation²⁰ ; à l'époque de la « société des individus », nous sommes face à une infinité de situations et prendre en compte la pluralité des formes de représentations, des points de vue engendrera une meilleure connaissance de la diversité des conditions sociales pour agrandir l'idée de la représentation qui permet de faire comprendre la société et qui vise à faire société.

> Face à la logique consensuelle contre-productive

Au-delà du *contenu* discursif des dispositifs participatifs, le souci d'inclusion représentatif et l'idéal de constitution de contre-pouvoir démocratique nous ont amenés à penser au *contenant*, c'est-à-dire à l'organisation des dispositifs en question. Une démarche participative ne s'impose pas, ne s'improvise pas, elle s'organise. Certes, elle ne consiste pas en une communication, mais elle trouve corps par la communication. Il est donc essentiel de bien déterminer l'objectif, le besoin initial par les organisateurs et de présenter clairement aux participants l'origine et le contenu de la demande de concertation. Ce n'est qu'une fois que le contexte et les enjeux relatifs à la problématique discutée sont ouvertement posés que les participants peuvent véritablement cerner les attentes et les règles de l'échange. Cette démarche de transparence ne serait complète sans la présentation des participants et des différents partis-pris en amont de la procédure, pour que tout le monde puisse cerner la place, la fonction et le rôle de chacun.

La question de la temporalité des dispositifs mis en place (quand/combien de fois/pendant combien de temps) apparaît comme un autre axe essentiel au bon déroulement de l'organisation et de la qualité de l'échange. Envisager le déroulement de manière ponctuelle pourrait permettre une bonne assimilation de l'objectif, du contexte et du contenu des projets à débattre mais aussi une meilleure appréhension des controverses ou conflits éventuels. D'une manière générale, un temps limité et strict empêche de toucher à la diversité des points de vue et donne lieu à un évitement des conflits justifié par le manque de temps.

.....
20 Première édition des Assises de la Participation organisées par le C2D - 15-16 novembre 2012.

Cependant, il faut se rappeler qu'un temps trop élastique donne également lieu à des situations contre-productives où les positionnements antagonistes peuvent s'avérer chronophages.

L'échelle de la démarche de concertation envisagée est également un axe à privilégier dans la réflexion sur l'amélioration des conditions de débat. Avant tout, cette question est directement liée au sujet et à l'objectif des projets à concerter ainsi qu'aux populations concernées. Dans l'optique d'inclure les groupes les moins bien dotés en capital linguistique pour qui la prise de parole en public peut engendrer une certaine intimidation, il semble préférable de privilégier des dispositifs de taille réduite où l'accompagnement de la parole est plus facile et limite les postures passives. La nature du sujet de la démarche est également à prendre en compte : il s'agit ici de savoir dans quelle mesure c'est un sujet à controverses ou qui tient plutôt de l'ordre d'un consensus général. Il existe en effet une tendance à privilégier des procédures de grande échelle (conférence de consensus ou sondages délibératifs) : ces démarches, du fait de l'absence d'interconnaissances entre participants, semblent limiter la contestation dans ce cadre élargi. Au final, elles tendent à minimiser au maximum la dimension conflictuelle des sujets à débattre. Afin de donner une place au conflit, le réflexe pourrait être d'instaurer des démarches à échelle réduite où l'accompagnement de la parole et du débat est plus évident. La divergence des points de vue sur cette question, que nous avons pu observer lors de l'atelier « Le conflit dans la participation »²¹, laisse penser que le problème d'échelle est plus complexe que la simple question du nombre des participants. Certains ont, à très juste titre, signalé que dans certaines situations l'interconnaissance procurée par des petits groupes de paroles peut aussi rendre la contestation difficile. Il n'est pas rare d'observer les groupes développer leur propre régulation interne, ce qui en conséquence augmente les coûts sociaux de la prise de parole en public.

Plus que tout, l'essence même d'une démarche participative de qualité passe par son animation. Dans l'optique de briser l'aspect fortement institutionnel des démarches et contourner les effets pervers qui en découlent, il est convenable, voire *indispensable* pour certains, de confier l'animation de la concertation à des acteurs autres que les organisateurs : techniciens/chefs de projet, élus. Pour ces derniers, le conflit doit être évité puisque c'est son absence qui rassure les habitants et garantit les projets. Ainsi, confier l'animation à un professionnel du dialogue, à équidistance entre les acteurs et autonome par rapport aux porteurs de projets et aux décideurs, peut garantir une certaine neutralité et la qualité des échanges. Ce modèle d'animateur, neutre et arbitral, est de par sa qualification, capable de distribuer équitablement la parole, d'appréhender les conflits émergents et enfin de jouer le rôle de facilitateur de dialogue. Cet accompagnement peut permettre notamment à ceux qui maîtrisent moins bien les codes et les normes de la procédure de dépasser le rapport de domination qui se lit dans l'expertise de la langue et du sujet à débattre. Il peut également garantir que tous les participants *parlent la même langue*. La mise à distance institutionnelle assurée par le recours à une animation professionnelle peut être complétée par la présence d'un tiers garant qui veille sur la sincérité de la démarche, de sa conception à son aboutissement

.....
21 Première édition des Assises de la Participation organisées par le C2D - 15-16 novembre 2012.

(par exemple adéquation du dispositif aux objectifs de la démarche, information claire pour tous et donnée suffisamment en amont, choix de modalités permettant l'expression de tous, prise en compte des résultats de la concertation dans la décision...). Il s'agit aussi de mettre en place les conditions d'un meilleur échange détaché des soucis qui peuvent préoccuper les organisateurs (notamment la question de l'image publique de leur action politique). En assurant la dissociation entre les porteurs du projet et les porteurs de la concertation, la présence d'un animateur médiateur (ainsi que d'un tiers garant le cas échéant) permet l'instauration de rapports horizontaux entre les citoyens participant et les pouvoirs publics. Cette présence apparaît alors comme un moyen de création d'un véritable espace public de confrontation où l'enjeu n'est plus la gestion du conflit *menaçant* mais bien celui de trouver du sens à faire société, à partir des différents points de vues et de la diversité des expériences. L'encadrement professionnel des dispositifs augmente la capacité de saisir de manière constructive la négativité dynamique des conflits qui permettent de faire société.

« L'encadrement professionnel des dispositifs augmente la capacité de saisir de manière constructive la négativité dynamique des conflits qui permettent de faire société. »

Enfin, il est possible d'imaginer de sortir du formalisme institutionnel les démarches participatives via l'investissement des espaces informels, ouverts à tous et à toutes les expressions citoyennes, afin de rendre cette démarche plus accessible et moins contraignante. Nous pouvons, à ce titre, penser à l'exemple londonien des *speakers corners*, littéralement le « coin des orateurs », qui sont des espaces réservés notamment à Hyde Park et dans certains autres parcs de la ville, au sein desquels chacun peut prendre librement la parole et porter une revendication, une interrogation ou une interpellation publique des politiques mises en place.

Plus radical, pour faire face aux pièges des espaces publics institutionnels mais aussi pour créer une résonance publique des problématiques relative aux groupes subordonnés ou aux problématiques que certains éludent dans la sphère privée, Nancy Fraser préconise la constitution de « contre publics subalternes ». Ces derniers consistent en des espaces publics non institutionnels, dans lesquels les citoyens, mais surtout les membres des groupes sociaux subordonnés (femmes, minorités visibles, homosexuel(le)s, ouvriers...) peuvent élaborer un « contre discours » et porter leur voix publiquement, se constituer en groupe d'intérêt et ainsi augmenter leurs capacités d'action²². Elle remet en cause la conception de l'espace public comme lieu rationnel et consensuel unique où les dominants et les dominés pourraient dépasser leurs propres intérêts au nom de l'intérêt commun. Elle souligne par ailleurs l'importance des sphères publiques hybrides, non limitées à la formation de l'opinion publique et participant au processus officiel de prise de décision. Cette proposition va automatiquement de pair avec l'idée d'« *empowerment* » qui consiste à augmenter

.....
²² Nancy Fraser, « Repenser l'espace public : une contribution à la critique de la démocratie réellement existante », in N. Fraser, *Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte, 2005.

le pouvoir d'agir des citoyens et notamment des plus défavorisés, en les accompagnant à s'organiser pour lutter politiquement ou pour interpellier publiquement. Le succès de cette notion provient du fait qu'elle permet de construire un pouvoir plus fort que celui de l'individu isolé, en agissant sur deux niveaux, le collectif et l'individuel²³. Le développement communautaire (*community organizing*), qui associe l'idée de « contre-publics subalternes » et celle d'*empowerment*, ne consiste pas en un renforcement du groupe sur lui-même mais peut servir d'appui à la réussite individuelle²⁴. Fréquemment mobilisé dans les modèles de démocratie anglo-saxons, le *community organizing*, ainsi que les espaces publics informels, sont des démarches peu reconnues dans la scène de la démocratie participative française en raison de leur opposition à la tradition politique française.

Manifestement, les dispositifs et comportements en matière de démocratie participative, ainsi que les réponses apportées aux demandes citoyennes sont tributaires des philosophies sociopolitiques nationales. En France, nous sommes traditionnellement dans un modèle républicain déterminé par une légitimité absolue de l'Etat et un consentement sur l'autorité des institutions à faire société, alors que le modèle anglo-saxon, plutôt *pragmatique*, base l'autorité de ses institutions principalement sur la confiance des membres de la communauté qu'ils forment. Cette vision donne place et encourage les techniques participatives plus ouvertes, moins institutionnalisées, en permettant aux citoyens de développer leur pouvoir d'agir dans l'espace public, contrairement à la France où les dispositifs participatifs relèvent de l'information et de la consultation, ce qui illustre une difficulté de la part des acteurs politiques et institutionnels à admettre la capacité des citoyens à être co-constructeurs, co-décisionnaires au côté des acteurs politiques officiels. La vision républicaine, très craintive à l'idée des communautés, reste méfiante vis-à-vis des groupes d'intérêts, des corps intermédiaires et peine à leur faire une place légitime dans les débats collectifs²⁵.

La crainte agonistique et les difficultés à réguler les conflits dans les démarches participatives en France pourraient également être mises en rapport avec les fondements philosophiques et sociologiques de la politique française, dominés par une vision consensuelle et harmonieuse du contrat social d'un côté, et par une croyance en la singularité de l'intérêt général de l'autre. Le rapport entre l'Etat et le citoyen est dans cette perspective régulé principalement par la médiation institutionnelle : c'est la confiance des citoyens en l'autorité des corps institutionnels qui constitue la forme et la force de la république. De ce cadre découle une négligence du caractère permanent et fondateur du conflit et une méfiance vis-à-vis de la nature agonistique de la démocratie au nom d'une cohérence politique et d'une cohésion sociale. Ainsi, au début du XX^e siècle, fortement influencé par cette idéologie, Emile Durkheim et la sociologie fonctionnaliste naissante voyaient dans le conflit un vecteur du désordre social. A l'inverse, certains de leurs contemporains, fondateurs de la sociologie allemande (notamment Georg Simmel et Max Weber) insistaient,

.....
23 Jacques Donzelot, Catherine Mével et Anne Wykens, *Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Paris, Seuil, 2003.

24 Marion Carrel, « La participation des habitants : trois pistes pour rénover la politique de la ville », Centre d'analyse stratégique, La note d'analyse n°278, septembre 2012

25 *ibid.*

dans la continuité des thèses hégéliennes sur la négativité dynamique, sur la centralité du conflit pour la société, au nom de son pouvoir de régulation et d'intégration sociale.

Sur la scène de la démocratie participative française, le comportement général qui consiste à éradiquer les conflits émergents par les organisateurs revient tout simplement à faire abstraction de l'une des dimensions constitutives de la démocratie, à savoir son aspect agonistique. La tradition sociologique allemande place le conflit dans un cadre relationnel : il est issu de toute action humaine, inhérent à toute relation et doit être appréhendé telle une « forme formante ». Si Georg Simmel envisage le conflit dans sa dimension socialisatrice, c'est parce qu'il est une composante de toute relation sociale et apparaît comme un élément qui organise la vie sociale et individuelle²⁶. De ce point de vue, le conflit apparaît comme une socialisation démocratique et la prise en compte de la conflictualité surgit alors comme une condition nécessaire à son bon fonctionnement.

Il nous paraît impératif de souligner qu'un dispositif de qualité n'a de chance d'exister que s'il y a un conflit au préalable ou que ce dispositif parvient à susciter lui-même la conflictualisation²⁷. La recherche de consensus et l'évitement des conflits à tout prix entravent le pouvoir inclusif des démarches et la manière de faire société. Rappelons qu'il existe un grand écart démocratique entre une décision réconciliée suite aux controverses et celle qui est imposée suite à l'évacuation des conflits. Ainsi, à condition d'accepter l'aspect conflictuel inhérent à toute relation humaine et surtout en se donnant les moyens organisationnels, institutionnaliser la participation autrement ou penser à des formes non-institutionnelles, pourraient devenir la garantie de la qualité des démarches participatives. Pour trouver du sens à faire société et décider ensemble, nous avons besoin des espaces publics de confrontation. Mais pour que l'institutionnalisation de ces espaces constitue un levier notamment pour les « sans-voix », il faut peut-être envisager un desserrement de l'emprise des autorités institutionnelles sur la participation.

« Pour trouver du sens à faire société et décider ensemble, nous avons besoin des espaces publics de confrontation. Mais pour que l'institutionnalisation de ces espaces constitue un levier notamment pour les « sans-voix », il faut peut-être envisager un desserrement de l'emprise des autorités institutionnelles sur la participation. »

Mettre en place un tel dispositif s'avère déjà possible par la présence modératrice non seulement d'un professionnel de dialogue (pour l'animation) mais aussi de celle d'un tiers garant. Il doit continuer à être pensé dans l'optique de faire sauter les barrières normatives et symboliques d'une procéduralisation stricte.

.....
26 Georg Simmel, *Le conflit*, Edition Circé, 1995.

27 Loïc Blondiaux, *Démocratie délibérative vs. Démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines*, Presses de Sciences Po, Raisons politiques 2008/2 n° 30



Bibliographie

ARENDDT Hannah, *Le système totalitaire. Les origines du totalitarisme*, Paris, Editions du Seuil, 1972.

BACQUÉ Marie-Hélène, REY Henri, SINTOMER Yves (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, Editions La Découverte, 2005.

BÉHAR Daniel, *Les régies de quartier, rapport pour le plan urbain*, Acadie, 1986.

BLONDIAUX Loïc, *Démocratie délibérative vs. Démocratie agonistique? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines*, Presses de Sciences Po, Raisons politiques 2008/2 n° 30.

BLONDIAUX Loïc (2005), « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes » in M.-H. Bacqué, H. Rey, Y. Sintomer (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, Editions La Découverte, 2005

BLONDIAUX Loïc, LÉVÊQUE Sandrine, « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Une expérience de démocratie participative » in C. Neveu (dir.), *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan, 1999.

BRESSON Maryse, *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme*, 2002.

CARREL Marion, « La participation des habitants : trois pistes pour rénover la politique de la ville », Centre d'analyse stratégique, La note d'analyse n° 278, septembre 2012.

C2D - Conseil de développement durable de l'agglomération bordelaise, *A Haute Voix. Visions métropolitaines pour 2030*, 2011.

DONZELOT Jacques, MÉVEL Catherine, et WYKENS Anne, *Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Paris, Seuil, 2003.

DUBEDOUT Hubert, *Ensemble : refaire la ville*, rapport au Premier Ministre, La documentation française, 1983.

FRASER Nancy, *Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte, 2005.

LEFORT Claude, *L'Invention démocratique*, Paris, Fayard, 1981.

MANSBRIDGE Jane, « *Everyday Talk in the Deliberative System* », in S. Macedo (ed.) *Deliberative Politics : Essays on Democracy and disagreement*, Oxford, 1999.

MOUFFE Chantal, « *Deliberative Democracy or Agonistic Pluralism?* », *Social Research*, vol. 66, no 3, 1999.

NEVEU Catherine (dir.), *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, (coll. « Logiques politiques »), 2007.

NEVEU Catherine (dir.), *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan, 1999.

NONJON Magali, *Quand la démocratie se professionnalise : enquête sur les experts de la participation*, thèse de doctorat, Université Lille 2, 2006.

ROSANVALLON Pierre, *La Société des égaux*, Paris, Le Seuil, 2011.

SIMMEL Georg, *Le conflit*, Edition Circé, 1995.

YOUNG Iris Marion, *Inclusion and Democracy*, Oxford University Press, 2000.

Comment créer les conditions d'une participation plus inclusive ?

> Par Marie Tonel

Sociologue spécialisée en politiques urbaines et animatrice de dispositifs participatifs



Atelier « Différences sociales et participation »

Les démarches participatives offrent-elles une place pour tous, quels que soient l'âge, le sexe, l'origine géographique ou sociale, le niveau d'alphabétisation... ? Comment mettre en place des démarches participatives inclusives ?

Intervenants :

Patrick Bodart, créateur de Periferia (Bruxelles), vise la construction de projets participatifs.

Elisabeth Hofmann, maître de conférences (IATU/STC, Bordeaux 3), intervient sur les questions de genre et d'interculturalité.

Claire Robillard est maire de Palaiseau et vice-présidente du Conseil général de l'Essonne, chargée du développement durable et solidaire, de l'environnement et de l'agriculture.



Résumé

Tandis que les institutions s'interrogent sur la façon de mettre en place des démarches participatives plus inclusives, nous verrons que les solutions se trouvent dans un changement de paradigme : l'ouverture de la participation à la société civile. Le rôle des pouvoirs publics ne serait plus seulement d'inviter les citoyens à participer mais d'encourager les initiatives citoyennes. Ce changement d'approche s'accompagne également d'un recours aux méthodes ethnographiques pour parvenir à faire entendre les « sans voix » et révéler les potentialités créatives.

A l'heure où la démocratie participative se heurte invariablement à la problématique des publics absents, le constat selon lequel les dispositifs de participation, s'ils sont mis en œuvre sans attention particulière aux différences sociales, risquent de reproduire les inégalités existantes dans la société, fait consensus. Désormais, une réflexion sur les conditions d'une participation plus inclusive s'impose. Mais celle-ci ne peut faire l'impasse d'un changement d'approche qui se traduit par un soutien accru des initiatives citoyennes par les pouvoirs publics pour favoriser l'activisme citoyen, en particulier chez ceux qui, *a priori*, en seraient éloignés et par un accompagnement simultané assuré par les structures émanant de la société civile (associations, collectifs, etc). Dans une première partie, nous verrons comment l'invention de nouveaux espaces de participation permet à tout un chacun de s'exprimer avec ce qu'il est et contribue à faire démocratie. L'exemple d'un espace de parole, le Parlons-en de Charleroi (en Belgique), nous permettra de voir à travers ses caractéristiques, comment une démarche de ce type permet de prendre en compte les expériences et appartenances personnelles et favorise ainsi la participation de tous. Mais nous verrons également que cet espace de parole associé au dispositif des budgets participatifs favorise l'émergence d'actions collectives citoyennes, touchant ainsi un public largement absent des instances classiques de participation : les habitants de la rue. Dans une seconde partie nous aborderons les méthodes qui permettent de révéler et relier les potentialités créatives, les énergies qui s'expriment en dehors des espaces institutionnalisés. Nous nous appuierons sur les méthodes propres à l'ethnographie et sur des expériences du réseau capacitation pour tenter d'apporter des pistes afin de renouveler les pratiques des professionnels de la participation.



Créer les conditions pour que des initiatives citoyennes se développent

> Desinstitutionnaliser la participation

Les démarches ou les dispositifs participatifs mis en œuvre par les institutions (conseil de quartier, réunion publique de concertation, etc) ne répondent que partiellement aux objectifs d'une qualité démocratique telle que la définit Patrick Viveret¹. En effet, ce modèle ne parvient pas à se saisir de la pluralité des opinions, voire des jugements des citoyens des différentes composantes de la société. Ce constat, partagé par les politiques, les acteurs institutionnels et associatifs, recèle son propre dépassement : l'ouverture de la participation

.....
1 « Un processus démocratique de qualité doit articuler (et non opposer) trois fonctions essentielles : la participation, la délibération et la représentation. L'espace et le temps de la délibération sont essentiels car c'est à cette occasion que l'on passe du simple agrégat d'opinions (fût-il majoritaire) pour construire un véritable jugement citoyen nourri d'informations, d'argumentations diverses ou contradictoires, d'expertises et d'évaluations. » Patrick Viveret, Pour redonner sa noblesse à l'action politique, in Le Monde diplomatique, p 2, mai 2000.

à la société civile, comprise comme « le domaine de la vie sociale civile organisée qui est volontaire, largement autosuffisant et autonome de l'Etat »². La désinstitutionnalisation de la participation est en effet perçue par les chercheurs et les acteurs issus du milieu associatif comme une voie possible pour régénérer la participation. « La vraie initiative communicationnelle et militante relève des associations et des individus. L'Etat doit être présent pour fournir les moyens et les cadres, et non pour jouer un rôle directif. (...) L'idée nouvelle de la politique de civilisation est de faire en sorte que la puissance publique crée les structures pour que les bonnes volontés qui ne parviennent pas à s'exprimer, les pulsions créatives solidaires, trouvent pleinement leur emploi. On incite, on encourage, on donne les moyens pour démarrer.³ »

« La vraie initiative militante relève des associations et des individus. L'Etat doit être présent pour fournir les moyens et les cadres, et non pour jouer un rôle directif. »

Edgar Morin

En cela, comme l'explique Patrick Bodart⁴, les budgets participatifs peuvent être une solution pour favoriser les initiatives citoyennes à condition qu'ils s'accompagnent d'une réflexion sur les conditions de la participation.

> S'interroger sur le porteur du dispositif participatif

Le portage du dispositif figure au rang des ces conditions. En effet, l'ouverture de la participation à la société civile interroge de facto le statut du porteur de la démarche. Cet élargissement est plébiscité par les acteurs associatifs professionnalisés dans la participation⁵. D'après eux le climat de défiance à l'égard des pouvoirs publics implique que le porteur de la démarche soit un collectif ou une association qui émane de la société civile de façon à créer les conditions d'une relation de confiance avec les citoyens. A cet égard, l'exemple de la concertation conduite auprès des habitants du CAFI (Centre d'accueil des Français d'Indochine) à Sainte-Livrade-sur-Lot en Lot-et-Garonne dans le but

.....
2 Définition donnée par Larry Diamond, source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Soci%C3%A9t%C3%A9_civile
Pour approfondir la notion de société civile cf : Rangeon François, « Société civile histoire d'un mot », in societologie.ca, 1986 (http://www.societologie.ca/Articles/Sociologie/Francois_Rangeon_Histoire_d_un_mot_Societe.pdf)

3 Edgar Morin, Pour une politique de civilisation, Paris, Arléa, 2008.

4 Atelier « Différences sociales et participation », 16 novembre 2012.

5 Atelier « Différences sociales et participation », 16 novembre 2012.

de définir un projet mémoriel, est emblématique⁶. Dans un contexte de tension entre pouvoirs publics et habitants du camp, pour des raisons qui tiennent à l'histoire et aux rapports néocolonialistes établis avec eux, depuis des décennies, il est indispensable que se soit un tiers, et non les pouvoirs publics, qui aille au contact de cette population pour recueillir les attentes. Ce tiers en question doit, avant de pouvoir entrer dans une phase constructive de collecte des propositions, assurer une fonction thérapeutique en offrant une écoute qui permette l'expression, la verbalisation des sentiments et des ressentis.

« Dans un climat de défiance à l'égard des pouvoirs publics, il est indispensable que se soit un tiers qui aille au contact de la population pour recueillir ses attentes. »

> Créer l'espace, les conditions d'un espace de parole

Le cadre du dispositif de participation constitue également une condition à l'émergence d'initiatives citoyennes. Il comprend bien sûr, le porteur et l'animateur de la démarche participative. Leur rôle est de parvenir à créer les conditions d'un espace d'expression susceptible de susciter l'envie, chez les participants, de développer des actions collectives citoyennes. Ce cadre est d'autant plus utile que l'intégration des groupes fait défaut, mais il ne requière pas pour autant que l'accompagnement des publics soit directif. A cet égard, l'expérience de travail avec les habitants de la rue et les personnes en grande précarité à Charleroi est intéressante⁷.

Le Parlons-en est un espace de dialogue entre les utilisateurs et les professionnels des différentes structures du Relais Social de Charleroi⁸. Sa caractéristique est d'être un espace de libre expression et de parole spontanée.

.....

6 Centre de transit destiné à héberger provisoirement des rapatriés après les accords de Genève de 1954 et le départ définitif des Français d'Indochine, le "camp du Moulin du Lot", qui avait déjà servi à diverses reprises de lieu de cantonnement pour des civils ou des militaires depuis sa création en 1939, a accueilli en 1956, 1160 personnes dont 740 enfants, épouses ou veuves de militaires ou de fonctionnaires français, couples mixtes, indochinois ou eurasiens. En dépit des conditions de vie particulièrement spartiates qu'imposait un tel site, du dénuement et de l'isolement dans lequel les habitants ont longtemps été contraints d'y vivre et du statut officiellement provisoire du centre, cette situation a perduré pendant plus de cinquante ans, faisant aujourd'hui du CAFI le dernier lieu de ce type en France. Après une longue période de latence et plusieurs années de gestation, la requalification du Centre d'Accueil des Français d'Indochine de Sainte-Livrade-sur-Lot (CAFI) est entrée dans une phase opérationnelle; elle tourne définitivement une page de plus de 50 ans d'une histoire singulière et particulièrement dense sur le plan humain comme sur le plan ethnoculturel. C'est dans ce contexte qu'en 2010 le bureau d'études Arcus (Daniel Mandouze, directeur et Marie Tonel, chargée d'études) a été missionné par la ville de Sainte-Livrade-sur-Lot et l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine pour définir un ou plusieurs lieux de mémoire sur le CAFI à l'issue d'une démarche participative approfondie.

7 Présentation du Parlons-en de Charleroi, par Patrick Bodart, lors de l'atelier « Différences sociales et participation », le 16 novembre 2012. (Cf. <http://www.capacitation-citoyenne.org/livrets/bleus/parlons-en.pdf>).

8 Le Relais Social de Charleroi est un réseau destiné à coordonner l'action sociale et d'urgence vis-à-vis des personnes démunies. Il a été mis en place pour faire du lien et créer des synergies entre différentes structures agissant dans les domaines complémentaires auprès des mêmes utilisateurs : les personnes en situation de précarité sociale aigue. (Cf. <http://www.capacitation-citoyenne.org/livrets/bleus/parlons-en.pdf>).

« Que l'on soit utilisateur ou professionnel issu d'un service, on y aborde des problèmes de la vie de tous les jours, on y parle de soi et on y parle des autres. »⁹

Cet espace permet de parler aussi bien des problèmes quotidiens des utilisateurs des services sociaux (la qualité et capacité d'accueil de nuit et de jour par exemple, le manque de nourriture, l'accès difficile à des soins de santé de qualité, etc) que des problématiques sur lesquelles le Relais Social n'a pas forcément de prise, par exemple les conditions d'accueil aux urgences des hôpitaux de la région, mais qui sont importantes pour les personnes.

Les utilisateurs et professionnels peuvent parler des problèmes partagés par l'ensemble des personnes de Parlons-en, mais aussi parler d'eux, de leur propre expérience.

Les témoignages des utilisateurs et l'émotion qu'ils suscitent sont l'occasion, pour la personne qui les exprime, de *vider son sac*, de se soulager d'expériences pénibles. Mais il s'agit aussi de possibilités pour le groupe, pour l'auditeur, de s'approprier les problèmes des autres, d'en prendre la responsabilité. L'émotion dégagee sensibilise et invite l'assemblée à imaginer des solutions ensemble.

« La prise de parole à titre individuel peut être elle aussi porteuse d'enjeux collectifs, et donc de citoyenneté. »¹⁰

En venant parler de ses problèmes au Parlons-en, en faisant part aux autres de ses coups de gueules, l'habitant de la rue prend conscience que sa situation n'est pas isolée, elle trouve une résonance dans celle des autres. Un problème particulier se transforme en problème collectif qui mérite une résolution collective.

La violence des propos a également sa place car elle fait partie de la vie des habitants de la rue. Mais l'expérience de Parlons-en montre qu'elle se dissipe au fil des séances, grâce à un fort climat d'écoute.

De même, cet espace de parole est propice à l'expression de conflits et de confrontation des points de vue. L'idée n'est pas d'aboutir à un consensus. Le conflit est constructif dans la mesure où le groupe instaure une forte capacité d'écoute et de respect mutuel entre les principaux acteurs utilisateurs et professionnels du Relais Social de Charleroi.

.....
9 arpenteurs et Périéria, 2004, extrait du livret du Réseau Capacitation Citoyenne « Une parole partagée pour avancer contre la pauvreté », Parlons-en au Relais Social de Charleroi, p 21.
(Cf. <http://www.capacitation-citoyenne.org/livrets/bleus/parlons-en.pdf>)

10 *Ibid.*

Comment se déroule une réunion ?

(Extrait du livret *Une parole partagée pour avancer contre la pauvreté*)

« A Parlons-en, une réunion n'est pas l'autre ; et cela pour trois raisons. Premièrement, il y a la volonté de varier les thèmes pour aborder avec le groupe les problèmes des uns et des autres dans leur globalité(...). Deuxièmement, les événements de l'actualité amènent parfois à aborder des questions nouvelles, pas toujours prévues. Enfin, Parlons-en étant surtout un espace de libre expression et de parole spontanée, le déroulement d'une réunion n'est pas toujours continu. Ces éléments contribuent à faire de Parlons-en un espace de parole assez imprévisible. Rien d'étonnant à cela, selon un ancien utilisateur, puisque « Parlons-en, c'est la bande magnétique de ce qui se passe à l'extérieur ». L'ensemble des participants est ainsi amené à fonctionner à partir d'un ordre du jour défini en partie en début de séance, et pas selon un programme établi lors de la réunion précédente. »

> Ne pas s'enfermer dans un ghetto, croiser les publics pour permettre des suites au-delà de l'espace de parole

La porosité des espaces de participation est une autre condition à intégrer pour garantir la réussite d'une démarche inclusive et favoriser l'activisme citoyen. Elle induit que les pouvoirs publics mettent en place de nouveaux canaux qui leur permettent d'avoir des antennes pour écouter les formes d'expressions qui s'expriment dans les différentes arènes.

« Pour garantir la réussite d'une démarche inclusive, les pouvoirs publics doivent mettre en place de nouveaux canaux qui leur permettent d'avoir des antennes pour écouter les formes d'expressions qui s'expriment dans les différentes arènes. »

A cet égard le Parlons-en de Charleroi peut servir de modèle. Il ne s'agit pas d'un *entre soi de pauvres*. Autrement dit, ce qui s'exprime dans cet espace de parole est susceptible d'avoir un impact sur l'action sociale publique parce qu'il est connecté, par le biais du Relais Social, à la fois au réseau de professionnels concernés par la question de la précarité et aux élus. Invités dans cet espace de parole, ces acteurs peuvent écouter, comprendre et agir en activant les leviers dont ils disposent. Ils peuvent ainsi se saisir des propositions et interpellations pour améliorer le quotidien et les politiques publiques. Cette ouverture du groupe de parole est également fondamentale pour la mobilisation des usagers du Parlons-en car ils savent que leurs paroles vont au-delà de cet espace.

Toutefois ce dispositif reste marginal. Comme le souligne Pierre Rosanvallon¹¹, les pouvoirs publics n'empruntent pas les vecteurs par lesquels s'exprime l'activisme citoyen actuel car ils sont encore dans une tradition qui privilégie les canaux habituels que sont les syndicats, les partis politiques ou les espaces institutionnalisés de la prise de parole.

Au demeurant, la prise de conscience de cet enjeu ne reste pas circonscrite aux cercles d'intellectuels, elle gagne du terrain notamment chez les élus et les acteurs institutionnels de la participation¹². Cependant, la question des méthodes reste à approfondir. Nous verrons un peu plus loin que l'approche ethnographique peut être pertinente.

> Se donner les moyens de développer des actions grâce aux budgets participatifs

Enfin, nous prendrons comme exemple les budgets participatifs comme moyen de développer des initiatives citoyennes dans l'ensemble des sous groupes de la société¹³. En effet, mobilisés selon un principe d'égalité des chances, à travers une forme de discrimination positive; ils permettent de tendre vers une participation plus inclusive. En bénéficiant spécifiquement aux groupes en marge des espaces traditionnels de participation, ils sont susceptibles de régénérer l'activisme citoyen.

« Mobilisés selon un principe d'égalité des chances, les budgets participatifs permettent de tendre vers une participation plus inclusive. »

Les budgets participatifs nés au cœur du Relais Social de Charleroi¹⁴ en 2001 en sont une illustration. Grâce à des budgets participatifs, des groupes de personnes sans abri ou de personnes démunies proposent et mettent en œuvre des actions de citoyenneté impliquant leurs pairs. Les fonds destinés aux budgets participatifs proviennent de l'administration régionale wallonne¹⁵.

.....
11 Pierre Rosanvallon. Assises de la participation, 15 novembre 2012, « Qu'est-ce qu'être gouverné et être représenté? »

12 Et pour preuve, dans le cadre des Assises de la participation et des groupes de travail organisés au sein de l'atelier « Différences sociales et participation », des « pistes » allant dans le sens d'un dépassement des canaux traditionnels de communication entre pouvoirs publics et société civile ont été formulées par des acteurs chargés d'animer des dispositifs participatifs au sein de collectivité. L'approche ethnographique en constitue la principale.

13 Le budget participatif, rendu célèbre par l'expérience de Porto Allègre, est « un mécanisme (...) par lequel les populations décident de l'affectation de tout ou partie des ressources publiques disponibles ou sont associées aux décisions relatives à cette affectation. » (Cabannes Y, 2006)

14 Se donner les moyens de développer des actions via des budgets participatifs (<http://www.capacitation-citoyenne.org/livrets/sienne/Charleroi.pdf>)

15 Se donner les moyens de développer des actions via des budgets participatifs (<http://www.capacitation-citoyenne.org/livrets/sienne/Charleroi.pdf>)

Les objectifs généraux de la démarche sont de favoriser la resocialisation des utilisateurs du Relais Social de Charleroi via l'élaboration, la réalisation et la gestion d'un projet collectif. En effet, les budgets participatifs sont non seulement destinés à cette population, mais surtout gérés par elle.

Des montants de 2500€ maximum sont octroyés par le Relais Social (pour une période d'un an) à des initiatives citoyennes collectives. Ce système d'enveloppes financières, dont peuvent disposer les usagers pour monter leur action collective sociale ou culturelle, a ses critères, ses conditions d'acceptation et est mis en œuvre sous le parrainage d'un service membre du Relais Social¹⁶.

Quelle que soit l'échelle à laquelle les budgets participatifs sont mis en place, ils posent inévitablement la question de l'intérêt général dans la mesure où ils créent des forces où chacun ou chaque sous groupe défend son intérêt particulier. Qu'il soit partie prenante ou pas de la décision dans la façon de répartir le budget, le citoyen attend du processus délibératif une certaine qualité¹⁷. Cet idéal renvoie directement à l'idée principale de la démocratie délibérative, inspirée par les théories de John Rawls et de Jürgen Habermas, selon laquelle une décision politique est légitime lorsqu'elle procède de la délibération publique de citoyens égaux. L'échange discursif entre les citoyens doit permettre de faire partager des conceptions du bien commun différentes et de faire ainsi entrer en jeu le pluralisme inhérent aux sociétés contemporaines. Aussi l'échange d'arguments raisonnés et capables de convaincre les autres est censé apporter un gain de rationalité à la prise de décision finale¹⁸.

.....

16 Le livret intitulé *Du rêve à l'action collective, les budgets participatifs du Relais Social de Charleroi* détaille la procédure, voici l'extrait qui s'y rapporte : « Une idée est émise par un groupe d'utilisateurs et discutée avec un travailleur d'un des services partenaires du Relais Social. Le travailleur peut accepter d'accompagner le projet et son service peut devenir le service parrain du projet. L'idée est alors mise sous forme d'un texte adressé à la coordination du Relais Social. Le collectif porteur du projet présente ensuite le dossier au comité d'Accueil, accompagné par son parrain qui veille à ne pas prendre la parole à ce moment. C'est le groupe qui défend son idée. Ce comité remet un avis au Comité de pilotage du Relais Social qui accepte ou non la demande. Une convention est signée entre le Relais Social et le collectif. Le projet peut alors être mis en œuvre, avec le soutien du service parrain. Des contacts réguliers sont maintenus tout au long du projet, entre autre via le Parlons-en ou lors des séances de suivi/évaluation réunissant les différents groupes porteurs de Budgets participatifs. Si la demande est refusée, elle peut être soit retravaillée pour être proposée sous une autre forme, soit encore être orientée vers un service plus adéquat. »

17 Pour les participants de l'atelier « Différences sociales et participation », outre ce qui est mis en jeu, deux pré-requis sont déterminants pour la participation des sous groupes : le citoyen doit savoir à quel niveau de l'échelle de la participation de Sherry R. Arnstein, il est associé (contrôle citoyen, délégation de pouvoir, partenariat, conciliation, consultation, information, thérapie, manipulation) et le processus de prise de décision doit être transparent. Ce second point signifie qu'il doit pouvoir connaître ce qui a justifié le choix des décisions prises et être en mesure de savoir comment sa parole a été prise en compte dans le processus de décision.

18 Démocratie délibérative, source Wikipédia
(Cf. http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mocratie_d%C3%A9lib%C3%A9rative)

En effet, la délibération est le moment de la tension vers l'intérêt général, cet horizon de la vie démocratique à la fois indispensable et inatteignable dans sa perfection¹⁹. « Loin d'être une donnée transcendante, exprimée par un acteur particulier, l'intérêt général est le résultat d'une démarche ascendante dont la délibération constitue un maillon crucial. »²⁰



Révéler les potentialités créatives

La perspective d'atteindre une qualité démocratique n'est possible qu'à condition de faire remonter les différentes paroles, les différentes énergies, de les mettre au cœur du débat public pour en faire un usage de bien commun pour l'ensemble de la collectivité.²¹ En cela, nous verrons que les postures et les méthodes sont éminemment importantes.

> Changer de posture

Avant d'aborder la question des méthodes, celle des postures est à considérer en premier. Aujourd'hui il semble que l'équilibre des relations entre citoyens et pouvoirs publics soit à reconsidérer. Une plus grande horizontalité des rapports est souhaitable pour favoriser l'expression des citoyens. Plus encore, révéler les potentialités créatives²² suppose d'adopter une posture qui rompt avec la logique institutionnelle *top/down*. A cet égard, l'humilité et la naïveté sont des attitudes qui permettent d'entrer dans une relation constructive de découverte de l'Autre.

On sait désormais que la maîtrise d'usage fait partie des catégories d'expertises reconnues. Que ce soit au niveau de la définition ou de l'évaluation des politiques publiques et/ou de projets, l'expertise du citoyen usager et/ou bénéficiaire est prise en compte. Elle devrait également l'être pour aiguiller la recherche, car le citoyen peut être un lanceur d'alerte. Mais le rapport instrumental établi avec l'usager qui le positionne en objet d'étude est problématique.

Mais force est de constater que l'expertise d'usage ne figure que rarement sur un plan d'égalité avec l'expertise technique et/ou savante. Et pourtant c'est en se confrontant les uns aux autres, citoyens, chercheurs, politiques que l'on parvient à se construire des opinions et à redonner du sens et de la réalité à l'intérêt général.

.....
¹⁹ Patrick Viveret, « Pour redonner sa noblesse à l'action politique » *in* Le Monde diplomatique, mai 2000.

²⁰ Dans le cadre de l'atelier « Différences sociales et participation », la question de l'intérêt général a suscité une controverse à bas bruit entre participants et élus sans donner lieu à un débat. Elle s'est notamment posée au sujet des budgets participatifs, soulevant deux questions : Comment peut-on bâtir l'intérêt général à partir de budgets participatifs qui inévitablement créent des tensions où chacun ou chaque sous groupe défend son intérêt particulier? Et qui doit garantir l'intérêt général?

²¹ Patrick Viveret, Assises de la participation, table ronde « Les publics absents », 16 novembre 2012.

²² On entend par potentialités créatives, les possibilités qu'ont les individus de construire et/ou d'inventer des choses. Celles-ci peuvent être conscientes ou inconscientes.

A cet égard, la pensée de Paolo Freire est instructive car elle offre une approche qui permet de comprendre d'où vient cette carence. Il explique que c'est en refusant la vérité unique et universelle qui se transmet d'un sachant à un ignorant que l'on parvient à rééquilibrer les pouvoirs d'influence. « Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde. »²³

Le rééquilibrage des relations entre citoyen et pouvoirs publics passe également par la reconnaissance des compétences de chacun. Partir des compétences des gens pour construire des actions collectives. C'est en effet, ce changement d'approche qu'incarne le réseau Capacitation citoyenne.²⁴ C'est en offrant des cadres créatifs dans l'espace public pour susciter l'envie de faire ensemble que des collectifs associatifs comme Bruit du frigo²⁵ régénèrent la participation. Le principe est de mobiliser les compétences et savoir-faire des habitants en les impliquant dans un projet collectif.

« Quand on arrive dans un quartier, on essaie de parasiter un endroit. On se met à construire, donc les gens sont curieux, s'arrêtent... Un premier contact s'établit puis il y a un effet boule de neige, les mamans des enfants présents viennent. Quand on identifie des savoir-faire on aime bien s'appuyer dessus. »²⁶

> Changer de méthodes

Le recours aux méthodes des sciences humaines pour mieux connaître les publics et révéler leurs potentialités créatives nous semble une piste à suivre. Mais quels sont les procédés qui permettent de révéler les potentialités créatives? Comment mettre en lumière des capacités invisibles, inconscientes ou simplement enfouies derrière le quotidien? Quelle(s) posture(s) adopter? En quoi des questions naïves ou l'observation participante peuvent-elles permettre de découvrir de nouvelles pratiques?²⁷

.....
23 Paolo Freire, *Pédagogie des opprimés*, Collection Maspero, Paris, p 62, 1977.

24 « Capacitation?! C'est la mise en capacités, c'est l'idée que par le collectif, on peut conforter et révéler des compétences que l'on porte déjà en soi. Ce mot venu du Brésil et du Sénégal place l'individu et le groupe au centre de la démarche, comme un acteur de sa propre transformation, et de la transformation de son environnement. C'est comprendre les raisons de sa situation pour mieux la faire évoluer avec d'autres. » Extrait du livret de capacitation citoyenne *Pour faire société, on est capables de tout*, éditions Couleurs livres asbl 2013.

25 Bruit du frigo est un hybride entre bureau d'étude urbain, collectif de création et structure d'éducation populaire, qui se consacre à l'étude et l'action sur la ville et le territoire habité, à travers des démarches participatives, artistiques et culturelles. A travers ses différentes missions, Bruit du frigo intervient auprès de communes, collectivités locales, structures culturelles et artistiques, centres sociaux, établissements scolaires et associations d'habitants. (Cf. <http://www.bruitdufrigo.com/>)

26 Atelier « Différences sociales et participation », 16 novembre 2012.

27 L'envie d'adopter des méthodes plus ethnographiques pour aller à la rencontre des publics cibles s'est manifestée au cours de l'atelier, en particulier chez les agents des collectivités chargés de la participation. Elle est venue en réaction aux méthodes d'animation classiques des dispositifs de participation. Néanmoins, on sait que les pratiques des sciences sociales font appel à des savoir-faire spécifiques : écouter, trouver la bonne forme d'empathie, remonter le plus justement une réalité sociale. Par conséquent, la question de la formation des *passseurs* est essentielle.

« L'observation participante est un outil, parmi d'autres, qui permet d'accéder aux pratiques sociales. En cela il est utile pour révéler les potentialités créatives des individus. »

L'exemple de la phase préalable à la concertation du projet mémoriel du CAFI²⁸ peut servir d'illustration car il révèle comment dans une relation où l'altérité est complexe à appréhender, l'observation participante permet de dépasser les écueils de la concertation.

Face à un public âgé, ne maîtrisant pas toujours la langue française et n'étant absolument pas dans une culture de la revendication, comment recueillir les attentes d'une des composantes de la population du CAFI, soit la première génération rapatriée en France après les accords de Genève en 1954, pour définir un lieu de mémoire ?

Certainement pas en animant un dispositif de concertation classique mais plutôt en adoptant des méthodes propres à l'ethnologie. L'immersion au camp pendant presque sept mois a permis de créer une relation avec les habitants autorisant le bureau d'études ARCUS, missionné par la ville de Sainte-Livrade-sur-Lot et l'ANRU, à travailler sur un matériau sensible : la mémoire, les perceptions, les représentations. Cet échange a rendu possible une authentique libération de la parole. Pour pallier aux difficultés de communication, le bureau d'études s'est appuyé sur des médiateurs déjà connus des habitants du CAFI ou même dans certains cas sur leurs propres enfants, la deuxième génération habitant à proximité du CAFI. Il ne s'est pas agi d'un travail d'enquête au sens strict mais d'une pratique régulière et aussi large possible de l'entretien individuel et de l'entretien de groupe, notamment à partir de supports sur lesquels les personnes étaient amenées à réagir (archives, photos, objets, etc). En réalité, la plupart du temps, ces supports émanaient spontanément des personnes dans la mesure où les entretiens se déroulaient à leur domicile. Les techniques d'enquêtes associaient entretiens semi-directif et non-directif et observation participante. L'observation participante a ainsi permis de révéler les pratiques quotidiennes des habitants du camp et d'une certaine manière leur(s) mode(s) de vie(s). Très vite, la culture de plantes aromatiques et autres plantations d'espèces extrême-orientales ainsi que la cuisine se sont révélées être des composantes du quotidien des personnes vivant au camp. A celles-ci, s'ajoutait le culte des ancêtres. Ces pratiques donnaient des indications sur une dimension du projet mémoriel à soumettre à la concertation puisqu'il apparaissait qu'un des principaux vecteurs de transmission culturelle entre les générations

.....
28 Mission de définition d'un projet mémoriel pour le Centre d'Accueil des Français d'Indochine réalisée par Daniel Mandouze et Marie Tonel pour la ville de Sainte-Livrade-sur-Lot et l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (2010).

était la dimension culinaire tandis que la langue et le religieux s'appauvrirent. S'appuyer sur les compétences des habitants y joindre celles des élèves du lycée agricole de Sainte-Livrade-sur-Lot pouvait donc faire sens pour développer un jardin partagé autour de l'agriculture asiatique, régénérer la vie sociale du camp et faire mémoire²⁹.

Comprenons bien que l'approche ethnographique requiert du temps. Elle entretient un rapport au temps qui est propre aux hommes. Mais le temps est une condition majeure et déterminante pour la participation des différents groupes. « Donner le temps à l'être humain de pouvoir dire, de pouvoir agir et de pouvoir raconter, c'est lui donner la possibilité d'être reconnu, c'est lui donner un statut social. »³⁰ En cela le temps accordé n'est pas seulement un gage de qualité d'une démarche participative³¹, il contribue à renforcer le lien social entre les individus.

« Donner le temps à l'être humain de pouvoir dire, de pouvoir agir et de pouvoir raconter, c'est lui donner la possibilité d'être reconnu, c'est lui donner un statut social. »

Paul Ricœur

Cette approche exige aussi une qualité d'écoute. « On ne peut faire un bon usage des différences des récits de chacune des histoires que pour autant qu'il y ait une qualité d'écoute. La façon de rentrer dans l'écoute suppose qu'il y ait des méthodes. Il faut construire des méthodes, des espaces de représentations, pour reprendre Pierre Rosanvallon, qui font que la possibilité d'exprimer ces récits, la qualité d'écoute donc la qualité de représenter des différences va être permise par la qualité des méthodes. Methodos : Le chemin qui va au loin... Ce sont des outils extrêmement importants dans un processus de qualité démocratique. »³²

En effet, la pratique de la maïeutique peut permettre de faire accoucher des idées, des projets... Appliquée au dispositif de participation, cette méthode est pertinente. Elle implique par exemple de concevoir des dispositifs de participation en deux temps : un premier dans une forme d'entre-soi, un second dans une forme mixte de façon à favoriser l'expression des sous groupes.

29 Depuis 2010, une protection « Monument historique » au titre des lieux de mémoire, a été octroyée pour une partie des bâtiments, témoins de l'habitat premier, et des modifications que lui ont apportées les habitants en fonction de leur culture d'origine : création d'une pagode, plantations d'espèces extrême-orientales. Par ailleurs, le programme de mémoire collective est toujours en cours. Il a pour but la sauvegarde de cette mémoire, mais aussi la constitution même, par des campagnes de collecte orale, de recherche des sources, d'analyse. L'objectif est d'aboutir, avec la contribution des associations représentant les habitants, à un lieu de mémoire et d'interprétation, installé dans le camp lui-même, fondé pour une très large part sur ce patrimoine immatériel numérisé.

30 Paul Ricœur, « Devenir capable, être reconnu », Esprit, n°7, 2005.

31 Cette condition a d'ailleurs été identifiée comme un véritable levier à la participation des « publics absents » au cours de l'atelier « Différences sociales et participation ».

32 Patrick Viveret, Assises de la participation, 16 novembre 2012, table ronde « Les publics absents ».

Démarrer un processus participatif à partir de groupes mixtes hommes/femmes dans certaines sociétés, comme par exemple la société malgache, est selon Elisabeth Hofmann³³, le meilleur moyen pour que les femmes ne s'expriment pas. Il faut dans un premier temps constituer des groupes homogènes, c'est-à-dire non mixtes, pour donner aux femmes les conditions pour qu'elles s'expriment. C'est dans ce cadre là qu'elles vont pouvoir échanger. Ce n'est que dans un second temps que l'on propose un cadre d'expression mixte où les porte-parole de chaque sous-groupe puissent échanger leurs avis.

Cette préconisation est valable pour n'importe quel type de différence qu'elle soit sociale, ethnique, générationnelle, etc. On la retrouve également chez Pierre Mahey, quand il dit, en faisant allusion aux habitants de la rue du Parlons-en que : « c'est dans des formes d'entre-soi qu'on apprend la boxe, qu'on apprend à se construire une posture pour à un moment donné sortir sur le grand ring. »³⁴

Passer du ressenti à la formulation verbale, du registre personnel au registre collectif, formuler des enjeux qui portent sur l'intérêt général implique l'intervention d'un *passer*. Son rôle doit être davantage mis en évidence car il est essentiel. Le rôle du *passer* ne serait-il pas de pratiquer une maïeutique ; ne serait-il pas de faire accoucher les idées pour aider à se construire une posture et entrer ensuite dans l'arène publique pour débattre avec les autres citoyens ?

« Le rôle du passeur ne serait-il pas de faire accoucher les idées pour aider à se construire une posture et entrer ensuite dans l'arène publique pour débattre avec les autres citoyens ? »

Enfin, les méthodes ethnographiques exigent d'adopter les formes d'expressions des sous-groupes recherchés. Il est essentiel de comprendre les formes de communication dans lesquels les groupes se sentent en confiance pour être en capacité d'offrir des cadres de participation appropriés. Cette condition, rappelée par Laurence Monnoyer-Smith³⁵, est très souvent en dissonance avec les pratiques. Car bien souvent la parole est le vecteur d'expression le plus privilégié dans les espaces de participation. Or comme le faisait remarquer Elisabeth Hofmann³⁶, d'autres modes d'expressions peuvent être employés. Le langage des signes par exemple, qui a été utilisé lors des marches par les Indignés sourds est une preuve tangible que les différences ne sont pas un obstacle à la participation. Mais n'oublions pas que le premier levier

.....
33 Atelier « Différences sociales et participation », 16 novembre 2012.

34 Assises de la participation, 16 novembre 2012, table ronde « les publics absents ».

35 Laurence Monnoyer-Smith, Assises de la Participation le 16 novembre 2012, table ronde « les publics absents ».

36 Atelier « Différences sociales et participation », 16 novembre 2012.

à l'expression avant même celui du mode d'expression est la liberté des individus à s'exprimer. L'individu doit se sentir libre de prendre ou de ne pas prendre la parole.³⁷

Par ailleurs, il semble que le rêve soit/est aussi un levier d'expression car, contrairement au langage technique, il est accessible à tous. En cela, il permet de lever l'autocensure, de libérer la parole. Il est également un levier à l'action collective à condition qu'il soit porté par les décideurs et les citoyens.

« Le rêve est aussi un levier d'expression car, contrairement au langage technique, il est accessible à tous. En cela, il permet de lever l'autocensure, de libérer la parole. »

Dans ces conditions, il peut conduire à bâtir un projet commun. Sur cet aspect, le rôle d'un tiers offrant des cadres créatifs à la participation permet de susciter l'envie de rêver chez les citoyens ; en cela sa compétence artistique est utile pour rapprocher citoyens et décideurs. Car bien souvent les décideurs se prennent à rêver, à se projeter, sans parvenir à raccrocher les citoyens envahis par l'hyper prose de leur quotidien. Or nombre d'expériences³⁸ montrent que les citoyens ont aussi des dispositions à rêver, imaginer, se projeter, créer et manifestent un besoin existentiel de poésie si tant est qu'il soit suscité. « Prosaïquement et poétiquement l'homme habite la Terre. La vie humaine est tissée de prose et de poésie. »³⁹ C'est pourquoi, non seulement le politique doit prendre en compte les besoins poétiques des êtres humains mais il doit les encourager autant que possible et s'appuyer dessus pour faire renaître la fraternité.

.....
37 En cela, on mesure bien l'importance du choix sémantique de la communication des Assises de la participation. Le titre choisi était : « Osez participer! ». Il comprenait bien une incitation à participer mais pas d'injonction, à proprement parler, à prendre la parole en public. A une nuance près, il aurait pu dissuader des personnes non accoutumées à ce type d'instance de venir. Cette citation, extraite de l'atelier « Différences sociales et participation » illustre bien ce fait : « Osez participer! » alors là, d'accord ! Mais si le slogan avait été : « Prenez la parole! » J'aurais fui. » Une jeune femme, qui se rendait pour la première fois dans une instance de participation.

38 Nous pensons par exemple aux « Ateliers d'urbanisme utopique » animés par Bruit du Frigo (Cf. <http://www.bruitdufrigo.com/index.php?id=112>)

39 Edgar Morin, *Pour une politique de civilisation*, Paris, Arléa, 2008.

Nb : Edgar Morin définit la vie prosaïque comme un ensemble de tâches pratiques, utilitaires, techniques, rationnelles, empiriques. Tandis que la poésie définie anthropologiquement et non plus seulement littérairement est une façon de vivre dans la participation, l'amour, la jouissance, la ferveur, l'admiration, la communion, l'exaltation, le rite, la fête, l'ivresse, la danse, le chant, la musique, la liesse, et elle culmine en extase. L'état poétique est l'état second, qui existentiellement est toujours premier.

> Changer de pratique : valoriser, rendre visible les initiatives, les relier...

« Etre en capacité de faire des récits de vie, des récits des collectifs qui agissent sur les quartiers, de montrer la vie qui existe, qui est une énergie vive extrêmement importante, et simplement de la représenter, c'est leur permettre d'aller vers de la dignité, de la force et de la capacité à rentrer dans l'arène. »⁴⁰

« Etre en capacité de faire des récits de vie, des récits des collectifs qui agissent sur les quartiers, c'est leur permettre d'aller vers de la dignité, de la force et de la capacité à rentrer dans l'arène. »

Pierre Mahey

C'est dans cette perspective que le réseau Capacitation citoyenne⁴¹ co-animé par Periferia et arpenteurs, agit. Capacitation citoyenne est un porte-voix d'énergies citoyennes. Son programme cherche à la fois à révéler les énergies qui s'expriment en dehors des espaces institutionnalisés et à les relier. Pour ce faire, des livrets présentant les différentes initiatives citoyennes sont publiés et donnent lieu à des rencontres entre citoyens.

Cette idée de mise en réseau des initiatives dispersées est également au cœur de la pensée d'Edgar Morin. Dans *Une politique de civilisation*, il va jusqu'à proposer des « Etats généraux de la civilisation » où se rassembleraient tous ceux qui ont eu des expériences et des idées dont le but est de régénérer le tissu démocratique, social, culturel. Cependant, il ne précise pas les conditions de cette mise en réseau. Cette question reste donc à traiter. De notre point de vue, le réseau devrait articuler deux logiques d'action qui n'ont de sens que si elles sont complémentaires et interdépendantes. La première reviendrait aux *passeurs* issus de la société civile et consisterait à défricher, mettre en lumière, faire émerger des projets, rendre visible et relier les initiatives citoyennes. La seconde reviendrait aux pouvoirs publics dont le rôle serait d'écouter en se connectant aux espaces de participation et d'encourager les initiatives citoyennes au travers de moyens financiers, humains, techniques ou matériels.

.....
40 Pierre Mahey, architecte et urbaniste, fondateur d'arpenteurs, animateur du programme Capacitation citoyenne et invité de la table ronde « les publics absents » dans le cadre des Assises de la Participation, le 16 novembre 2012

41 www.capacitation-citoyenne.org



Partir des solutions à envisager pour prévenir l'exclusion de certains groupes des espaces de participation permet d'adopter une approche compréhensive. Cet exercice engage nécessairement une analyse réflexive aussi bien sur sa propre conception de la participation que sur ses pratiques. Les différentes préconisations évoquées dans cet article constituent une base pour amorcer un changement de paradigme. Mais à bien considérer la question, la participation ne doit-elle pas être vue non pas comme une fin en soi mais comme un outil pour recréer du lien social et redonner le désir de vivre ensemble? Agir sur la réalité sociale avec les autres, recomposer des formes de solidarités spontanées; n'est-ce pas une condition pour recréer de la cohésion sociale? Cette approche inspirée de l'*empowerment*⁴² est controversée. Certains détracteurs de cette théorie pointeront le risque que l'Etat ne se décharge de ses responsabilités en s'acquittant des politiques sociales. D'autres, comme Edgar Morin, moduleront cette critique, en arguant qu'une complémentarité est à trouver entre Etat et initiatives privées. Mais qu'en disent les pouvoirs publics? Sont-ils prêts à accepter cette ouverture de la participation à la société civile? Comment peut-on impulser et accompagner ce changement?

.....
42 Marie-Hélène Bacqué, Dispositifs participatifs dans les quartiers populaires, héritage des mouvements sociaux ou néolibéralisme? *Empowerment Zones aux Etats- unis et politique de la ville en France* in Marie-Hélène Bacqué et Henri Rey, Gestion de proximité et démocratie participative, La Découverte « Recherches », 2005, p. 81-99.



Bibliographie

ARNSTEIN Sherry R, « *A ladder of citizen participation* », JAIP, Vol 35, n° 4, p 216-224, 1969.

BACQUE Marie-Hélène, « Dispositifs participatifs dans les quartiers populaires, héritage des mouvements sociaux ou néolibéralisme? *Empowerment Zones* aux Etats-Unis et politique de la ville en France » in Marie-Hélène Bacqué et Henri Rey, *Gestion de proximité et démocratie participative*, La Découverte « Recherches », 2005, p 81-99.

BODART Philippe, Dossier sur la mise en place du Parlons-en (<http://www.capacitation-citoyenne.org/livrets/bleus/parlons-en.pdf>) + dossier sur comment se donner les moyens de développer des actions via des budgets participatifs (<http://www.capacitation-citoyenne.org/livrets/sienne/Charleroi.pdf>)

FREIRE Paulo, *Pédagogie des opprimés*, Collection Maspero, Paris, 1977.

MORIN Edgar, *Pour une politique de civilisation*, Paris, Arléa, 2008.

RICOEUR Paul, « Devenir capable, être reconnu », *Esprit*, n° 7, 2005.

> Pour approfondir la question des budgets participatifs

AVRITZER Leonardo, « Nouvelles sphères publiques au Brésil : Démocratie locale et délibération politique » in Marie-Hélène Bacqué et Henri Rey, *Gestion de proximité et démocratie participative*, La Découverte « Recherches », 2005, p 231 à 251.

CABANNES Yves, *Les budgets participatifs en Amérique Latine. De Porto Alegre à l'Amérique centrale, en passant par la zone andine : tendances, défis et limites* Mouvements, La Découverte, 2006, p 128 à 138.

GENRO Tarso, *Quand les habitants gèrent vraiment leur ville : le budget participatif. L'expérience de Porto Alegre au Brésil*, Paris, C.L Mayer, 1998.

GRET Marion, SINTOMER Yves, *Porto Alegre, l'espoir d'une autre démocratie*, Paris, La Découverte, 2005.

SINTOMER Yves, RÖCKE Anja, TALPIN Julien, « Démocratie participative ou démocratie de proximité? Le budget participatif des lycées du Poitou-Charentes », *L'Homme et la société*, n° 172-173, 2009, p 303 à 320.

SINTOMER Yves, HERZBERG Carsten, RÖCKE Anja, *Les budgets participatifs en Europe : des services publics au service du public*, La Découverte « Recherches », 2008.

Démocratie participative et représentativité : les défis de la régénération des publics

> Par Leslie Mohorade

Doctorante en science politique, Centre Emile Durkheim, Université Victor Segalen Bordeaux 2

Atelier « La régénération des publics »

Comment renouveler et diversifier les profils des participants? Comment aller chercher des publics nouveaux au-delà des cercles et réseaux d'« habitués » ? Comment diversifier et multiplier les techniques de recrutement des publics? Pour quelle portée sur la participation?

Intervenants :

Christophe Beurois, consultant (Agence Médiation & Environnement), accompagne des dispositifs participatifs institutionnels.

Lola Bringuier est chef de projet Conseil des Résidents Etrangers à la Ville de Strasbourg.

Résumé

La démocratie participative, pensée comme un remède à la crise du gouvernement représentatif, envisagée comme un outil permettant d'associer directement les citoyens à la discussion, peine paradoxalement à mobiliser les groupes les plus marginalisés par le système représentatif. Jeunes, étrangers, précaires, sont les grands absents de la participation. Cet article discute le problème de la régénération des publics, en prenant appui sur la réflexion menée dans le cadre de l'atelier dédié des Assises de la participation.

Définie comme le « régime dans lequel la participation à la décision est assurée à un nombre toujours plus grand de citoyens »¹, la démocratie est à la recherche de formes d'expression renouvelées. Depuis une vingtaine d'années, on assiste à la multiplication de dispositifs présentés comme des compléments et/ou des alternatives à la démocratie représentative², dans un contexte de hausse de l'abstention. La perte de légitimité du modèle centralisé conduit à la mise en place de procédures permettant d'associer les citoyens à la discussion collective³. Cette nouvelle forme de participation démocratique prend des formes variées, de la démocratie locale aux jurys de citoyens, en passant par les concertations relatives à l'aménagement et à l'environnement. A partir du milieu des années 90, ce mouvement s'institutionnalise progressivement⁴ : la démocratie participative devient une norme de l'action publique⁵. Cette forme de « contre-démocratie »⁶ fait la promesse d'une meilleure représentation des intérêts sociaux, dans la mesure où elle offre la possibilité aux citoyens d'interpeller leurs représentants ainsi que d'intervenir directement dans la vie de leur cité.

Dans le courant des années 80-90, la prolifération de dispositifs participatifs permet d'observer les premières limites de telles procédures. L'effectivité de la co-construction de sens est remise en cause par de nombreux observateurs, par l'intermédiaire de la mise en lumière d'un dialogisme faible et d'une prise en compte limitée du débat citoyen dans la décision finale. Par ailleurs, certaines expériences montrent que la démocratie participative n'est pas synonyme d'une intégration de tous les publics. Les plus faibles, les moins bien dotés socialement, les moins habitués, continueraient à être exclus du débat. Les minorités les moins bien représentées (minorités ethniques, personnes handicapées, précaires...) et les groupes les moins bien insérés dans le modèle représentatif (jeunes) se tiendraient à l'écart de la participation. Pire encore,

.....
1 Citation de Paul Ricœur, introduisant le programme des Assises de la participation.

2 Loïc Blondiaux, « Prendre au sérieux l'idéal délibératif : un programme de recherche », dans « Démocratie délibérative et démocratie participative : une lecture critique », 11 novembre 2004, Conférences de la Chaire MCD. En ligne. <<http://www.chaire-cd.ca>>.

3 Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie, Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008, p.24. L. Blondiaux observe la constitution d'un « méta discours » provenant des sphères savante et politique, démontrant que l'intervention citoyenne constitue une réponse à l'évolution structurelle de la société. Elle est présentée comme une nécessité, face à une société de plus en plus complexe (division fonctionnelle croissante), divisée (conflits moraux intenses), réflexive (niveau de compétence des citoyens élevé), défiante (déclin de la confiance et multiplication des contestations) et ingouvernable (émergence d'un Etat postmoderne incapable d'imposer ses choix).

4 En témoignent les nombreuses lois sur la participation votées dans les années 90-2000 sur le territoire français : la loi d'orientation sur la ville (1991), la loi sur l'administration territoriale (1992), la loi Barnier instaurant un « principe de participation » (1995), la loi Voynet sur les chartes de pays (1999), la loi SRU sur l'urbanisme (2000), la loi Vaillant relative à la démocratie de proximité (2002) ou encore la charte de l'environnement (2005).

5 Loïc Blondiaux : « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », dans « Démocratie délibérative et démocratie participative : une lecture critique », 11 novembre 2004, Conférences de la Chaire MCD. En ligne. <<http://www.chaire-cd.ca>>.

6 Pierre Rosanvallon, *La contre-démocratie, la politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006.

la démocratie participative pourrait renforcer cette exclusion, en marginalisant un peu plus encore ces citoyens. Ceux qui ne trouvent pas de réponse dans la représentation, institutionnelle et lointaine, auraient également du mal à investir ce nouvel outil mis à leur disposition. Loïc Blondiaux interroge ainsi le potentiel effet contre-productif de tels dispositifs, susceptibles d'agir comme des « fabriques de l'exclusion politique »⁷. Cette hypothèse de recherche est étudiée par plusieurs chercheurs, qui posent la question de la capacité de la démocratie participative à régénérer les acteurs de la démocratie.

Dans cette logique, le problème des publics absents et du renouvellement des participants est au cœur des Assises de la participation⁸. Comment éviter que ce soit toujours les mêmes citoyens qui participent? Comment faire venir les publics absents? Qui sont ces publics? Pourquoi sont-ils éloignés de la chose publique? Comment les en rapprocher? Quelles sont les solutions pratiques permettant de renouveler les participants, de drainer des publics nouveaux et d'en varier les profils? Quelles techniques de recrutement adopter? Pour quelle portée sur la participation? Pour quel renouveau de la démocratie? Cette série de questionnements appelle à identifier des freins à la régénération des publics, permettant dans un second temps d'envisager des leviers d'action susceptibles de favoriser le renouvellement et la diversification des profils de participants.



La participation, un outil accessible à tous?

Bien qu'elle soit présentée comme un complément à la représentation, voire parfois comme un palliatif, la démocratie participative peine à attirer les publics mis à l'écart par le système représentatif.

.....

7 Loïc Blondiaux : « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », dans « Démocratie délibérative et démocratie participative : une lecture critique », 11 novembre 2004, Conférences de la Chaire MCD. En ligne. <<http://www.chaire-cd.ca>>. « Dans la plupart des expériences se pose également la question de la place des populations les plus faibles et les plus démunies socialement face aux politiques. Dans un contexte d'éloignement croissant à l'égard du politique, de cynisme et de découragement, spécialement sensibles dans cette population, il est normal que ceux-ci désertent des dispositifs qui ne feraient que reproduire la politique classique par d'autres moyens. (...) La mise en place de dispositifs participatifs, paradoxalement, ne conduit-elle pas à redoubler leur exclusion? Vaut-il mieux dès lors recourir, pour représenter politiquement ces populations, aux circuits les plus classiques de la représentation : associations, partis politiques, élus? (...) Comment les mettre à égalité de ressources discursives, argumentatives, rhétoriques et donc politiques avec les représentants des groupes sociaux dominants? En un mot, comment restaurer les conditions d'une égalité démocratique minimale dans ces « forums hybrides » au sein desquels l'asymétrie des positions est toujours la règle? ».

8 Les Assises de la Participation, organisées par le Conseil de développement durable de l'agglomération bordelaise, constituent un lieu d'échanges d'expériences et de réflexion collective entre chercheurs, praticiens de la concertation et toutes personnes intéressées. En 2012, la question des publics absents constitue le fil rouge de cette rencontre. Cet article prend appui sur les interventions et sur les discussions engendrées dans le cadre de l'atelier dédié à la régénération des publics de la participation.

> La démocratie participative, un système mal-représentatif

De nombreux travaux dédiés à la démocratie participative font état de la sur-représentation des catégories socio-professionnelles élevées et de la faible fréquentation de ces dispositifs par certaines catégories sociales. Les dispositifs participatifs attirent de façon récurrente les plus de 50 ans (notamment les retraités), diplômés ou militants associatifs, déjà engagés par ailleurs dans la vie de la cité. Pour eux, la démocratie participative représente un mode d'expression parmi d'autres. La participation serait donc déterminée par des logiques générationnelles et sociales. Cette hypothèse est testée par Mathias Le Galic dans une étude consacrée à un dispositif participatif nantais. A partir de la monographie dédiée à Nantes, le chercheur observe ainsi que « les adhérents aux dispositifs participatifs, à Nantes comme ailleurs, sont clairement mono-typés : la sur-représentation des couches moyennes d'une part, celle des personnes dans la force de l'âge d'autre part, ne saurait être mise en doute »⁹. Dans la même logique, les jeunes, les commerçants, les immigrés et les étrangers sont sous-représentés¹⁰. On peut ainsi identifier des profils de participants selon des variables telles que l'âge, le genre, le niveau social, l'origine géographique, ou encore le niveau d'alphabétisation. Cette étude révèle un phénomène cumulatif entre démocratie représentative et démocratie participative : l'électeur actif, le militant mobilisé, utilisent plus facilement les outils participatifs que les publics en marge du système représentatif.

« Cette étude révèle un phénomène cumulatif entre démocratie représentative et démocratie participative : l'électeur actif, le militant mobilisé, utilisent plus facilement les outils participatifs que les publics en marge du système représentatif. »

La participation favoriserait ainsi un énième cumul de mandats¹¹. L'exemple des résidents étrangers, exposé par Lola Bringuier, chef de projet du Conseil de Résidents Etrangers de la Ville de Strasbourg, illustre bien ce phénomène : pour ces habitants, qui ne sont pas représentés par le modèle démocratique traditionnel (ils ne sont pas des citoyens-électeurs français), la démocratie participative représente une véritable alternative. Toutefois, ces derniers ne s'inscrivent pas spontanément dans les instances démocratiques locales.

9 Mathias Le Galic, *La démocratie participative, le cas nantais*, Paris, L'Harmattan, 2004, p 135.

10 *Ibid.* p 130.

11 Dans le cadre des groupes de travail organisés au sein de l'atelier dédié à la régénération, un tel phénomène a été observé par Lola Bringuier, intervenante. Cette dernière est nommée porte-parole de son groupe de travail par les autres membres, frieux à l'idée de restituer la discussion collective. Sa qualité d'intervenante semble l'imposer de fait comme la représentante du groupe. Il apparaît que les « habitués » à prendre la parole ont tendance à la prendre plus facilement et à être considérés par leurs pairs comme plus légitimes dans cet exercice.

« Rapportées à la faiblesse numérique de la participation, les suites de constatations développées dans les lignes précédentes sont aisées à anticiper : le danger du non-renouvellement des participants semble difficile à éviter. Et le mot « danger » n'est pas trop fort car ce non-renouvellement est porteur de plusieurs risques », avertit Mathias Le Galic dans *La démocratie participative, le cas nantais*¹². En effet, la question de la régénération des publics ne se pose pas uniquement par souci éthique. L'absence de renouvellement est susceptible d'occasionner des dérives contraires à l'objectif initial de la participation. Les habitués, lassés de converser entre eux, peuvent s'épuiser d'une telle discussion à huis clos et délaisser à leur tour la participation. Ces derniers risquent également de se transformer en experts de la participation et de capter la parole citoyenne, se transformant à leur tour en représentants, non représentatifs. En effet, la participation, si elle n'est pas assez inclusive, agit comme un vecteur de notabilisation, recréant une représentation pervertie, puisque dépourvue de la légitimité du vote.

Ainsi, le renouvellement et la diversification des publics constituent un véritable enjeu pour la pérennité de la démocratie participative, et plus largement de la démocratie. Avant de s'intéresser aux leviers permettant de lutter contre cette participation mal-représentative, il convient de réfléchir à des pistes d'explication permettant de mieux comprendre l'origine de cette participation sélective.

> Comprendre la non-participation

Comment expliquer le fait que certaines catégories de la population, relativement mal représentées au sein de la démocratie participative traditionnelle, n'investissent pas le champ de la participation? Plusieurs recherches se sont penchées sur la question, soulevant des mécanismes d'exclusion multiples. En premier lieu, un déficit en termes de ressources peut expliquer une mise à l'écart des dispositifs institutionnalisés. Ainsi, des connaissances fragiles (en matière de politique, d'actualité, de dispositifs participatifs...) et des compétences limitées (en matière d'expression, de compréhension, d'apprentissage) peuvent expliquer la sous-représentation des publics les moins bien dotés¹³. Les participants doivent posséder des ressources leur permettant d'agir et de se développer au sein de ces dispositifs, notamment (mais pas seulement) lorsque ceux-ci traitent de thématiques relativement techniques¹⁴.

.....
12 Mathias Le Galic, *op.cit.*, p 136.

13 Dans le cadre des Assises de la participation, Lola Bringuier explique par exemple qu'une mauvaise maîtrise de la langue française est susceptible de constituer une barrière à la participation des résidents étrangers.

14 Par exemple, la participation citoyenne a investi la réflexion bioéthique par l'intermédiaire des Etats Généraux de la Bioéthique de 2009, mettant les citoyens face à des thématiques techniques, nécessitant notamment la maîtrise d'un vocabulaire spécifique (termes scientifiques, sigles...). Une formation interne est délivrée aux profanes, leur permettant de se hisser au rang de connaisseurs des thématiques débattues. Cependant, cette formation pose la question de l'objectivité des contenus délivrés.

Le problème de la compétence politique est au cœur du questionnement de la science politique. Les citoyens sont-ils capables d'exercer le pouvoir et les responsabilités qui leur sont confiées par l'idéal démocratique (élection des représentants et participation directe à la vie publique) ? Si certains auteurs soulignent l'inégale distribution des ressources au sein de la population¹⁵, nombreux sont ceux qui notent que la compétence politique ne se réduit pas au savoir pur. Elle peut reposer sur des expériences, des savoirs pratiques, des raccourcis de raisonnement permettant aux citoyens les moins bien informés, les moins bien équipés, de prendre part à la discussion publique¹⁶. En réalité, plus que l'incompétence, ce serait le sentiment d'incompétence qui conduirait certains citoyens à rester à l'écart de la *res publica*.

« En réalité, plus que l'incompétence, ce serait le sentiment d'incompétence qui conduirait certains citoyens à rester à l'écart de la *res publica*. »

Daniel Gaxie parle de « cens caché¹⁷ » pour faire référence à ce phénomène d'auto-déshabilitation : les barrières à la participation sont posées par les participants potentiels eux-mêmes, victimes d'un sentiment d'illégitimité. Ce dernier est inscrit en profondeur dans les mentalités, modelées par un système scolaire vertical et codifié, mettant en valeur le savoir scientifique, l'écriture, l'expression orale claire et organisée. La mise à l'écart de certains groupes peut s'expliquer par leur impression de ne pas maîtriser ces codes et, par conséquent, de ne pas être en capacité ni en droit de s'exprimer.

Si certains citoyens ont le sentiment de ne pas intéresser le débat public, que leur avis ne vaut rien, il convient de rester attentif à une seconde piste d'explication de cette mise à l'écart : il est possible que le débat public, en retour, ne les intéresse pas. Les thématiques abordées ne concernent pas forcément les intérêts directs et prioritaires des résidents. Par exemple, « Rêver la ville de demain » peut paraître superficiel pour des habitants s'interrogeant sur la façon dont ils vont réussir à finir le mois. Dans un contexte de crise économique, les débats relatifs à l'aménagement du territoire à long terme, par exemple, ne sont pas en adéquation avec les préoccupations immédiates des citoyens. Le manque d'intérêt pour les thématiques proposées peut expliquer l'indifférence de certains

15 Dans *L'opinion publique n'existe pas*, Pierre Bourdieu explique cette répartition hétérogène des ressources par les dispositions différenciées des individus, qui intériorisent des savoirs et accumulent des capitaux (capital social, culturel...) de façon inégale.

16 « La compétence politique », dossier, Revue Française de Science Politique, Presses de Sciences Po, 2007/6 - Vol. 57. Voir notamment les articles d'Alfredo Joignant, Daniel Gaxie, Loïc Blondiaux.

17 Daniel Gaxie, *Le cens caché*, Paris, Seuil, 1978. Dans le cadre du suffrage dit censitaire, le « cens » désignait le seuil d'imposition qui conditionnait le droit de vote des citoyens. Selon D. Gaxie, l'autocensure des citoyens les moins bien dotés agit comme un cens invisible : seuls les mieux intégrés seraient habilités à participer à la vie de la cité.

habitants envers les dispositifs participatifs, voire la décrédibilisation de telles initiatives aux yeux des citoyens les plus nécessiteux¹⁸.

Si ces dispositifs sont décrédibilisés, c'est non seulement parce qu'ils ne prennent pas en compte les centres d'intérêts des habitants, mais également parce que les pouvoirs publics tiennent rarement compte de leurs conclusions. Les dispositifs participatifs sont souvent accusés d'inefficacité. D'une part, les citoyens sont associés à la discussion de façon tardive, une fois que les contours de la décision sont déjà dessinés. D'autre part, de nombreux dispositifs n'impactent pas sur le processus décisionnel. Notons toutefois que la focalisation du public sur la question de l'impact décisionnel peut également constituer en soi une entrave à la participation. A partir de son expérience, Christophe Beurois, consultant et formateur de l'Agence Médiation & Environnement, s'interroge ainsi : la légitimité d'un dispositif vient-elle seulement de son impact sur la décision ? Cette problématique divise les membres de l'atelier des Assises de la participation dédié à la régénération. Cependant, au-delà du problème de l'impact en lui-même, tous s'accordent sur le fait qu'une restitution de la procédure est nécessaire. Il s'agit de tirer des conclusions du dispositif, de montrer aux participants que des enseignements ont été issus de leur intervention, et le cas échéant, de leur expliquer pourquoi leurs propositions ne seront pas suivies. En effet, les citoyens qui se sont investis, qui ont donné de leur temps, doivent pouvoir évaluer les retombées, quelles qu'elles soient, de leurs travaux.

La participation requière de la disponibilité et de l'investissement. Ceci constitue une énième piste permettant d'expliquer les entraves à la diversification de ses publics. En effet, le participant doit être en mesure de donner de son temps, de se déplacer, de s'informer sur l'organisation de telles initiatives. Or les dispositifs participatifs ne tiennent pas forcément compte de ces dimensions logistiques, excluant de ce fait fréquemment les citoyens actifs¹⁹, peu mobiles, et/ou peu informés. L'enjeu de la démocratie participative consiste à mettre en place des dispositifs accessibles à tous : jeunes, minorités, précaires, handicapés, tous doivent pouvoir s'impliquer, s'ils le souhaitent, dans la vie de leur cité. Il s'agit de faire en sorte que leur participation soit possible, et mieux encore, qu'elle soit impulsée et alimentée par les « sans-voix » eux-mêmes. Comment donner la parole, ainsi que le désir de prendre la parole, à ceux qui n'en ont pas l'habitude ?

.....
18 Lola Bringuier formule néanmoins un bémol à cette critique : sortir de l'ultra-pragmatisme peut également constituer une échappatoire salutaire, une motivation pour se projeter au-delà des difficultés du quotidien.

19 Par exemple, si les Assises de la participation sont ouvertes à tous ceux qui le désirent, elles se déroulent sur semaine et (partiellement) en journée, ce qui ne permet pas une participation large des citoyens lambda. Ces derniers doivent pouvoir prendre des congés pour participer à de tels événements, qui sont de ce fait largement suivis par des experts et des praticiens de la participation, dans le cadre de leur activité professionnelle. Dans ce contexte, le public des Assises est relativement élitiste.



Du constat d'échec à la recherche de solutions : repenser la participation

C'est en réaction à la crise de la démocratie représentative que s'est construite la démocratie participative. Face à ses propres limites, cette dernière est-elle vouée à l'échec? L'échange de récits d'expériences et de propositions qui a eu lieu lors des Assises de la participation le dément. Des ressources existent, des solutions, même imparfaites, sont à expérimenter, des leviers d'action peuvent être envisagés pour favoriser la régénération des publics de la participation.

> Aller chercher les « sans-voix »

Nous l'avons vu, des catégories entières de la population sont sous-représentées au sein des dispositifs participatifs. Un rééquilibrage des publics de la participation, une démocratisation de la prise de parole passe donc par une mobilisation de ces groupes d'habitants marginalisés de la vie publique. Il s'agit de faire venir ceux qui restent spontanément à l'écart de la discussion collective.

« Il s'agit de faire venir ceux qui restent spontanément à l'écart de la discussion collective. »

Pour ce faire, l'interpellation directe de ces publics peut être une solution²⁰. A Strasbourg, Lola Bringuier se déplace sur les marchés, s'immerge dans les quartiers populaires, pour parvenir à trouver et à mobiliser de nouveaux publics. Cette mission est complexe : un tel recrutement nécessite du temps, des moyens, une politique municipale volontariste. Dans le cadre du Conseil des Résidents Etrangers, une vaste opération de communication est mise en place. Des affiches représentant les anciens membres du Conseil sont diffusées, distribuées via flyers aux résidents étrangers, futurs membres potentiels du CRE²¹. Il s'agit de casser la barrière de l'illégitimité en mettant ces publics sur le devant de la scène. Un vivier de volontaires est ainsi constitué, au sein desquels les futurs membres du CRE seront tirés au sort avant d'intégrer le Conseil.

« Le CRE apporte un moyen d'expression pour une population qui, jusque-là, n'a pas eu la possibilité de se faire entendre. Il sert de relais, il transmet les problèmes et préoccupations des résidents étrangers à la municipalité »,

.....
²⁰ Dans cette logique, les conférences de citoyens, confrontant des panels de citoyens tirés au sort à des experts, se multiplient. Les Etats généraux de la Bioéthique évoqués plus haut en sont un exemple. Il s'agit de mobiliser un public de citoyens ordinaires, recrutés selon des critères de représentativité (genre, âge, origine géographique, profession...).

²¹ Ceci pose la question de l'identification des étrangers : comment distinguer, dans la rue, un étranger hors UE d'un citoyen français? Comment reconnaître son caractère extra-communautaire? Lola Bringuier évoque des situations d'incertitude et des erreurs d'appréciation quant à la correspondance des habitants interpellés aux publics ciblés.

explique Farid Slimani, porte-parole du CRE de 2009 à 2012²². Le Conseil est composé d'un collège d'habitants extracommunautaires, d'un collège d'associations volontaires se référant à l'immigration, et d'un collège de représentants d'associations de solidarité désignées par le maire. Ces trois collèges forment des listes mixtes (alternant des membres des différents collèges), respectant la parité et la diversité d'origine, soumises au système électif. Cette formule remet en cause l'opposition fréquemment formulée entre représentation et participation. En effet, la notion de représentation reste très présente ici, dans la mesure où les membres sont sélectionnés par tirage au sort²³ et où les listes sont élues. Par ailleurs, si l'objectif initial d'un tel outil est de « lutter contre la discrimination et contribuer ainsi au mieux vivre ensemble »²⁴, on peut s'interroger sur la dimension discriminatoire de ce type de dispositifs ciblés. « Une participation socialement sélective est-elle acceptable? », questionne ainsi Loïc Blondiaux, soulevant le problème d'une accentuation contre-productive de l'entre soi et de l'exclusion²⁵.

En effet, les dispositifs ciblant des publics particuliers (les étrangers, les jeunes, les personnes handicapées) risquent paradoxalement de les garder à l'écart des initiatives plus généralistes. Tout l'enjeu de la régénération consiste à parvenir à articuler de tels dispositifs avec d'autres instances. Ainsi, à Strasbourg, les assemblées plénières et les commissions de travail du CRE sont ouvertes à tous. Le Conseil, qui s'inscrit dans un maillage d'instances de concertation variées (ateliers territoriaux de partenaires, Atelier Urbain, conseils de quartier, ateliers de projet, réunions publiques...), sert également de tremplin vers d'autres formes de participation. Christophe Beurois note que de tels dispositifs institutionnalisés doivent également s'articuler avec des espaces de discussion plus informels, rappelant l'opposition identifiée par Laurent Mermet entre démocratie en cage et démocratie sauvage²⁶. En effet, « créer une instance n'est pas la seule façon de mobiliser un public »²⁷.

.....

22 <http://www.cre-strasbourg.fr/fs/Publications/9axfo-plaquetteCRE.pdf>, consulté le 8 mars 2013.

23 Le tirage au sort est une modalité de sélection permettant d'assurer le renouvellement des publics. Néanmoins, ce procédé, né dans le cadre de la démocratie représentative, entre en tension avec le projet d'une participation directe des citoyens : tous ceux qui souhaitent prendre la parole n'y sont pas autorisés, seuls les tirés au sort sont habilités à s'exprimer, en tant que représentants d'une frange de la population. Ces derniers ne sont pourtant ni élus ni représentatifs : en effet, avoir la même nationalité ne signifie pas avoir les mêmes idées.

24 Descriptif des missions du Conseil des résidents Etrangers, plaquette officielle du CRE <http://www.cre-strasbourg.fr/fs/Publications/9axfo-plaquetteCRE.pdf>, consulté le 8 mars 2013.

25 Loïc Blondiaux : « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », dans « Démocratie délibérative et démocratie participative : une lecture critique », 11 novembre 2004, Conférences de la Chaire MCD. En ligne. <<http://www.chaire-cd.ca>>.

26 Laurent Mermet, « Débattre, sans savoir pourquoi : la polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs », in M. Revel, C. Blatrix, L. Blondiaux *et al.*, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007, p 369-380.

27 Christophe Beurois, lors des Assises de la participation.



Participer autrement

Créer une instance de participation ciblée, aller à la rencontre d'un public particulier, peuvent être des moyens de mobiliser des groupes marginalisés. Cependant, une telle méthode ne répond que partiellement aux freins identifiés plus haut. En effet, le problème de la régénération des publics nécessite d'engager une réflexion plus large sur les contraintes, les barrières, les blocages, tant logistiques que symboliques, qui entravent la participation. Au-delà du problème du recrutement et de l'animation d'espaces dédiés aux publics novices, il s'agit avant tout de donner envie de participer, de développer la notion de plaisir dans la participation.

« Au-delà du problème du recrutement et de l'animation d'espaces dédiés aux publics novices, il s'agit avant tout de donner envie de participer, de développer la notion de plaisir dans la participation. »

Pour ce faire, il est d'abord nécessaire de lever les contraintes matérielles à la participation : « Il ne faut pas que l'engagement citoyen coûte au citoyen ». Par exemple, adosser des garderies aux dispositifs permettrait d'attirer un public de jeunes parents, les 25-35 ans, aujourd'hui difficile à mobiliser. Dans cette même logique, les initiatives dites « post-it » présentent un réel intérêt. Non pérennes, délimitées dans le temps, elles nécessitent moins d'engagement, représentent moins de lourdeur, et sont mieux adaptées à cette génération connectée, marquée par l'immédiateté, l'absence de contraintes et le *buzz*.

Pour capter ce public de jeunes actifs, il est également indispensable de développer de nouveaux espaces, de penser des formes alternatives de participation, plus modernes et plus attractives (des *after works*, des rencontres festives, des réunions dans des lieux insolites²⁸...). Une idée forte émerge des discussions relatives à la régénération des publics : « la démocratie participative doit être un outil de convivialité ». La participation sous forme de petits groupes peut par exemple représenter un moyen d'instaurer une interconnaissance, de fidéliser les participants, d'accroître la dimension informelle des discussions et de déplacer les réunions dans des espaces variés. Au cours de l'atelier, un consensus s'est dessiné autour de la nécessité de créer de la surprise, de déstabiliser, de faire réfléchir les publics, de les interpeler par des moyens inattendus²⁹. Par exemple, le fait de privilégier des supports sensibles (dessin, photographie, théâtre,

28 Les Assises de la participation, dont les conférences plénières sont organisées dans un cirque, entrent dans cette logique.

29 Une intervenante fait notamment référence au dispositif original qu'elle pilote : un bus, qui réunit périodiquement des citoyens, les amenant vers des destinations inconnues chaque fois différentes, et leur permettant d'aborder des sujets diversifiés. Mystérieux, insolite, convivial, ce dispositif aiguise la curiosité des participants et les incite à se déplacer.

cinéma...) peut être une voie vers l'intégration de publics nouveaux (les enfants, les jeunes, et plus largement tous ceux qui ont du mal à s'approprier les codes de la participation écrite ou verbale). Dans cette logique, le CRE strasbourgeois a organisé une exposition de photographies mettant en scène des résidents étrangers ne participant pas au CRE. Cette initiative a permis de susciter un intérêt large et d'attirer de nouveaux publics, favorisant ainsi la réhabilitation de ces citoyens exclus.

De manière générale, le défi de la régénération implique de replacer le citoyen, quel qu'il soit, au cœur de la participation. Il s'agit de réhabiliter, considérer, respecter les participants et leurs expériences respectives. Pierre Rosanvallon rappelle ainsi la nécessité de raconter la société via une représentation cognitive (connaissance des conditions sociales) et narrative de cette dernière (récits de vie)³⁰. La participation doit permettre un enrichissement personnel à ses acteurs. Par exemple, elle peut être envisagée comme un outil de formation et de valorisation³¹. Les participants apprennent à travailler en groupe, à écouter les autres, à gérer les conflits. Au final, l'objectif est de permettre à la participation de s'autonomiser³² et aux citoyens de se responsabiliser. Ces derniers doivent être mis au même niveau que les élus, et les initiatives citoyennes être articulées aux démarches institutionnelles. Christophe Beurois rappelle ainsi la nécessité de faire intervenir les citoyens en amont des dispositifs afin que ces derniers soient en mesure de débattre du périmètre de travail et des règles du jeu. Il s'agit de raisonner en termes de processus (quelle est la finalité de la procédure et quels sont les objectifs communs de ses participants?) avant de réfléchir aux outils en tant que tels (les dispositifs). L'association des citoyens à la discussion des thématiques abordées constitue notamment un moyen d'identifier des problématiques susceptibles d'intéresser les habitants et d'entrer en adéquation avec leurs préoccupations.

Une question cruciale est alors posée, celle de l'intégration de la diversité et de la prise en compte des appartenances personnelles au sein de la démocratie participative. Tout l'enjeu consiste à parvenir à situer le curseur, entre remontée des expériences individuelles et construction d'un projet commun. Il s'agit de créer des espaces à partir de la pluralité, sans pour autant faire disparaître l'unité³³. Cette tension entre intérêts particuliers et intérêt général constitue la principale ambiguïté de la démocratie. Comment *faire société*, décloisonner les espaces, désenclaver les groupes, sans pour autant renier leurs vécus propres? Là réside toute la difficulté du projet démocratique. Il est indispensable de souligner l'apport des interventions individuelles dans la production d'une réflexion collective

.....

30 Pierre Rosanvallon, Assises de la participation, 15 novembre 2012, Bordeaux.

31 Lola Bringuier explique par exemple que des attestations de formation sont délivrées aux participants, permettant une valorisation et une fidélisation des membres du CRE.

32 L'expérience du budget participatif de Porto Alegre a prouvé que l'autonomisation des citoyens, qui interviennent en amont du dialogue avec la mairie, conduisait à un investissement plus durable dans le processus et à une négociation plus égalitaire avec les pouvoirs publics.

33 Philippe Corcuff rappelle cet enjeu lors de la conclusion des Assises de la participation, faisant référence aux travaux d'Hannah Ardent.

informée et constructive. Toutefois, le problème réside dans l'adéquation entre ces inputs et les outputs de la participation. D'une part, les requêtes particulières ne seront pas forcément reportées sur les propositions finales. D'autre part, les propositions finales ne seront pas forcément prises en compte par les pouvoirs publics. Les participants sont face à un double désenchantement potentiel. Dans ce contexte, bien que les membres de l'atelier n'accordent pas tous la même importance à la question de l'impact décisionnel de la participation³⁴, tous soulignent la nécessité de mettre en valeur l'enrichissement personnel et collectif permis par la démocratie participative, envisagée comme un lieu de rencontre et comme un outil de création de lien social.



La démocratie participative, face au défi de la *représentation* de la diversité des habitants, est sans cesse en quête de solutions plus démocratiques de participation. En constant renouvellement, elle nécessite des moyens logistiques, un volontarisme politique, l'échange d'expériences et l'évaluation de leurs impacts. Cependant, il n'est pas toujours aisé de mesurer l'efficience des outils mis en place. Il convient toutefois de dépasser le fatalisme et de continuer à expérimenter des modalités innovantes de participation. Echanger et expérimenter sont certainement les meilleurs moyens d'avancer dans le sens d'une participation mieux adaptée aux attentes des publics. Interroger les habitants sur leurs déceptions et sur les raisons qui expliquent leur marginalisation, s'intéresser à leurs conceptions de la participation, sont également des pistes à explorer. Il s'agit d'essayer de comprendre les entraves à la participation ainsi que les raisons du refus de participer. Pour cela, il faut accepter de prendre du temps, de s'inscrire dans une logique long-termiste, et de ne pas céder à l'immédiateté des contraintes politiques. Cette norme récente doit s'inscrire dans les mentalités, afin que se développe une véritable culture de la participation. Inciter les plus jeunes à participer (par le biais de l'enseignement scolaire ou de l'éducation familiale), faire rentrer la participation dans la normalité, sont certainement des voies vers la régénération des publics. Toutefois, une telle régénération ne peut être atteinte sans une restauration plus large du contact, du dialogue, de la curiosité, de la solidarité et du partage dans la société. Les membres de l'atelier s'accordent sur ce point : il faut réapprendre à *aller vers*.

.....
34 Certains groupes de travail considèrent qu'un dispositif dont l'impact sur la décision est nul n'attirera pas les participants, à juste titre : à quoi bon s'exprimer si l'on n'est pas entendu ? D'autres rappellent que l'impact décisionnel n'est pas la seule finalité de la participation, qui constitue également un vecteur d'information, de formation, et d'ouverture sur le monde.



Bibliographie

BLONDIAUX Loïc, « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », dans « Démocratie délibérative et démocratie participative : une lecture critique », 11 novembre 2004, Conférences de la Chaire MCD. En ligne. <<http://www.chaire-cd.ca>>.

BLONDIAUX Loïc, « Prendre au sérieux l'idéal délibératif : un programme de recherche », dans « Démocratie délibérative et démocratie participative : une lecture critique », 11 novembre 2004, Conférences de la Chaire MCD. En ligne. <<http://www.chaire-cd.ca>>.

BLONDIAUX Loïc, *Le nouvel esprit de la démocratie, Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008.

BOURDIEU Pierre, « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps modernes*, 29(318), janvier 1973, p. 1292-1309.

GAXIE Daniel, *Le cens caché*, Paris, Seuil, 1978.

MERMET Laurent, « Débattre, sans savoir pourquoi : la polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs », in Martine Revel, Cécile Blatrix, Loïc Blondiaux et al., *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007, p 369-380.

REVUE FRANCAISE DE SCIENCE POLITIQUE, « La compétence politique », dossier, Presses de Sciences Po, 2007/6 - Vol. 57. Voir notamment les articles d'Alfredo Joignant, Daniel Gaxie, Loïc Blondiaux.

ROSANVALLON Pierre, *La contre-démocratie, la politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006.

RUI Sandrine, *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2004.

Au seuil de la participation : la voix

> Par Clément Irigoyen

Étudiant en master recherches philosophie à l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3



Atelier « Mobilisation et capacité d'initiative citoyenne »

Qu'est-ce que s'engager signifie? Qu'est-ce que mobiliser veut dire?
Quelle articulation entre démarches institutionnelles et initiatives citoyennes?
Existe-t-il des espaces de rencontre? Le dialogue est-il possible?

Intervenants :

Anahita Grisoni, sociologue (CADIS-EHESS), a suivi le mouvement des Indignés en Espagne.

Pierre-Yves Guihéneuf, consultant (DialTer) et membre de l'IRG, travaille sur la participation de la société civile à la définition des politiques publiques.



Résumé

Que dire de ce moment particulier, celui de notre participation à la communauté? Doit-on le voir comme extraordinaire? Doit-on le comprendre comme exclusif à certains? Nous voulons simplement montrer ici les caractéristiques d'une voix. Il ne s'agira pas de n'importe quel type de voix. Nous parlerons ici de la voix ordinaire, toujours dans le commun, qui marque notre position à l'égard des autres. C'est le vécu de l'expression de soi que nous voulons explorer et surtout les conditions de sa naissance afin de comprendre et de croire en une évolution de l'écoute de ces voix.

Les « démocraties sont bien marquées par la déception comme si elles incarnaient un idéal trahi et défiguré »¹. C'est de cette façon que l'ouvrage *Le peuple introuvable* de Pierre Rosanvallon commence. Ce qui fait le point de départ de l'engagement en démocratie n'est pas cet idéal « Démocratie, pouvoir du peuple » à réaliser, mais bien plutôt, selon nous, cette trahison. Elle est le point d'où ma voix tire sa force, me mobilise et m'engage. C'est de cet idéal trahi que mon geste se fait.

Un constat que tout le monde ne « participe » pas et un scepticisme à l'égard de la possibilité même de participer semblent traverser toutes les Assises de la participation² et en l'occurrence l'atelier « Mobilisation et capacité d'initiative citoyenne ». Il nous semble pertinent de partir de ce « malaise dans la démocratie » comme l'écrit Pierre Rosanvallon, malaise qui est une ambivalence entre déception et espoir, entre un « tout est joué d'avance » de l'individu qui se croit manipulé, et un « c'est primordial que tout le monde participe à la démocratie » que lance le manifestant. Le slogan « Osez participer ! » illustre non seulement ce malaise mais témoigne davantage, ce que nous expliquerons ici, d'une audace personnelle, d'une force originale que l'on doit toujours renouveler et que l'on doit sans arrêt tenter de comprendre. Pour cela, notre démarche devra être compréhensive et attentive à l'ordinaire d'une voix et d'un engagement se faisant ou d'une modeste audace toujours hésitante.



Le dialogue impossible

Ce malaise prend donc deux aspects : celui d'une déception et celui d'un espoir malgré tout. La première approche est celle que nous pourrions nommer l'approche du dialogue impossible. Elle consiste à mettre en présence deux protagonistes qui n'auraient rien en commun : l'institution et le citoyen. Un ensemble d'oppositions se dégage alors dans ce face-à-face. La logique du dialogue, difficile s'il en est, peut se justifier en distinguant des initiatives dites « ascendantes » (*bottom-up*) qui correspondent à la spontanéité citoyenne vers les institutions et des initiatives dites « descendantes » (*top-down*) des institutions soumettant des « projets participatifs » à des habitants. Nous pouvons constater, comme le fait Pierre-Yves Guihéneuf³ pendant son intervention, des porosités, c'est-à-dire

1 Pierre Rosanvallon, *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Folio Histoire, 1998, p.11.

2 Les Assises de la participation 2012 ont été organisées par le Conseil de développement durable de l'agglomération bordelaise (C2D) et la Communauté urbaine de Bordeaux (La Cub). Elles ont eu lieu les 15 et 16 novembre 2012. Pour cette première édition elles avaient pour thème « les publics absents » et affichaient comme slogan « Osez participer ! ».

3 Pierre-Yves Guihéneuf est consultant chez DialTer, coopérative spécialisée dans la concertation, la participation et la médiation entre acteurs du territoire pour le développement de projets concertés, la gestion durable de ressources collectives, l'aménagement de l'espace et de l'environnement, la décision publique et privée partagée. Egalement membre de l'association Geysier et de l'Institut de Recherche et débat sur la Gouvernance, P.-Y. Guihéneuf travaille sur la participation de la société civile à la définition des politiques publiques, en France comme dans les pays du Sud.

« des points de rencontre » entre initiatives. Les porosités, remarque-t-il encore, ne sont possibles que dans une transformation, un changement de perspectives et même dans une « traduction institutionnelle ».

Toutefois nous voudrions montrer que poser le problème en termes de dialogue, même possible « avec le recul de l'histoire », c'est toujours opposer deux sphères qui ne concordent pas sauf si une « traduction institutionnelle » ou des « transferts » ont lieu. Ce ne serait jamais plus qu'opposer un haut et un bas. Ainsi une traduction ne résoudra jamais la bipartition et ne défera jamais la frontière entre les deux. Considérer le débat participatif comme le point de rencontre, le lieu d'un dialogue possible, c'est exprimer le désir de réconcilier les deux champs. Mais c'est selon nous un désir illusoire.

Cette déception inhérente au dialogue impossible repose sur la reconduction irrésolue d'oppositions irréductibles entre un haut légitime et un bas illégitime. On peut déployer ainsi une telle opposition : l'institution est animée par l'intérêt général et l'autre est soupçonné de suivre son intérêt particulier. Mais aussi, la première illustre la procédure de la représentation et du vote dans une démocratie indirecte et institutionnalisée. L'initiative citoyenne, quant à elle, est, dans l'idéal, l'absence de vote, avec l'idée d'une démocratie horizontale et directe. C'est l'opposition traditionnelle en philosophie politique entre Montesquieu et Rousseau, entre *L'esprit des lois* et *Le Contrat Social*. L'institution aurait la légitimité que n'a pas l'initiative citoyenne. On peut multiplier les oppositions (l'expert face à l'habitant non-expert, le *naïf*, ou le politique face au non politique, face à la personne ordinaire). Même si un lieu de dialogue est possible, il le sera toujours dans le langage institutionnel ou le langage légitime (c'est-à-dire dans un lieu autorisé). Les dés semblent *pipés* de toute façon : le pouvoir est toujours du même côté. Il est en haut, nous sommes toujours en bas.

« Le pouvoir est toujours du même côté. Il est en haut, nous sommes toujours en bas. »

Les participants à l'atelier se sont comme engouffrés directement dans cette brèche, faisant le constat d'une *crise de l'écoute*. « Le dialogue est-il possible ? » se demande Pierre-Yves Guihéneuf. Posant directement la question d'un dialogue et d'une prise en compte des idées, chacun a témoigné tout simplement d'une expérience difficile, d'une confrontation à l'égard d'une institution qui ne les comprend pas toujours et qui ne s'intéresse pas vraiment à eux. Si le langage utilisé n'est pas celui de l'institution, si l'initiative ne rentre pas dans les procédures *légales* ou *légitimes*, elle ne sera qu'une démarche sans lendemain.

Notre geste dans ce texte n'est pas de reconstruire, de façon illusoire, un espoir mais bien de montrer que cette déception ne fait pas tomber un individu dans l'inaction. De dire que « tout est joué d'avance » n'empêche pas d'initier quelque chose. C'est ce qui selon nous témoigne d'un aspect positif dans ce malaise. Le dialogue est impossible du moment que l'on construit deux

niveaux (le bas et le haut), et du moment que l'on place les avantages d'un côté plutôt que de l'autre. Nous souhaitons plutôt proposer une vision du problème au sein même de l'opposition entre l'institution et les citoyens.

Comment pouvons-nous nous débarrasser de cette bipolarisation? Tout simplement en ne cherchant pas à s'en débarrasser, en l'intégrant en tant que représentation dans l'horizon de l'action des acteurs sociaux, en la considérant comme une description possible de l'espace social. En effet, ce qui nous semble problématique c'est la capacité même d'initiative dans cet horizon. Autrement dit, la définition de soi en tant qu'acteur ou *agent social potentiel* est à mettre au centre de nos analyses. Selon nous, cette notion doit recentrer le problème sur la pratique ordinaire de soi dans l'espace social. Cette pratique ordinaire de soi dans l'espace social est tout bonnement ce que nous appellerons la *participation*.



La voix ou l'usage de soi

Nous entendons par usage de soi une capacité à agir. La notion d'usage de soi est une notion qui implique un retour à l'expérience ordinaire, l'expérience concrète, dans les horizons que l'espace social offre. Chaque individu est un acteur social potentiel. Parler en terme d'usage de soi c'est ressaisir la question politique d'une participation ou d'une citoyenneté non pas de l'expérience civique (par exemple le vote) mais bien d'un engagement ou d'une pratique ordinaire. Revenir aux « acteurs sociaux potentiels » comme le dit Anahita Grisoni⁴ c'est faire retour sur des *trajectoires individuelles* qui forment véritablement le *tissu social*.

Nous devons ici ressaisir cette potentialité irréductible de l'acteur social. Qu'entendons-nous par potentialité irréductible? Quand on parle de potentialité on veut d'abord dire capacité ou possibilité. Nous allons voir que cette potentialité est à mettre au centre de notre problématique de la participation.

Faire usage de soi c'est foncièrement se revendiquer, manifester une « arrogance » (pour reprendre un terme de Stanley Cavell quand il analyse les textes d'Emerson⁵). Ce terme apparemment si négatif nous semble concorder avec l'idée que nous voulons nous faire de notre manifestation de soi. Qu'entendons-nous par arrogance? L'arrogance comme nous l'entendons qualifie toujours une attestation de soi, « une assurance d'être soi-même agissant et souffrant »⁶ comme l'écrit Paul Ricœur dans *Soi-même comme un autre*. Il s'agit d'une certitude bien particulière qui se présente sous la forme d'une croyance sans la garantie

.....
4 Anahita Grisoni (intervenante), sociologue et urbaniste de formation, mène ses recherches au Centre d'Analyses et d'Interventions Sociologiques (CADIS/CNRS) de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS). Intéressée par les mouvements sociaux en général, elle a suivi sur le terrain et pendant plusieurs mois au cours de l'année 2011, les Indignés d'Espagne. Elle témoigne du renouveau démocratique que porte en lui ce mouvement.

5 Stanley Cavell, *Un ton pour la philosophie. Moments d'une autobiographie* [1993], Paris, Bayard, 2003.

6 Paul Ricœur, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990, p.35.

(ou la preuve) qui la transformerait en vérité. Mais il est important de comprendre que cette attestation de soi se veut être vérité ou certitude. L'attestation de soi s'arroge la position d'une vérité. Or, le défaut de fondation ou de garantie confère toujours à l'attestation une fragilité spécifique : « cette vulnérabilité s'exprimera dans la menace permanente du *souççon*, étant entendu que le *souççon* est le contraire spécifique de *l'attestation* »⁷ précise Ricœur. Nous voulons montrer que ce soupçon est toujours présent dans l'attestation de soi. Autrement dit, elle est toujours un peu une arrogance à l'égard de soi et à l'égard des autres.

Utiliser le terme d'arrogance pour le relier à cette attestation fondamentale manifeste selon nous le caractère toujours soupçonneux d'une telle confiance en soi. Il est important de conserver ici son caractère négatif. Toutefois, l'arrogance peut prendre de multiples formes : de celles qui sont les moins visibles, les plus acceptables, à celles qui prennent toute la place, les plus inacceptables. Nous voudrions exposer deux raisons qui légitiment ce terme dans notre analyse, deux raisons qui tiennent de notre réception ou vécu du geste que nous effectuons et de la réception ou vécu de celui qui en est le spectateur.

La première raison montre que faire un usage de soi positionne toujours un soi dans l'espace social. Cette attestation de soi a lieu en faisant entendre sa voix. Nous sommes convaincus, à l'instar de Stanley Cavell, que notre capacité à être un acteur social, c'est notre capacité à parler d'abord pour soi et même pour les autres. L'arrogance est dans cette double audace. Elle implique une confiance en soi, qui se double d'une présomption quant à la place que j'occupe. La voix qui prétend parler au nom de soi, et même au nom de tous, a toutes les marques d'une insolence.

« La voix qui prétend parler au nom de soi, et même au nom de tous, a toutes les marques d'une insolence. »

De quel droit puis-je parler au nom de tous et même en mon nom ? Le terme « arrogance » est intéressant parce que je m'arroge ce droit-là. Par la revendication de moi-même, je me donne une visibilité sociale, j'existe encore plus dans l'espace social : je me montre ou m'exhibe en tant qu'existant. Le vrai problème est, pour moi, de découvrir ma position en regard d'un contexte particulier. C'est bien pour ce geste extrêmement audacieux (mais pas si extraordinaire que cela), c'est bien pour cette difficulté et ce dépassement de soi, que ce terme a une légitimité. Cette confiance en soi, que cela suppose, tient lieu d'une véritable folie (« Pour qui je me prends ? »). J'encoure à une exposition pure et simple de moi-même : je me découvre au sens le plus littéral.

La deuxième raison selon nous qui légitime l'emploi du mot arrogance est la visibilité qu'a *mon* geste dans ce *nous*. En particulier utiliser le mot d'arrogance selon nous manifeste bien la réticence en retour que peut avoir n'importe quelle revendication (« Pour qui se prend-t-il ? »). S'engager c'est nier une part

.....
⁷ *Ibid.*, p.34.

de l'espace social, c'est se révolter ou se retourner contre cette part là. S'engager suppose un privilège accordé à une part de cet espace social. Cette démesure ne s'accepte guère aussi aisément. Revendiquer c'est refuser une certaine forme de conformisme, donc une part de la réalité sociale. C'est donc le refus de la reconnaître comme sienne. Il est un droit que je m'arroge contre une réalité, un refus qui la plupart du temps n'est pas accepté. La plus grande difficulté est de trouver un écho parmi les individus que je côtoie. Quand je m'engage, l'enjeu est bien de se doter d'une dimension collective.

Nous pensons ici au cri de *L'homme révolté* de Camus (et au fond l'attestation sociale de soi a les traits du cri de l'homme révolté).

« L'attestation sociale de soi a les traits du cri de l'homme révolté. »

« Qu'est-ce qu'un homme révolté? Un homme qui dit non. Mais s'il refuse, il ne renonce pas : c'est aussi un homme qui dit oui, dès son premier mouvement. »⁸ Plus loin, il ajoute « la révolte ne va pas sans le sentiment d'avoir soi-même, en quelque façon, et quelque part, raison ». Pour Camus une prise de conscience naît de ce mouvement de révolte. Ce oui et ce non produisant la frontière entre ce que j'accepte et ce que je refuse, ce qui est mien et ce qui n'est pas mien constitue ma propre conscience : « la conscience vient au jour avec la révolte »⁹. Cette attestation de soi sous la forme d'une révolte forme cette arrogance irrévocable.

L'arrogance ainsi expliquée ne veut pas dire qu'elle est hors du commun. Il nous semble important de l'insérer à un ordinaire, sans en perdre le caractère négatif. Elle n'est jamais qu'une teinte apportée à l'exposition quotidienne du soi. Nous ne devons jamais séparer ici le terme d'arrogance de celui de soupçon ou de méfiance qui accompagne toujours l'attestation de soi. L'usage du soi exige cette visibilité surprenante et ambivalente. Attester de soi c'est finalement faire usage de la réalité sociale, c'est manifester mon expérience.

Une voix se faisant est toujours traversée par une fragilité, du fait même, d'une part, de l'arrogance que cela suppose. Une voix est l'exposition même d'un soi. Elle est notre capacité d'user de notre expérience. Elle suppose une confiance en soi et une confiance en cette expérience propre. Donner à entendre sa voix c'est accéder à la société que cette voix mobilise, que cette voix revendique. Ainsi, nous pouvons dire que faire usage de soi c'est faire usage d'un nous, d'une communauté que l'on revendique ou que l'on refuse.

D'autre part, il est primordial de trouver ses mots ou les moyens pour accomplir sa voix, pour attester de soi. Cette fragilité est encore plus hantée par l'erreur. On doit trouver le ton juste. Autrement dit, on doit élaborer la meilleure voix

8 Albert Camus, *L'Homme révolté*, Paris, Folio Essais, 1951, p.27.

9 *Ibid.*, p.29.

qui attestera au mieux de soi. Et ceci est d'une plus ou moins grande difficulté en fonction de l'épaisseur du soupçon qui imprègne l'horizon de son espace social.

Il nous semble intéressant alors de se concentrer sur la difficulté de cet engagement que suppose la voix dans l'espace social. Il nous faut saisir un autre affrontement qui a lieu au sein de l'attestation de soi ou dans l'élaboration de sa propre voix : entre confiance et méfiance, entre croyance et soupçon.



La réforme du soupçon et l'éducation de la confiance

Nous allons tout à fait dans le sens de l'analyse de Guillaume le Blanc, dans *Vies ordinaires, vies précaires*. Il y écrit : « la fugacité de notre place au sein du discours renvoie à la fugacité de notre place au sein de la vie sociale. C'est pourquoi la prise de parole n'est jamais une simple attestation linguistique de soi, mais toujours l'attestation sociale de soi dont le corolaire implique la capacité d'être entendu par autrui et d'être ainsi reconnu. »¹⁰ Autrement dit il ne suffit pas d'avoir sa propre voix, il faut encore la faire entendre. Reformuler dans nos termes, nous pourrions dire que Guillaume le Blanc réfléchit à ce qu'est ce soupçon qui empêche la reconnaissance de certaines voix et produit des « sans-voix ».

« Être sans voix, c'est alors se trouver non dans l'absence de voix, mais dans l'absence d'une voix audible, y compris pour soi »¹¹ précise-t-il. Au fond il rend plus subtil le concept de reconnaissance à partir de la voix, à partir de la construction individuelle. En effet, ce n'est pas parce qu'on est reconnu que sa voix est davantage prise en compte. Guillaume le Blanc ne parle pas de soupçon. Mais au fond, ce n'est plus au niveau d'une reconnaissance institutionnelle que cela se joue mais bien dans le jeu du soupçon et de la confiance. C'est à un travail d'éducation et de réforme à ce niveau là, au niveau de cette simple dialectique entre confiance et soupçon, que doit évoluer la prise en compte ou la reconnaissance des voix. Ce que nous voulons mettre en évidence, c'est une perspective politique qui aille dans le sens d'un ordinaire qui prendrait la forme d'une réforme du soupçon et d'une éducation de la confiance.

Nous devons ainsi explorer les multiples aspects du soupçon (qui jamais ne pourra disparaître). C'est à une étude du soupçon social à laquelle nous devons nous consacrer. Ce soupçon prend de multiples facettes. Nous n'avons pas la place ici de les voir toutes. Certainement, les épuiser serait une tâche fastidieuse. Nous voudrions préciser davantage maintenant ce sentiment de soupçon. Il se caractérise selon nous par « l'être étrange » ou l'étranger, c'est-à-dire un être soupçonné, un être à qui on refuse une familiarité et une connivence avec soi et avec les autres. De cette précision, il faut comprendre la difficulté de construire une voix

.....
¹⁰ Guillaume le Blanc, *Vies ordinaires, vies précaires*, Paris, Seuil, « La Couleur des idées », 2007, p 138.

¹¹ *Ibid.*, p 151.

quand le soupçon est trop important, quand les savoirs tacites du quotidien ne nous semblent plus familiers pour pouvoir continuer à exister.

Nous pourrions effectivement comprendre l'objection qui consisterait à dire que ce cas est bien exagéré ou trop abstrait. Seulement, il s'agit bien de ce que certains sociologues (Alfred Schütz et Georg Simmel notamment) ont pu décrire de la trajectoire de l'étranger, de l'expatrié, ou de l'immigré. Nous ne montrons pas une « catégorie sociale » mais un être constitutif de chacun dans la potentialité de son agir en société - un être potentiellement soupçonné. C'est pour cela qu'une réforme du soupçon dans l'acte le plus quotidien, et en particulier dans l'acte qui nous rend visible, est nécessaire. La démocratie se fonde sur cette réforme du soupçon.

Toutefois, cette réforme ne suffit pas, il faut engager une véritable éducation de la confiance. L'attestation de soi, disions-nous, est une certitude sans garantie, une forte croyance sans le statut d'une vérité. Ce défaut de fondation qui lui confère sa fragilité, fait entrer le soupçon et le doute dans la voix. A une réforme du soupçon nous devons toujours lui ajouter une éducation à la confiance en soi et à l'égard des autres. Une des propositions importantes de l'atelier a été celle de créer des actions éducatives à l'initiative citoyenne auprès notamment des écoles ou des collèges. Au fond doit être substitué le « apprendre à faire » au « faire faire ». Les politiques locales doivent valoriser les initiatives citoyennes. Mais à celles-ci, nous devons toujours ajouter une réforme du soupçon, par le contact répété, la « connaissance du terrain », la compréhension, l'exigence d'une ouverture vers l'initiative de tous. Nous ajouterions d'un accueil ou d'une hospitalité. Comme il existe déjà, dans certaines villes, des services de veilles économiques qui analysent et comprennent le paysage économique d'une ville en contact avec les entreprises, l'atelier a proposé un service de veille des initiatives citoyennes. Ce service toujours en contact auprès des associations, des groupes spontanés de citoyens et toutes les autres formes de démarches citoyennes pourrait servir de relais auprès des institutions. Quoi qu'il en soit, une réforme du soupçon ne va pas sans une éducation à la confiance.

« Réforme du soupçon et éducation de la confiance sont les deux ingrédients de l'élaboration de l'autonomie. »

Au fond, réforme du soupçon et éducation de la confiance sont les deux ingrédients de l'élaboration de l'autonomie. Et c'est bien à ceci que doit tendre une démocratie. Ce que nous avons voulu montrer ici c'est qu'une démocratie se découvre à chaque instant : elle est fondamentalement une redécouverte de sa possibilité. Seulement cette redécouverte nous dévoile le fait qu'elle n'est jamais acquise, si toutefois elle n'est pas réappropriée dans l'élaboration de sa propre voix, dans la construction de l'autonomie. Une démocratie participative c'est une démocratie qui se construit sur l'idéal de l'autonomie. Favoriser et accompagner l'autonomie ne se font que dans l'ordinaire d'une vie. Prôner une démocratie participative c'est prôner une démocratie de l'ordinaire.

La démocratie de la participation ou une démocratie de l'ordinaire

L'atelier « Mobilisation et capacité d'initiative citoyenne » s'est proposé de réfléchir à la question « Comment prendre en compte l'initiative citoyenne quelle qu'elle soit ? ». Le problème posé faisait appel à l'idée qu'une démocratie participative doit permettre un espace où l'assurance de faire porter sa voix est possible pour n'importe qui. Le problème devenait celui de savoir quel pourrait être cet espace. Nous venons de voir quelles seraient les meilleures conditions, les traits fondamentaux, de cet espace où toutes les voix pourraient se faire entendre. Nous avons même pu expliquer les idées que l'atelier a pu proposer. Mais il est resté une question extrêmement importante selon nous qui a été soulevée. Si on pose la question « Comment prendre en compte l'initiative citoyenne quelle qu'elle soit ? », alors reste en suspens l'identité de ce qui va prendre en compte cette initiative citoyenne. Est-ce l'ensemble des institutions ? Est-ce chacun d'entre nous ?

Une réponse facile serait d'opter pour la seconde réponse. Cependant, elle n'est pas si facile compte tenu de ce que nous avons développé juste avant. De plus, il serait faux de dire que ce n'est pas les institutions, parce que ce serait nier une réalité du fonctionnement d'un territoire. Nous serions donc tenter de donner comme réponse : « à la fois les institutions et à la fois chacun d'entre nous ». Expliquons-nous.

Pierre Rosanvallon dans *La légitimité démocratique* part du constat que les régimes démocratiques ont progressivement reposé sur deux pieds : le suffrage universel et l'administration publique. Seulement il y a selon lui une profonde défiance à l'égard de ces deux piliers du fonctionnement démocratique. Une défiance que l'on peut constater avec les taux de participation aux élections qui baissent. Elle émerge aussi du fait que les individus ont de nouvelles attentes et que l'institution n'y répond pas.

On demande alors un changement de l'intérieur, une remise en question du fonctionnement de la démocratie. Une des solutions qui se présente selon l'historien est la démocratie de proximité. Elle se définit par son accessibilité, son ouverture, sa réceptivité à autrui. Elle présuppose une absence de dénivelé, une facilité d'interpellation, une certaine immédiateté dans la relation. Elle renvoie au fait d'une absence de formalisme. Dans l'ordre politique, un pouvoir sera dit proche, s'il n'est pas muré dans ses prérogatives, s'il descend de son piédestal, accepte simplement la discussion et la critique, sollicite les avis. « Depuis les années 1990, écrit Pierre Rosanvallon, une floraison d'initiatives originales - mise en place de comités de quartiers, expériences de jurys citoyens, conférences de consensus, forums publics, procédures d'enquêtes publiques, budgets participatifs, etc. - a donné consistance à un impératif de cette nature dans de nombreux pays. Le terme de démocratie participative s'est imposé dans ce contexte, autant pour traduire les aspirations des citoyens que pour qualifier les initiatives des pouvoirs allant dans ces directions. »¹² Or, nous

12 Pierre Rosanvallon, *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Seuil, 2008, p 319.

voici revenus au problème initial, celui du dialogue impossible avec ces traductions institutionnelles.

La démocratie participative définie en tant que démocratie de proximité demeure insuffisante. Elle doit prendre en compte une autre réalité : celle de la dissémination de l'usage même de la démocratie à un niveau le plus « bas », le plus informel, le plus invisible. La démocratie contemporaine possède de multiples formes. On doit les ressaisir chacune comme le fait Pierre Rosanvallon. Pour modifier et améliorer l'intérieur de la démocratie, on doit saisir toutes les formes qu'elle revêt et en particulier celle que chacun se réapproprie. Chacun fait usage de sa société, se définit par rapport à elle. L'attestation de soi c'est un usage social de soi : un usage public. L'intérieur de la démocratie c'est ce qu'elle a de public. On ne peut modifier la démocratie qu'en changeant notre façon d'en faire usage. C'est ce que nous avons essayé de montrer ici. Les propositions de l'atelier témoignent en quelque sorte de ceci. Nous voulons saisir la démocratie de l'intérieur c'est-à-dire de l'ordinaire. La démocratie est un engagement ordinaire. Il s'agit bien que ce soit à chacun, à son échelle, de prendre en compte davantage l'initiative de tous. Cette hospitalité (réforme du soupçon et éducation de la confiance) se joue dans un ordinaire politique et démocratique.

« On ne peut modifier la démocratie qu'en changeant notre façon d'en faire usage. »

La bipartition institutions et initiatives citoyennes fait partie de ce que nous avons appelé l'horizon de la pratique sociale de soi. Elle constitue une description possible de notre réalité sociale. La modification de cette réalité se joue dans la façon dont on va réutiliser cette bipartition dans le dialogue même. Il faut faire rentrer cette réforme du soupçon et cette éducation de la confiance dans la manière dont chaque individu continue ou refuse sa société. C'est dans la façon dont le dialogue se déroule, et dans la façon dont institutions et citoyens y participent que pourront se dénouer une *crise de l'écoute*.



La voix qui atteste socialement de soi est une forme aux contenus pluriels parfois contradictoires, qui fait des erreurs, qui hésite. Une voix ordinaire est une voix que l'on *bricole* à l'aune de son expérience. La démocratie participative doit enjoinde le politique à faire retour vers ce plus petit phénomène social qu'est la participation même d'un seul individu dans sa société. La peur de la *masse*, du *peuple*, de la France d'en bas, celle qui ne connaît pas les rouages de la politique fait le fonctionnement de la démocratie. Celle-ci a à gagner en revenant aux plus petits éléments qui la constituent et la répètent tous les jours. La démocratie participative est un appel à la démocratie de l'ordinaire, à l'audace de l'autonomie des hommes ordinaires.



Bibliographie explicite et implicite

BÉGOUT Bruce, *La décence ordinaire*, Paris, éditions Allia, 2008.

CAMUS Albert, *L'homme révolté*, Paris, Gallimard, Folio Essais, 1951.

CAVELL Stanley, *Les voix de la raison. Wittgenstein, le scepticisme, la moralité et la tragédie*, 1979, trad. de l'angl. par Nicole Balso et Sandra Laugier, Paris, Seuil, 1996.

CAVELL Stanley, *Un ton pour la philosophie. Moments d'une autobiographie*, 1993, trad. de l'anglais par Elise Domenach et Sandra Laugier, Paris, Bayard, 2003.

EMERSON Ralph Waldo, *Essays. First and Second Series*, New York, Vintage Books/The Library of America, 1990.

LE BLANC Guillaume, *Vies ordinaires vies précieuses*, Paris, Seuil, « La Couleur des idées », 2007.

MATHIEU Lilian, *Comment lutter? Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, Textuel, La Discorde, 2004.

RICOEUR Paul, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, Points Essais, 1990.

ROSANVALLON Pierre, *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998.

ROSANVALLON Pierre, *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Seuil, Points Essais, 2008.

SCHÜTZ Alfred, *L'étranger, 1944-1945*, trad. de l'anglais par Bruce Bégout, Paris, Allia, 2003.

SIMMEL Georg, *Le conflit*, Paris, Circé, trad. de l'allemand par Sibylle Muller, 1992.

SIMMEL Georg, « Digression sur l'étranger », in *Sociologie*, Paris, PUF.

Le renouvellement des formes de participation citoyenne au prisme d'internet

> Par **Hélène Delpeyroux**

Doctorante en urbanisme et aménagement de l'espace, MSH Tours Université François Rabelais

Atelier « Les nouvelles formes de participation »

Les nouveaux espaces (Internet notamment) font-ils venir de nouveaux publics? Les manières de participer voire la portée de la participation y changent-elles? Quelle place y trouvent les « habitués » de la participation? Y migrent-ils ou en sont-ils exclus? Quels liens établir entre formes traditionnelles, nouveaux espaces et renouvellement des formes anciennes de participation?

Intervenants :

Corinne Gireau et **Alain Krausz** représentent le Parti Pirate.

Ewa Krzatala-Jaworska, doctorante en science politique (Université Paris 1), travaille sur la participation en ligne.

Résumé

Lorsque l'on aborde la question des nouvelles formes de la participation, force est de constater qu'une tendance consensuelle nous renvoie au développement de la participation en ligne via Internet. Cet article interroge les usages et les modes de penser la participation citoyenne en lien avec le développement d'Internet. Comment se déploient-ils dans un renouvellement des contextes tant politiques, que communicationnels et technologiques? Nombreux sont les débats qui agitent les différentes formes d'espaces publics sur Internet, la plupart du temps en continuité *on line* de divergences plus globales *off line* sur la conception de l'action et de l'expression citoyenne. Le parti pris de cet article est de proposer un focus sur les règles du jeu que se posent les acteurs et les concepteurs de démarches participatives. Cette position permet de rappeler les défis et les écueils propres à la participation en général et à la participation en ligne de manière plus particulière, ainsi que de baliser les potentialités des outils numériques participatifs au service des différentes étapes de l'élaboration de l'action publique, tout en définissant un process cherchant à articuler les expressions citoyennes spontanées et institutionnelles à la décision politique.

Depuis les années 90, le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, dont Internet est probablement l'expression la plus spectaculaire, pose les bases d'un nouveau type de société que certains qualifient de numérique. En lien avec ce concept de société numérique, on peut aller jusqu'à s'interroger sur *l'aventure* d'un homme nouveau, l'homme numérique, ainsi que sur l'apparition de celui de *démocratie numérique*, qui offre de nouveaux champs et de nouvelles modalités aux rouages démocratiques. Cependant si le renouvellement des modes de participation se traduit dans la plupart des cas par le développement des formes de participation en ligne, demandons-nous si ce champ, qui est orienté principalement par de nouvelles potentialités technologiques, n'occulte pas d'autres types de nouvelles formes. L'exigence d'amélioration et d'adéquation du processus démocratique amène à un renouvellement des formes. Cet écrit proposera le champ de la participation en ligne. Cependant, lors de la conclusion, nous nous laisserons une porte ouverte pour envisager comment d'autres logiques peuvent emmener l'innovation sur d'autres chemins.



L'émergence de la démocratie numérique, à la croisée des mutations techniques, communicationnelles et politiques

Dans quel contexte s'est développé le phénomène de participation en ligne? Quelles sont les principales transformations qui accompagnent cette idée de renouvellement de ce que l'on peut dénommer « démocratie numérique » ou « démocratie électronique »? Ce débat se situe aux croisements des évolutions propres aux champs techniques, sociaux et politiques. Interroger l'évolution des systèmes démocratiques, des mécanismes et des dynamiques de participation en ligne au travers du prisme du développement d'Internet, c'est rappeler que l'information et l'expression sont des ingrédients essentiels au fonctionnement des systèmes politiques. Pour participer pleinement à la vie de la cité, choisir les gouvernants ou évaluer l'action publique, les citoyens doivent être *bien* informés et utiliser ou trouver leurs modes d'expression¹.

> Internet : élargissement des sources d'informations et plateforme d'échange des opinions

Les transformations dans le secteur de l'information et de la communication sont évidemment liées à l'apparition et au développement d'Internet au cours des quinze dernières années². Si depuis ses origines, la presse écrite, et plus spécifiquement la presse quotidienne, était considérée comme le média de formation des opinions

1 LE HAY *et al.*, « Usages des médias et politique : une écologie des pratiques informationnelles ». Réseaux n°170, 2011.

2 Le Hay *et al.* nous rappellent que ces transformations correspondent également à la multiplication des chaînes de télévision thématiques et à l'apparition d'une presse gratuite.

(tandis que la radio et la télévision s'inscrivaient davantage dans une logique de divertissement et d'information lissée), la grande diversité et vivacité des formes d'expression auxquelles Internet donne lieu invite à penser qu'Internet est devenu le nouveau média d'opinion (forums, blogs, réseaux sociaux, sites d'information indépendants animés par des journalistes professionnels ou des citoyens). Le web reprend cette dimension des médias plus classiques de diffusion (environnement média *broadcast* : journaux, radio, télévision), tout en permettant d'y ajouter des outils d'échange (mail, forum, messagerie instantanée) et des plateformes de réseaux sociaux (facebook, skyblog, twitter, myspace, etc.). Internet contribue donc aujourd'hui à un élargissement tant des sources d'informations que de l'expression des opinions. Mais la question de l'écoute et de la prise en compte de ces expressions par les décideurs pour la décision est également au cœur de la notion de participation et de l'ambition démocratique.

> Une crise de la démocratie représentative ?

Le bouleversement des équilibres médiatiques, dû en grande partie au développement d'Internet, correspond également à un moment où les pratiques et valeurs politiques connaissent d'importantes mutations (volatilité croissante des comportements électoraux, déclin du militantisme traditionnel au profit de nouvelles formes d'engagement plus flexibles et contractuelles, moindre emprise des phénomènes d'affiliation partisane) et où les grandes grilles d'interprétation du modèle de la démocratie représentative laissent à penser que cette dernière est entrée en crise. Il semblerait que l'on assiste à une crise plus large qu'un seul ressentiment ou défiance à l'égard du politique³.

Philippe Aigrain nous rappelle que c'est une propriété, et même presque une définition de la démocratie que d'être perpétuellement en crise, en tension vers un état meilleur et en déception face à ses insuffisances. Ainsi, parler de la crise politique actuelle, ce n'est pas regretter un état supposé meilleur qui l'aurait précédé mais simplement prendre la mesure des défis actuels auxquels fait face l'ambition démocratique.

« Prendre la mesure des défis actuels auxquels fait face l'ambition démocratique. »»

Bien que toute démocratie se construise sur un fond d'expression des personnes et des groupes et par l'échange d'arguments et d'idées entre eux, il n'y a jamais eu coïncidence totale entre l'espace de délibération politique (de législation, prise de décision ou désignation de représentants) et l'espace des expressions (Aigrain, 2007). La recherche d'une *meilleure* participation est donc l'une des réponses à cette tension que l'on identifie comme *crise démocratique*. Les questions de démocratie participative interrogent alors les endroits d'articulation entre l'espace politique de décision et l'espace des expressions. Si leur ambition est d'aller

.....
3 Le Hay *et al.*, *op.cit.*

vers un *mieux* démocratique, elles ne peuvent cependant pas prétendre résoudre l'ensemble des causes des insatisfactions politiques, d'où l'importance d'interroger l'efficacité de la participation dans un système politique plus vaste : complémentarité des échelons politiques, jeux des acteurs institutionnels, sociaux et économiques, etc.



Les grands courants de la littérature scientifique sur la participation en ligne

La dimension numérique de la participation doit donc également être interrogée au regard de cette articulation entre espaces politiques de décision et espaces d'expression. Cependant la notion de participation s'avère polysémique et il semble nécessaire de clarifier les différentes conceptions qui peuvent être faites de la participation en ligne. Quels sont les espoirs et les craintes qui ont accompagné le développement d'Internet et sa relation aux enjeux démocratiques? Quelles sont les différentes conceptions de la participation? Quels sont les nouveaux espaces démocratiques en ligne qui y correspondent? Comment la démocratie numérique réinterroge-t-elle le débat dichotomique de la participation comme instrument ou alternative à la démocratie représentative? Enfin peut-on envisager une complémentarité des différents modes de l'expression et l'action citoyenne?

Il nous a paru nécessaire de clarifier ces notions et interrogations à partir des principaux courants de la littérature scientifique sur la participation en ligne.

> Des théories radicales à l'observation des pratiques concrètes sur Internet

La politologue Éva Krzatala-Jaworska⁴, en soulignant les clivages de la littérature sur la participation en ligne, nous introduit d'abord aux approches *cyberoptimistes* et aux approches *cyberpessimistes* des années 1990. Les premières, enchantées voire utopiques, voient dans l'émergence d'Internet un possible développement au service d'une démocratie directe ou d'une démocratie sans frein où tous les citoyens pourraient participer. Les secondes y voient plutôt un développement au service d'une nouvelle élite technique empêchant la participation de ceux qui ne seraient pas à jour technologiquement. On notera la présence des questions initiales de fond :

- de l'élargissement de la participation à de nouveaux publics et/ou à un plus grand nombre de personnes,
- de l'émergence de plateformes d'échange et de collaboration au service de la prise de décision,

.....
4 Cf. son intervention lors de l'atelier sur « Les nouvelles formes de la participation », Assises de la Participation, novembre 2012.

- ainsi que de la fracture numérique et du risque d'exclusion à cause de la non-maîtrise des outils numériques ou du manque d'accès au réseau Internet.

Dans les années 2000, une seconde vague de littérature plus nuancée étudie et distingue les pratiques concrètes des démarches en ligne. Les questions initiales présentées lors du paragraphe précédent y sont encore cruciales.

> Tendances activiste, expressiviste et postdialogique

Ces études des années 2000 observent trois catégories d'usages qui correspondent chacune à un type d'espace en ligne et à une définition de la participation citoyenne. Ces trois dimensions doivent être appréhendées si l'on veut interroger la manière dont la démocratie électronique en ligne affecte les systèmes politiques. Chacun de ces courants se réfère à un type d'espace politique en ligne :

- le courant *activiste* et *contrehégémoniste*, qui envisage Internet comme un espace où peut émerger le débat ;
- le courant *expressiviste* qui correspond à l'espace institutionnalisé pour la participation des citoyens au service des constructions des politiques publiques ;
- le courant *postdialogique* qui considère les espaces d'Internet non politisés initialement qui le deviennent par l'utilisation que les usagers en font (comme les réseaux sociaux). Leur contenu et leur appropriation par les internautes comme support d'information, moyen d'échanges et parfois modes d'action, vont alors générer leur portée politique.

Ces trois types de participation cohabitent sur Internet. La définition d'une démocratie numérique (pour le chercheur, le technicien ou le gouvernant) doit alors prendre en compte chacun de ces aspects et étudier ou définir comment ils participent à la définition des problématiques et à la *priorisation* des enjeux publics, à la définition des objectifs, à la mise en œuvre et à l'évaluation de l'action publique. Le concept de participation en ligne est donc intrinsèquement lié, dans nos gouvernements, à la dimension de démocratie représentative. Il interroge à sa manière certains débats posés dans le cadre plus large des relations entre démocraties participatives et démocraties représentatives.

> Participation en ligne : instrument ou alternative à la démocratie représentative ?

Éva Krzatala-Jaworska met en avant l'une des principales dialectiques relatives aux débats concernant Internet et son effet sur les systèmes politiques : la participation en ligne est-elle un instrument de la démocratie représentative ou bien une forme alternative à ce type de démocratie ? En proposant une lecture critique croisée des travaux de Marilena Macaluso et de Dominique Cardon, Éva Krzatala-Jaworska rentre dans les détails de deux conceptions de la participation politique en ligne. Marilena Macaluso s'intéresse aux outils et processus

en ligne de consultation publique et de construction des politiques publiques (la participation institutionnalisée), tandis que Dominique Cardon observe la place des technologies de l'information et de la communication dans les pratiques citoyennes (la gestion des données publiques open data, les dispositifs de démocratie coopérative tels que nosdeputés.fr et la mise en place de procédures de surveillance et de sanction mutualisées telles que wikipedia). Chaque auteur mobilise donc une conception différente de la notion de participation, reprenant un clivage également présent dans la littérature sur la démocratie participative hors-ligne. Éva Krzatala-Jaworska, reprenant les travaux de Loïc Blondiaux et de Pierre Rosanvallon, nous rappelle ainsi l'opposition entre deux visions de la participation : la participation institutionnalisée, instaurée par le haut englobant l'accès élargi à l'information et la participation à l'élaboration des normes à l'initiative des institutions publiques, et la participation spontanée, portée par le bas qui fait référence à la contre-démocratie, caractérisée par une participation permanente à travers un contrôle informel des représentants de la part des représentés. Selon la même dichotomie, Éva Krzatala-Jaworska nous introduit la vision de Laurent Mermet qui distingue les débats publics d'*élevage* (suscités et organisés par les institutions) et les débats *sauvages* (autonomes, spontanés, ingérables). Pour Laurent Mermet, les débats publics d'*élevage* seraient des dispositifs mis en place pour permettre aux citoyens de s'exprimer, mais également pour rendre moins audibles certaines contestations des politiques exprimées dans les espaces de débats *sauvages*. Il y voit donc une stratégie d'évitement du conflit à l'initiative de l'institution⁵.

> Vers une complémentarité de la participation spontanée et de la participation institutionnelle

Si Cardon, qui adopte une définition large de la participation (participation autonome et auto-organisée à l'espace public), qualifie les dispositifs de participation institutionnalisés de décevants, les promoteurs convaincus et optimistes d'une certaine démocratie participative présupposent que l'animation du débat public et la participation des citoyens à toutes les étapes des politiques n'est en rien contradictoire avec le principe du gouvernement représentatif. La dynamique de conflit et de divergence d'appréhension des problèmes d'ordre public est alors considérée comme constitutive de la définition des problématiques publiques et peut être pleinement intégrée au processus d'élaboration de l'action publique.

Il s'agit surtout de trouver les justes processus et procédés lors de la mise en œuvre de la démocratie participative pour garantir la qualité du débat public puis l'interaction entre espace public, décision représentative et mise en œuvre politique. Ce processus doit également se préserver des biais de la mise en place de processus de participation sur lesquels nous reviendrons.

.....
⁵ Laurent Mermet, « Épilogue. Débattre sans savoir pourquoi : la polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs ». Recherches (janvier 2007).

« Garantir la qualité du débat public puis l'interaction entre espace public, décision représentative et mise en œuvre politique. »

Les visions institutionnalisées et spontanées de la participation ne sont pas systématiquement considérées comme incompatibles : le processus participatif institutionnalisé peut s'appuyer sur la sphère plus large du débat public sans avoir vocation à le masquer. Éva Krzatala-Jaworska nous rappelle la proposition de Laurent Mermet à propos du débat public : dans un pays où la parole est libre, les deux types de participation coexistent, et les cadres de la participation organisée par des institutions publiques cohabitent avec les formes de participation qui se développent de façon spontanée (prises de parole, protestations, forums Internet, discussions sur les réseaux sociaux, etc). Éva Krzatala-Jaworska conclut que la prise au sérieux des deux types de participation est d'autant plus nécessaire qu'ils entrent en relation dialectique les uns avec les autres car le développement des formes de participation en ligne est incité par les formes de participation sauvage et vice versa, et que cette dialectique de l'instituant et de l'institué déjà abordée dans le cadre de la participation hors ligne par Cécile Blatrix reste un enjeu à développer dans le champ de la démocratie électronique⁶.

Les règles du jeu de la participation en ligne, la conception des démarches

Les approches théoriques précédentes nous orientent donc dans notre mode d'appréhender les analyses et débats sous-jacents qui existent sur la participation en ligne. Mais comment cette réalité peut-elle être prise en compte par les politiques publiques? Comment les acteurs de la mise en œuvre de dispositifs de participation en ligne appréhendent-ils cette question? Comment les conseillers et concepteurs de démarche de démocratie participative et de débat public utilisant Internet posent-ils les *règles du jeu* pour servir au mieux les exigences démocratiques? Quels défis de fond relèvent-ils? Comment accompagnent-ils les différentes étapes de l'élaboration de l'action publique? Ces approches nous intéressent doublement car elles permettent d'observer comment l'action publique peut à la fois articuler débats sauvages et débats d'élevage, tout en nous introduisant à la variété des outils numériques, à travers leurs spécificités et leurs potentialités.

.....
6 Cécile Blatrix, 2007.

> Quels défis pour le processus de participation ?

Du côté de la pratique, et selon les concepteurs pionniers qui s'y sont frottés, les moyens offerts pour utiliser les technologies de l'information et de la communication dans la démocratie participative sont encore souvent au stade d'expérimentation. Comme toute conception de démarche participative et citoyenne qui se veut exigeante⁷, il s'agit de garantir certains fondamentaux d'un idéal démocratique et de prévenir ses effets pervers. Ainsi la démarche se doit de chercher des solutions satisfaisantes pour tenter de garantir au mieux⁸:

- la richesse des faits et des analyses qui les éclairent ;
- la diversité des opinions et l'équité de la considération ;
- la possibilité pour chacun d'accéder à l'expression, la diversité et le nombre des personnes qui s'expriment, l'équité et la qualité de l'écoute qui leur est portée⁹;
- l'ouverture, la robustesse par rapport aux biais, aux manipulations, à l'encadrement préalable des façons de poser les problèmes ;
- la possibilité de vérifier des affirmations dans le cours des débats, la lisibilité temporaire de celui-ci, le progrès cumulatif dans l'argumentation ;
- la transparence des processus et de leurs conclusions.

« Garantir certains fondamentaux d'un idéal démocratique et de prévenir ses effets pervers. »

Pour ces trois derniers points, il importe de systématiser l'explication des mécanismes de décision (visées, contraintes, débats et choix qui mènent à cette décision). Pour une bonne prise de recul et une juste explicitation du rôle de la participation de chacun dans cette avancée vers la décision, la figure du médiateur apparaît souvent comme essentielle (dans les dispositifs numériques et autres).

Enfin rappelons que ces exigences, affichées comme présupposées de nos *règles du jeu*, nécessitent de questionner et ajuster les fondements de l'articulation entre démocratie représentative et démocratie participative. Elles sont loin d'être partagées par l'ensemble des acteurs de l'action publique et nécessitent que les pratiques évoluent : tant du côté des citoyens, que de ceux des élus et des techniciens (souvent démunis face à la participation, car non habitués à l'intégrer à leurs modes de faire).

.....
7 Sur ce point-là, Laurence Monnoyer-Smith invite à ne pas faire l'amalgame entre la production de démocratie en ligne et la production de services en ligne ; la tendance est souvent de confondre information, service et démocratie. In Réinventer la démocratie, 2009.

8 Philippe Aigrain, « La démocratie participative et le débat public utilisant Internet », Sopinspace, 2007.

9 Notons que pour ces deux derniers points, il est fondamental de diversifier les publics, d'élargir et d'améliorer les dispositifs afin de construire des espaces d'altérité, c'est-à-dire des espaces où l'on puisse « rencontrer l'autre », et de chercher à articuler les mini-publics éclairés participant aux formes démocratiques et les publics plus généraux qui ne participent pas. Cf. Pierre Mahey et Loïc Blondiaux in Réinventer la démocratie, 2009.

> Démarche d'élaboration de l'action publique et potentialités des outils numériques

Il ne s'agit pas de s'arrêter à un idéal cyberoptimiste désormais dépassé où la démocratie en ligne permettrait de résoudre tous les maux de la démocratie et où un processus de participation ne pourrait se décliner et œuvrer qu'à travers le numérique¹⁰. Ces enjeux nous renvoient à l'importance de concevoir, d'évaluer ou d'analyser les processus de participation en ligne au regard de leur articulation avec les autres espaces démocratiques.

Parallèlement son analyse n'est valable que dans la chaîne globale de conception de la politique publique. A quel stade l'outil numérique et la participation en ligne interviennent-ils? Pour l'état des lieux et l'identification des problèmes? Pour l'identification des enjeux et l'évaluation des priorités? Pour la déclinaison des options possibles pour l'action publique? Pour la formulation et la délibération législative des textes politiques? Pour l'appropriation et la mise en œuvre concrète des politiques publiques? Pour l'évaluation des politiques publiques?¹¹ Le tableau ci-dessous, inspiré de *La démocratie participative et le débat public utilisant Internet*, propose une série de correspondances entre étapes participatives et outils numériques adéquats :

> **Animation et observation de l'espace public** : plateformes de blogs, médias collaboratifs locaux, observatoires des expressions dans l'espace public...

> **Collecte, évaluation et mise en priorité d'enjeux et/ou de propositions** : systèmes de soumission de propositions ou enjeux à débattre, systèmes d'évaluation collective à partir d'évaluations graduées...

> **Délibération sur l'approche d'un domaine** : conférences de jurys, panels de citoyens...

> **Débat thématique visant l'identification des principaux angles d'analyse d'un domaine et des arguments liés** : débats ouverts sur Internet avec cartographie thématique, échanges structurés avec des experts ou acteurs de la société civile...

> **Elaboration de propositions à partir de débats antérieurs** : espaces collaboratifs sur le web pour l'écriture, les commentaires, les révisions des propositions (phase qui peut être successive à un atelier multi-acteurs en face à face)...

> **Commentaires publics sur des textes législatifs, des chartes ou des propositions de programmes** : outils de commentaires publics sur des textes mis en ligne et d'analyse de grands ensemble de commentaires ; processus de délibération et décision sur les questions et les choix identifiés à partir de ces commentaires...

.....

10 Rappelons à ce sujet la conclusion de l'atelier "Les nouvelles formes de la participation" des Assises de la participation de l'animateur de l'atelier Frédéric Brouard : « Pendant cette après-midi et ces ateliers, nous avons brassé du jus de cerveau qui reste quand même sur du «terre à terre» : on est assez loin des exclusivités numériques. Oui, le numérique est présent partout et tout le temps, mais on a quand même besoin de valeurs « charnelles » : de territoire, de proximité, de raccroches au « physique » pour élaborer une concertation qui soit efficace. Le numérique ne reste qu'un outil, ce qui est intéressant c'est qu'il puisse accompagner ces valeurs de proximité. »

11 Boucle de rétroaction nécessaire pour continuer à adapter et améliorer l'efficacité de l'action publique vis-à-vis des problèmes identifiés.

Cette grille de proposition pour la construction de la politique publique nous montre que la mise en œuvre du débat public sur Internet ne se limite pas seulement à la mise en place d'espaces institutionnalisés de dialogue. On peut lire comme un choix public le fait de permettre ou non des espaces de débats publics (blogs, wikis et autres). Des observatoires de ces débats publics peuvent alors faire remonter les enjeux qui y sont mis en évidence et construire la problématique publique concernée par la politique en ne se limitant pas à la seule vision institutionnelle. Cette articulation est particulièrement intéressante car elle raccroche avec la dialectique présentée au chapitre précédent : en considérant la participation spontanée et la participation institutionnalisée comme complémentaires dans une attitude d'écoute de l'expression citoyenne par la collectivité.

« La mise en œuvre du débat public sur Internet ne se limite pas seulement à la mise en place d'espaces institutionnalisés de dialogue. »

Le Parti Pirate

La conception par l'institution de ces démarches d'inclusion citoyenne questionne donc et ajuste sans cesse les fondements de l'articulation entre démocratie représentative et démocratie participative. Le cas européen du Parti Pirate nous a alors semblé pertinent à présenter car l'idéal qu'il préconise relève de la démocratie directe, c'est-à-dire de l'abandon de la démocratie représentative pour ne laisser place qu'à la dimension participative.

Le premier Parti Pirate s'est lancé en Suède en 2006, à partir d'un projet de programme politique qui se voulait proche des valeurs de la défense du libre-accès à la culture, de la libre circulation des savoirs scientifiques et culturels, de la neutralité d'Internet et la protection des libertés individuelles (droit à la vie privée, au secret des communications, à l'anonymat, à la liberté d'expression). Depuis, des Partis Pirates officiels se sont lancés dans 28 autres pays, dont la France et dans certains pays, leurs scores aux élections ont été relativement conséquents. En Suède, lors des élections européennes de 2009, ils ont obtenu 7,1% des voix (et un siège de député). En Allemagne, pour les élections législatives régionales, le Parti Pirate allemand a obtenu 8,9 % des suffrages à Berlin en septembre 2011, et 7,8 % des suffrages en Rhénanie-du-Nord-Westphalie en mai 2012.

Le Parti Pirate cherche à réaffirmer les valeurs fondamentales citoyennes et démocratiques et à remettre le citoyen au centre des décisions politiques, notamment grâce à Internet. Cette manière de s'organiser en parti politique tout

en cherchant à conserver les principes des courants activistes et des principes de non représentation, de gouvernance, d'action et de décision collectives est doublement intéressante dans ce débat : tant par les valeurs qui y sont affirmées (qui sont celles de l'Internet militant et des organisations pour les logiciels libres), que par les prémisses d'un nouveau mode de faire de la politique que le Parti Pirate tente de définir et de mettre en œuvre (*la démocratie liquide*).

> Internet : support d'information, moyen d'échanges et mode d'action

Le Parti Pirate est né directement de ce que Cardon et Granjon appellent l'Internet militant. Cardon et Granjon¹² rappellent qu'avec l'émergence des réseaux de communication numériques, les ressources offertes à la conception d'alternatives médiatiques se sont transformées sensiblement. Les propriétés apportées par cette rupture technologique ont permis l'allègement des contraintes éditoriales, la réduction drastique des coûts de diffusion, le modèle de communication *many to many* (par opposition au modèle *one to many* des médias traditionnels), la facilité de production coopérative et l'ouverture d'un espace de participation élargie permettant une plus grande interactivité. Ces propriétés étant idéales pour l'appropriation par les *médiactivistes* (de culture *contre-hégémonique* ou *expressiviste*)¹³, les auteurs remarquent que ce sont les groupes les moins organisés et les groupes les plus périphériques qui se sont saisis les premiers de ces nouvelles possibilités de communication qui privilégient l'horizontalité sur l'organisation verticale et hiérarchique. Ainsi, au début des années 2000, les militants altermondialistes trouvent dans les réseaux un espace particulièrement adapté à la construction de nouvelles formes de mobilisation et d'engagement. Les ressources d'Internet deviennent alors à la fois support d'information, moyen d'échanges et mode d'action.

> Internet : emprunt des valeurs de coopération des développeurs de logiciels libres

C'est de cette génération qu'est issu le Parti Pirate ; génération qui considère le mode de coopération entre développeurs de logiciels libres (leurs pratiques de co-conception et de réciprocité bénévole) comme un véritable contre-modèle de société. Internet conserve en dépôt certains traits de leurs concepteurs, leurs déontologies valorisant l'autonomie, le respect d'autrui, la gratuité et la liberté de parole. Les formes d'échange développées avec succès dans l'univers du logiciel libre vont intéresser les générations de jeunes militants parce qu'elles constituent un modèle effectif de coopération qu'ils souhaitent généraliser

.....

12 Dominique Cardon, Fabien Granjon, « Médiactivistes », Contester 9, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2010.

13 Pour Cardon et Granjon : « Deux chemins divergents nous semblent constituer la dynamique interne de l'histoire des médias alternatifs. D'inspiration marxiste, la première critique, que nous appellerons « contre-hégémonique », s'attache à mettre en lumière la fonction propagandiste des médias centraux aux seules activités des acteurs dominants. La seconde critique des médias, que nous appellerons « expressiviste », dénonce quant à elle la réduction de la couverture des événements par les médias centraux aux seules activités des acteurs dominants. Elle revendique alors un élargissement des droits d'expression des personnes en proposant des dispositifs de prise de parole ouverts qui doivent leur permettre de s'affranchir des contraintes imposées par les formats médiatiques professionnels. »

à d'autres domaines. Elles instaurent un principe de propriété collective opposable aux logiques d'enclosure du marché (Microsoft incarnant dans cet univers l'ennemi le plus dangereux), et invitent chaque personne à être proposante et active dans la production du logiciel, mais aussi de toute une série d'autres biens que les militants souhaitent faire passer dans un univers libre, afin de s'opposer à leur marchandisation¹⁴.

> La démocratie liquide

A partir de ces valeurs, le Parti Pirate prône une alternative à la démocratie représentative : la *démocratie liquide* qui serait un système de démocratie dans lequel la définition des problèmes, de leur hiérarchisation et de leurs solutions seraient décidées par un référendum direct. Au sein du Parti Pirate, le pouvoir politique n'est pas délégué à travers un système de représentation et le pouvoir politique (la décision du programme) est dévolu aux adhérents : le programme est voté par suffrage direct des adhérents. Soit en assemblée générale, soit à travers des plateformes numériques de démocratie liquide permettant de débattre et voter les motions sur Internet (telles que le logiciel libre : LiquidFeedback). L'idée étant de mettre en œuvre une véritable démocratie directe sur Internet. Cette démocratie liquide n'est pas encore complètement au point à ce jour, et le parti reconnaît ses lacunes et ses interrogations sociales et techniques sur ce point¹⁵.

« La compensation de l'absence actuelle des partis politiques traditionnels dans le cyberspace. »

La percée du Parti Pirate apparaît à bien des égards comme la compensation de l'absence actuelle des partis politiques traditionnels dans le cyberspace, et certains le comparent à un paradigme générationnel, à regarder en miroir de celui écologique, qui n'entend pas répondre à l'ensemble des problèmes de société et qui pourrait constituer une force politique d'alliance avec laquelle les partis majeurs devront composer¹⁶.

14 Dominique Cardon, Fabien Granjon, Médiactivistes. Contester 9. Paris : Les Presses de Sciences Po, 2010, p 103.

15 Cf. l'intervention d'Alain Krausz et Corinne Gireau au cours de l'atelier « Les nouvelles formes de la participation » des Assises de la Participation.

16 Olivier Kempf, « Parti pirate : un sens géopolitique ? | Alliance Géostratégique ». Blog. alliance Géostratégique, 16 avril 2012 <http://alliancegeostrategie.org/2012/04/16/parti-pirate-un-sens-geopolitique/>



L'axe du renouvellement technologique que pose le développement d'Internet depuis 15 ans nous a amené à présenter les nouvelles formes de la participation et les nouveaux espaces de débats citoyens selon le prisme spectaculaire et évident du numérique. Les différents types d'espaces de débat public semblent renvoyer aux logiques d'opposition classique propres à la notion de *participation hors-ligne* : au service ou en contestation des instances de décisions représentatives.

Mais l'étude de l'expérimentation et de l'évolution des formes trouve son intérêt à travers les objectifs démocratiques qui sont visés, d'où le parti-pris d'interroger la notion de participation numérique à partir de leurs règles du jeu. Le défi le plus évident semble être celui de l'accessibilité : tant pour le nombre de citoyens qui peuvent être impliqués, que pour la flexibilité et la facilité de réaction qu'offre le système en ligne. Mais la découverte des processus et de la variété des outils numériques fait porter l'attention sur l'ensemble des potentialités d'Internet et sur la manière dont l'élaboration de l'action publique peut être pensée au regard de la participation numérique, entre autres. Les défis relevés vont donc au-delà de la question de l'accessibilité, les outils numériques peuvent articuler les différentes phases en tentant : de garantir et structurer la richesse des débats, de rendre lisible la diversité des points de vue, de visualiser les différentes étapes de l'élaboration en lien avec leurs contenus et les échanges afférents...

Dans le champ des expérimentations en matière de participation, d'autres pistes sont explorées, en *off line*. Par exemple, certains professionnels n'hésitent pas à replacer la thématique du ludique comme l'une des modalités de la boîte à outils de la concertation : parcours, simulations, jeux de rôle, implications dans la projection et la réalisation de constructions éphémères. Ces expérimentations, qui incluent parfois des démarches artistiques, sont placées sous le joug du plaisir, de la convivialité et d'extraction des espaces classiques de participation institutionnelle ou de contestation. Elles sont des tentatives face au constat de la portée insuffisante et des résultats incomplets ou biaisés des méthodes plus traditionnelles de concertation. Derrière ces expérimentations, les enjeux posés sont que les dispositifs ludiques proposent une dynamique alternative permettant de toucher de nouveaux publics, exclus des modes de concertation plus traditionnels. Ces dispositifs peuvent également brouiller les hiérarchies et les cadres formels : ils créent un moment où sont mis sur un même niveau les paroles des citoyens, des techniciens et des élus. Ces cadres, s'ils sont finement conçus, peuvent alors proposer des alternatives d'expression à la prise de parole, orale ou écrite, aux traditionnels registres et débats publics. Enfin dans certains cas, ils peuvent dépasser les filtres du jeu officiel de représentation et toucher de manière renouvelée et approfondie des publics déjà acquis.

Derrière le renouvellement des processus, au-delà de l'articulation de la chaîne de la concertation, ce sont alors la mobilisation des publics et la qualité des engagements qui sont interrogées. Bien-sûr, ces enjeux peuvent être renvoyés aux dimensions du numérique, de même que l'on pourrait interroger la part de ludique intrinsèque de certains dispositifs numériques...



Bibliographie

AIGRAIN Philippe et Sopinspace, « La démocratie participative et le débat public utilisant Internet », Sopinspace, 2007.

LE HAY et al., « Usages des médias et politique : une écologie des pratiques informationnelles », Réseaux n° 170, 2011.

CARDON Dominique, « Internet et la démocratie », Séminaire « Histoire moderne et contemporaine du Politique », Collège de France, 2010.

CARDON Dominique, GRANJON Fabien, « Médiactivistes », Contester 9, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2010.

KEMPF Olivier, « Parti pirate : un sens géopolitique? | Alliance Géostratégique », Blog alliance Géostratégique, 16 avril 2012
<http://alliancegeostrategique.org/2012/04/16/parti-pirate-un-sens-geopolitique/>

KRZATAŁA-JAWORSKA Eva, « Internet : complément ou alternative à la démocratie représentative? » Participations 2, Bruxelles, Éditions De Bœck Université, 2012.

« La société numérique », (372). Cahiers Français (janvier 2013)
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/3303330403723/index.shtml>

MERMET Laurent, « Épilogue. Débattre sans savoir pourquoi : la polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs », Recherches, janvier 2007, p. 368- 380.

Réinventer la Démocratie, forum organisé par La République des Idées à la maison de la Culture de Grenoble, les 8, 9 et 10 mai 2009.

REVEL Martine, BLATRIX Cécile, BLONDIAUX Loïc , FOURNIAU Jean-Michel, et Collectif, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, Éditions La Découverte, 2007.

ROSANVALLON Pierre, *La contre-démocratie : La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Points, 2008.

Parti Pirate. Site du parti pirate.
<https://www.partipirate.org/> [consulté en décembre 2012].

Prendre le temps de la participation

> Par Aurélie Couture

Doctorante en architecture, Centre Emile Durkheim, Université Victor Segalen Bordeaux 2

Atelier « Les temps de la participation »

Pourquoi la notion de temps est-elle souvent problématique dans les rapports entre organisateurs et participants? Du temps individuel (investissement personnel) aux différents temps du projet, quelle part de la maîtrise du temps accepte-t-on de « lâcher » ? Quel impact sur la conduite de la participation et sur la présence de certains publics?

Intervenants :

Cédric Bouteiller et **Florent Chiappero** sont des architectes du Collectif Etc.

Françoise Gentil, conseillère régionale des Pays de la Loire, est notamment en charge de la démocratie territoriale et de l'accompagnement des Conseils de développement.

Stéphane Gruet, architecte, philosophe, directeur de l'AERA (Toulouse), s'intéresse à l'habitat participatif.

Résumé

A l'heure du développement de la participation citoyenne comme modalité renouvelée de l'action publique, le temps qu'elle nécessite persiste à apparaître comme une contrainte, tant du point de vue du processus de projet que des rythmes de vie individuels. Nous verrons toutefois que le temps de la participation peut être celui de l'émergence de processus qualitatifs à différents niveaux : apprentissage et capacitation, génération de dynamiques sociales, évolution des cultures technique et citoyenne, conception d'œuvres collectives et réenchantement de la ville. Prendre le temps de la participation reviendrait donc à faire la ville différemment, de manière plus inclusive et naturelle.

Nous vivons dans une société de l'urgence. Notre temps libre est empli de mille activités, tandis que la ville se développe en permanence, au rythme de projets que les techniques modernes permettent de réaliser toujours plus vite. Sous la pression capitaliste, tout se passe comme si le temps devait être toujours mieux rentabilisé¹.

A l'intersection du temps de la ville et du temps individuel, le développement de la participation citoyenne apparaît dès lors problématique. Souvent conçue hors des processus de production des projets, celle-ci peine à s'y intégrer, et se déroule trop tard et trop vite au goût des participants. L'accélération de nos rythmes de vie pourtant, ne nous laisse que peu de temps à y consacrer, et la désynchronisation des emplois du temps de chacun rend problématique la création de temps commun, nécessaire au débat comme à la production collective.

Le temps de la participation citoyenne constituerait donc une contrainte, freinant le déroulement des projets, et excluant pour certains publics qui se trouvent dans l'incapacité temporelle d'y prendre part (actifs, jeunes parents). Pourtant contre toute logique, la participation se développe considérablement ces dernières années, en grande partie sous l'impulsion des institutions publiques. Les démarches engagées se veulent qualitatives, faisant montre d'une certaine volonté d'expérimentation en vue d'une participation mieux intégrée dans les processus de projet comme de décision, mieux adaptée au temps de l'humain. Cette perspective réinterroge de façon stimulante le sujet du temps de la participation : comment l'appréhender non plus comme une contrainte mais comme un atout, un temps disponible dont tirer parti ?

« Cette perspective réinterroge de façon stimulante le sujet du temps de la participation : comment l'appréhender non plus comme une contrainte mais comme un atout, un temps disponible dont tirer parti ? »

Ainsi envisagé, le temps de la participation semble avoir un rôle à jouer dans l'élargissement du public de la participation, qui constitue la problématique centrale des premières Assises de la participation organisées par le Conseil de développement durable de l'agglomération bordelaise. A cette occasion, l'atelier sur « les temps de la participation » permet d'enrichir la réflexion grâce aux témoignages et questionnements partagés par les différents intervenants : Stéphane Gruet, architecte et docteur en philosophie, et son analyse de la planification urbaine comme tentative de maîtrise de l'espace comme du temps ; les membres du collectif Etc, jeunes architectes, et les enseignements de projets éphémères menés en association étroite avec les habitants ; Françoise Gentil, conseillère régionale des Pays de la Loire en charge notamment de la démocratie territoriale, et son récit des étapes du développement de la participation institutionnelle sur son territoire.

1 Dossier « Plus vite ! S'adapter ou résister ? », in M3 Société urbaine et action publique, n°3, automne 2012

Outre leurs apports, et ceux ayant émergé du débat avec l'ensemble des participants, le présent propos mobilisera les réflexions relatives à notre recherche doctorale, portant sur les modalités de développement d'une culture de la participation dans un cadre institutionnel, celui de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le temps de la participation semble d'abord constituer une contrainte pour les porteurs de projet comme pour le public. Il s'agira de comprendre pourquoi, au prisme des logiques temporelles qui conditionnent le rythme de chaque famille d'acteurs. Le temps de la participation sera ensuite considéré à travers son articulation avec celui du projet : nous verrons que son degré d'intégration varie selon que les porteurs de projet l'appréhendent de manière instrumentale, ou comme un processus à part entière. Enfin, nous verrons que l'expérience vécue, comme l'identification des effets de la participation, constituent des leviers pour l'évolution des cultures locales, tant sur le plan technique que citoyen. *In fine*, la participation ne pourra être vecteur d'amélioration des projets comme de transformation sociale qu'à penser une évolution de nos manières de faire la ville, de manière à lui laisser le temps d'exister pleinement.

Le temps des acteurs

> Les porteurs de projet sous pression

Les porteurs de projet, décideurs politiques, agents de la fonction publique, professionnels de l'urbain, ont en commun l'appréhension du temps long qui préside à l'évolution de la ville. Leur interaction au sein de processus de production conditionne le temps du projet, déterminant des délais qui, à l'inverse, exercent sur eux une certaine pression. Temps politique, temps de l'administration et temps de la maîtrise d'œuvre sont donc nécessairement liés, mais tout à la fois guidés par des logiques temporelles propres. De là découlent des contradictions au sein des rythmes des différents acteurs, le temps nécessaire au faire individuel étant soumis à la pression du faire ensemble.

« Temps politique, temps de l'administration et temps de la maîtrise d'œuvre sont donc nécessairement liés, mais tout à la fois guidés par des logiques temporelles propres. De là découlent des contradictions au sein des rythmes des différents acteurs, le temps nécessaire au faire individuel étant soumis à la pression du faire ensemble. »

Le temps politique en tant qu'exercice du pouvoir (*Politikè*), répond à une logique de mandat, qui apparaît par essence contradictoire avec le temps long des projets. Leur durée limitée induit une fluctuation du rythme politique, impactant celui des projets. En cours de mandat, le temps doit être mis à profit pour faire la démonstration de la capacité des élus à agir pour le bien public : le rythme des projets, conditionné par la prise de décision politique, est souvent intense. L'échéance du mandat en revanche, induit son ralentissement : lié à la période de réserve électorale d'abord, qui limite la communication politique pendant un an avant les élections ; de par une éventuelle reconfiguration politique ensuite, susceptible de freiner les projets engagés, voire d'entraîner leur remise en question.

Le temps de l'administration oscille lui aussi entre deux rationalités : celle du temps politique auquel il est soumis, et celle qui est liée à son propre fonctionnement. L'organisation hiérarchique et compartimentée de l'administration publique induit des durées procédurales relativement longues, liées aux circuits d'instruction des dossiers comme de validation des décisions. Ainsi, le temps de l'administration est-il tiraillé entre lenteur structurelle, et pression ou contrainte, alternativement induites par le temps politique.

De la même façon, le temps de la maîtrise d'œuvre est nécessairement en tension entre celui que lui impose la maîtrise d'ouvrage via le calendrier du projet, et celui que requiert son propre fonctionnement. La complexité croissante des projets sur la ville, à l'intersection de nombreux enjeux (environnementaux, économiques, sociaux notamment), tend à multiplier les professionnels impliqués, allongeant ainsi le temps de la maîtrise d'œuvre. La diversité des logiques à l'œuvre, architecturales, techniques, économiques, nécessite une synchronisation autour de modalités de coopération, qui demande d'autant plus de temps que les acteurs sont nombreux et diversifiés (Godier, 2009).

In fine, le temps de la participation citoyenne s'ancre nécessairement dans celui des porteurs de projet, s'articulant peu ou prou avec leurs rythmes propres. Pourtant, s'il répond pour eux à une nécessité ou à une contrainte professionnelle, il en va autrement pour les participants dont l'engagement relève avant tout de la volonté individuelle. Le temps de la participation est alors problématique en termes de mobilisation du public, tant du point de vue du temps individuel disponible que de la volonté de chacun de s'y investir.

> Le temps du public, entre vouloir et pouvoir

La désynchronisation contemporaine des rythmes de vie est patente, chacun répartissant son temps différemment entre les grands champs de la vie sociale (travail, vie familiale, loisir). La participation citoyenne, qui repose sur la création de temps commun, est dès lors problématique sur le plan logistique. La question qui se pose principalement est celle du moment adéquat, apte à favoriser la disponibilité du plus grand nombre : semaine ou weekend ? journée ou soirée ? quelle plage horaire ? La récurrence de cette question renvoie à l'inévitable imperfection des solutions mises en œuvre, qui ne favorisent la présence de certains publics qu'en étant excluantes pour d'autres.

Si certaines mesures sont susceptibles de réduire ce biais, comme par exemple la mise en place de garderies lors de réunions publiques, les évaluations quant à leur effectivité restent cependant mitigées. Les dispositifs de participation numérique en revanche, semblent ouvrir une piste pour pallier les limites temporelles éprouvées par les dispositifs présentiels. En témoigne un recours accru ces dernières années à toutes sortes d'outils numériques (forums de discussion, sondages en ligne, plateformes collaboratives, réseaux sociaux), qui toutefois ne constituent pas des fins en soi, mais sont utilisés en complément de dispositifs physiques, nécessaires au débat comme à la production collective.

Par ailleurs, il est paradoxal de noter que certains publics supposés avoir du temps libre restent bien souvent absents des démarches participatives. La question ne se pose alors plus en termes de temps disponible mais bien de volonté de donner de son temps et partant, des moteurs de l'engagement individuel dans de telles démarches.

« La question ne se pose alors plus en termes de temps disponible mais bien de volonté de donner de son temps et partant, des moteurs de l'engagement individuel dans de telles démarches. »

Différents types de freins à la participation ont à ce jour pu être identifiés par les chercheurs : perte de confiance en l'action publique, faible visibilité du poids de la voix individuelle dans la décision², freins cognitifs ou communicationnels, forme potentiellement intimidante des dispositifs proposés. De là, on peut aisément faire l'hypothèse selon laquelle les démarches institutionnelles sont empreintes d'un formalisme qui constitue un frein à la mobilisation. Il s'agirait donc de penser l'élargissement du public de la participation par un renouvellement des dispositifs, de manière non plus à attirer les participants dans des arènes qui à l'évidence ne conviennent pas à tous, mais d'aller à leur rencontre par des moyens simples et attrayants. Une anecdote rapportée par Françoise Gentil semble aller en ce sens : à l'issue d'un dispositif participatif particulièrement original et engageant³, une dame s'étonne auprès d'elle de s'être prêtée au jeu, et d'y avoir pris part de manière active alors qu'elle s'y rendait sans intention aucune de prendre la parole. Et Françoise Gentil de conclure : « Je ne sais pas ce que l'on gagnera comme personnes nouvelles, comme temps d'investissement, peut-être que ce ne sera que ce temps-là qui aura été donné, mais pour cette dame ça restera quelque chose, et si elle est sollicitée à un autre moment, elle participera peut-être. »⁴

2 Qui renvoie à la théorie du passager clandestin en sociologie : chacun est convaincu que le succès de l'action ne dépend pas de sa participation, qu'il soit marginale. En revanche il sait que le cas échéant il tirera profit de résultats engendrés, qu'il ait été actif ou non.

3 Dispositif mis en place par l'association 27^e région, dans le cadre de la démarche prospective « Pays de la Loire 2040 ».

4 Atelier « les temps de la participation », 16 novembre 2012.

Aussi, sentiment de liberté et convivialité semblent-ils constituer des conditions importantes pour l'engagement dans la participation, comme en attestent les projets menés par le collectif Etc, que nous évoquerons plus loin. La diversification des temps comme des formes de la participation citoyenne semblent donc être à ce jour une piste prometteuse en vue de donner envie aux différents publics de donner de leur temps.

.....

Processus de projet et temps de la participation

> Participation contre planification

Comme l'explique Stéphane Gruet⁵, le paradigme technique prédomine aujourd'hui dans nos manières d'aménager comme de développer la ville. Depuis l'échelle du quartier jusqu'à celle de l'agglomération, la planification cherche à maîtriser la forme urbaine comme le temps, qu'elle enferme dans l'espace par le biais des plannings et autres calendriers. Ces projets s'ancrent nécessairement dans la durée, qui se compte en années voire en dizaines d'années entre leur lancement et l'aboutissement de leur réalisation.

Planifié dans l'espace comme dans le temps, le processus de fabrication de la ville ne laisse que peu de place à ses destinataires, habitants et usagers, sauf à les considérer comme y prenant part en tant qu'acteurs de l'appropriation du projet réalisé. Le temps long des processus est pourtant problématique du point de vue de l'adaptation des formes architecturales et urbaines aux formes sociales, et réciproquement : la statique du projet sur la ville apparaît en inadéquation avec la rapidité des transformations des modes d'organisation sociale (Robert Prost, 1992).

« Dès lors, la participation citoyenne peut être lue comme une tentative de lier le temps du projet architectural et urbain au temps social. »

Dès lors, la participation citoyenne peut être lue comme une tentative de lier le temps du projet architectural et urbain au temps social. Il ne s'agirait plus de penser la ville en référence à des usages-types, comme le font traditionnellement les professionnels de l'urbain, mais d'accompagner l'évolution des modes de vie à travers l'adaptation des projets à des pratiques comme à des besoins concrets. Gage d'adéquation de la forme à l'usage, la participation serait de surcroît vecteur de réenchantement de la ville, lui insufflant le sens que la planification techniciste tend à lui faire perdre⁶.

.....
⁵ *Ibid*

⁶ « La planification déterminant formellement sa fin jusqu'au détail dès l'origine réduit alors la réalisation à une simple exécution ; l'œuvre n'est plus issue d'une mise en œuvre, d'un mouvement incarné qui lui imprime un sens » (Gruet, 2005, p. 83)

Néanmoins, la raison planificatrice peine encore à intégrer pleinement le temps de la participation, qu'elle conçoit le plus souvent de manière extérieure au processus de projet. Cela semble découler de la pression qui pèse sur le temps du projet, de l'inertie des manières de faire, comme d'approches différenciées de ce que la participation engage quant au processus de projet.

> L'exigence déçue de l'amont

Le temps de la participation institutionnelle est souvent jugé par les participants trop court et trop tardif vis-à-vis du processus de projet. C'est que leurs raisonnements butent souvent sur des choix effectués lors de phases antérieures à leur implication, qu'ils ne sont plus en mesure de réinterroger. Leur exigence de l'amont apparaît légitime, mais est confrontée dans la pratique à un certain nombre de freins liés au degré de volontarisme comme aux logiques temporelles des différents types d'acteurs.

La participation citoyenne est fréquemment perçue par les porteurs de projet comme une contrainte : impératif pour les politiques (Loïc Blondiaux, Yves Sintomer, 2002), frein à la réalisation du projet pour les techniciens. Elle est pourtant dans de nombreux cas imposée par la loi, bien que les préconisations réglementaires restent peu prescriptives. L'article L 300-2 du code de l'urbanisme par exemple, spécifie que les démarches doivent être menées « pendant une durée suffisante au regard de l'importance du projet », et selon des modalités au libre choix de l'autorité organisatrice. Il est alors peu surprenant que de nombreuses démarches, pourtant engagées dès l'initiation des projets, soient conçues a minima, et fassent l'objet de peu de publicité. L'inaccessibilité de l'information, tant en termes de source que d'intelligibilité du contenu, serait alors l'un des facteurs de cette impasse de l'amont sur laquelle butte la participation (Sandrine Rui, 1999).

Les pratiques participatives plus volontaristes ne sont néanmoins pas exemptes de difficultés quant à l'exigence de l'amont portée par le public. En ce qu'elles sont conçues de manière délimitée dans le temps, « avec un clap de début et un clap de fin » comme disent les porteurs de projet, les démarches semblent pouvoir s'articuler à n'importe quelle phase des projets. Pourtant, rares sont ceux pour lesquels la participation est engagée dès l'amont, en phase de programmation, voire de réflexion quant à leur opportunité.

Le processus lié au lancement de telles démarches apparaît le premier en cause. Au vu du temps long des projets comme des caractéristiques du temps des élus, il n'est pas rare que la décision politique d'engager une démarche participative n'intervienne alors que le processus de projet est déjà engagé. L'amont est alors souvent dépassé, le moment du lancement de la participation se trouvant encore conditionné par la durée du processus d'élaboration de ses modalités⁷.

.....
7 Processus qui passe par : 1.la définition d'une opportunité d'interaction avec le processus de projet au vu de son calendrier, 2.l'élaboration d'une stratégie participative, 3.le recrutement éventuel d'une assistance à maîtrise d'ouvrage chargée d'animer la démarche, 4.sa mise en œuvre effective.

Plus largement, l'idéal de la participation dès l'amont des projets pose question du point de vue des moyens de coopération entre les porteurs de projet et le public. Les supports de négociation utilisés sont souvent ceux des professionnels de l'urbain : schémas, plans, images de synthèse, dont le degré de précision évolue avec l'avancement du projet. Ainsi, plus celui-ci est pris en amont, plus son expression est abstraite, ce qui est problématique en termes de mobilisation (l'incompréhension de l'objet du débat étant défavorable à l'engagement du public), comme de crédibilité de la démarche (on pourrait y voir une tentative de manipulation : si on ne montre rien c'est que l'on veut cacher des choses⁸).

« L'idéal de la participation dès l'amont des projets pose question du point de vue des moyens de coopération entre les porteurs de projet et le public. »

Toutefois, de nouveaux langages émergent, témoignant de l'ouverture des professionnels de l'urbain à la participation, et laissant présager de possibilités d'impliquer le public de plus en plus tôt dans le projet : « De nouvelles écritures, plus floues et plus aléatoires, permettent alors de représenter le projet de sorte que celui-ci devienne source de débat et de négociation, avant d'être la représentation d'un objet à réaliser. Par la description de situations faites d'images, d'analogies, de métaphores, le projet raconte une histoire dont peuvent émerger des options programmatiques, puis des choix conceptuels. » (Terrin, 2009)

Cette évolution des modalités de négociation du projet témoigne d'une progression de l'approche de la participation, plus qualitative et en prise directe avec le processus de projet.

> Un processus social créatif

L'impensé procédural inhérent à la participation citoyenne (Loïc Blondiaux, 2005), couplé de son application à des projets toujours singuliers caractérisés par un contexte social, politique et territorial particulier, confère son originalité à chaque démarche menée. Chacune d'elle nécessite l'intégration par les participants d'un grand nombre de connaissances et capacités nouvelles : appropriation des enjeux singuliers du projet, mais aussi création d'une situation de coopération entre les parties prenantes du débat (référence à un langage commun, installation de la confiance entre les acteurs dans le meilleur des cas). Pourtant ce temps de sensibilisation et d'apprentissage nécessaire à l'entrée en participation est le plus souvent occulté par les démarches de participation institutionnelles, soumises à la pression de calendriers contraints⁹. Le temps de la participation est donc aussi celui de l'acquisition, en grande partie

.....
8 Et à l'inverse, si l'on en montre trop, c'est que le projet est déjà ficelé...

9 Et ce alors même que certains dispositifs ayant fait leurs preuves, comme les conférences de citoyens, intègrent le principe d'une formation des participants aux enjeux de la question posée comme préalable indispensable à l'élaboration d'un avis éclairé.

« sur le tas », de capacités qui seront mobilisables au-delà du projet *ad hoc* : connaissances quant aux modalités de l'action publique et de sa gouvernance, familiarisation avec les règles du jeu et les supports du débat public, acquisition de compétences communicationnelles. En cela, le temps de la participation, même ponctuel, relève d'un processus de capacitation¹⁰ des participants, favorable à l'élargissement de leur champ d'implication dans l'action publique.

« Le temps de la participation, même ponctuel, relève d'un processus de capacitation¹¹ des participants, favorable à l'élargissement de leur champ d'implication dans l'action publique. »

C'est bien ce qu'ont compris certains professionnels de la participation tels que le collectif Etc, dont l'action est basée sur la génération de dynamiques participatives comme moteur de projet, comme de transformation sociale : « L'objet et l'intérêt de ces expérimentations urbaines n'est pas seulement dans le résultat, mais surtout dans le processus qui le génère et dans le nouvel environnement et les nouveaux comportements qu'il engendre. »¹²

Au cœur de l'action du collectif, le principe du « chantier ouvert »¹³ favorise, le temps d'un projet éphémère sur l'espace public, l'implication de passants, usagers, habitants du quartiers ou d'au-delà, de par un climat convivial et informel (« il y a des curieux qui s'arrêtent, on leur propose de prendre un marteau »¹⁴). Le projet éphémère est néanmoins conçu de manière à s'articuler avec le plus long terme, et ce de deux manières : symboliquement d'une part, lorsque le devenir du lieu investi sert de principe directeur au projet¹⁵ (« on n'a pas voulu mentir aux gens en leur créant un bel espace vert qu'on allait ensuite leur enlever, alors on a fait comme si on commençait à construire »¹⁶) ; concrètement d'autre part, lorsque le projet éphémère impulse une « récupération » par l'institution pour générer du projet durable, comme dans le cas de la place Dormoy à Bordeaux, dont la requalification est aujourd'hui garantie par son intégration au périmètre opérationnel d'un projet urbain concomitant, à la suite de l'intervention du collectif.¹⁷

.....

10 De mise en capacité d'agir.

11 De mise en capacité d'agir.

12 Présentation du collectif sur son site Internet : <http://www.collectifetc.com/>

13 Concept issu de la pratique de l'architecte Patrick Bouchain.

14 Atelier « les temps de la participation », 16 novembre 2012.

15 Projet « place au changement » à Saint-Étienne, mené par le collectif Etc en juillet 2011 dans le cadre de son « Détour de France » : <http://www.collectifetc.com/place-au-changement-chantier/>

16 Atelier « les temps de la participation », 16 novembre 2012.

17 Projet « café sur place » à Bordeaux, en avril 2012 : <http://www.collectifetc.com/cafe-sur-place/>

Le projet éphémère est néanmoins problématique en termes de perpétuation de la dynamique sociale engendrée. Le plus souvent, dès lors que les acteurs qui ont contribué à fédérer le public autour du projet le quittent pour d'autres horizons, et si aucune association locale ne s'implique dans l'animation du lieu, « le soufflé retombe ». En effet, « au vu des temporalités extrêmement courtes, de réelles dynamiques sociales ne peuvent être engendrées que si elles sont pérennisées et accompagnées d'un portage politique fort » (Collectif Etc, 2012). Cette problématique n'est pourtant pas l'apanage du projet éphémère et, pour ceux qui se déploient dans le long terme, se traduit également non seulement en termes d'animation, mais également par l'intensité nécessairement fluctuante de la participation dans la durée. Le temps des validations politiques, du concours de maîtrise d'œuvre, du chantier, sont autant de phases du projet qui constituent des temps morts pour les participants souhaitant accompagner le projet jusqu'à la phase dont ils tiendraient le rôle principal : celle de l'usage et de l'appropriation. Toutefois, le maintien de la dynamique sociale impulsée par la participation semble constituer un atout pour le processus de projet, de par le rôle d'ambassadeur et de médiateur que sont susceptibles de jouer sur le territoire les participants durablement investis. Partant, le temps de la participation constituerait le levier d'un engagement plus durable du public, contribuant à l'émergence progressive d'une réelle culture de la participation.



Le temps du changement culturel

Comme en attestent de nombreux travaux de recherche, la participation citoyenne n'est pas un phénomène récent mais ancré dans un temps long, support de son évolution progressive (Marie-Hélène Bacqué, Yves Sintomer, 2011). Ses modalités comme ses enjeux suivent l'évolution des contextes socio-culturels qui la promeuvent. Ainsi, née d'une logique gestionnaire face aux luttes urbaines des années 1960-1970, elle vise aujourd'hui un renouvellement de l'action publique, dans un contexte de remise en cause de la légitimité de ceux qui hier faisaient autorité, représentants politiques, scientifiques, techniciens. Malgré les limites et les difficultés de sa mise en œuvre, la dynamique créative dans laquelle s'est développée la participation citoyenne au cours de la dernière décennie semble témoigner d'une appropriation grandissante de la part des différents acteurs. Une culture de la participation serait alors en passe de se développer à travers l'évolution nécessairement concourante des cultures techniques et citoyennes.

> Conduite de projet et dépassement des certitudes

Les porteurs de projet sont généralement peu enthousiastes à l'idée d'avoir à mettre en œuvre une démarche participative. L'anticipation de la contrainte occasionnée (ralentissement du projet, remise en cause de leur expertise), semble prédominer sur celle d'une éventuelle valeur ajoutée. Pourtant, si les expériences montrent que la participation influence rarement le projet de façon notable, les professionnels investis dans sa mise en œuvre identifient immanquablement des effets périphériques positifs quant à la conduite de projet : mise à l'agenda de certains sujets, meilleure compréhension des enjeux respectifs des différentes parties prenantes, hiérarchisation des axes de réflexion, reformulation dans un langage non-technique. Directement liés au processus de projet, ces effets sont perceptibles rapidement et participent d'une « montée en conviction » des porteurs de projet : nombreux sont ceux qui, suite à une première expérience participative, disent ne plus imaginer pouvoir s'en passer. La diffusion de telles expériences apparaît alors vectrice d'une réelle évolution des cultures techniques, vers une plus grande intégration des habitants-usagers dans les processus de projet.¹⁸

Cependant, les porteurs de projet restent généralement attachés à une conception techniciste de la participation, un idéal de « boîte à outil » méthodologique, qui leur permettrait de mettre en œuvre des dispositifs-types selon l'objet du débat. C'est alors laisser de côté la dimension contextuelle de chaque démarche, tout comme la composante sociale de leur mise en œuvre. Toutefois, cette conception apparaît aujourd'hui en passe d'évoluer grâce aux interactions de plus en plus fréquentes entre porteurs de projet et acteurs professionnels, spécialistes de la participation. L'étude du milieu hybride auquel ceux-ci appartiennent permet de discerner des logiques divergentes, relevant schématiquement de deux grands pôles (Magali Nonjon, 2005) : celui d'abord des acteurs issus des milieux de l'ingénierie sociale, de l'urbanisme, de la communication, qui ont vu l'ouverture du marché de la participation institutionnelle comme une opportunité d'investissement d'un champ nouveau d'activité, et dont l'approche, essentiellement techniciste, est le plus souvent en adéquation avec celle des porteurs de projet ; celui ensuite des acteurs issus de la sphère militante et d'associations interdisciplinaires comme le collectif Etc, dont l'approche est plus sensible, privilégiant la dimension didactique de la participation dans une logique de capacitation. Des manières de faire de cette seconde catégorie d'acteurs, plus qualitatives, découle en général une plus-value des démarches participatives sur le plan démocratique comme sur celui des dynamiques générées. Ici encore, l'appréhension des effets positifs par les porteurs de projet concourt à l'évolution de leur approche de la participation, dont la dimension sociale comme le nécessaire ancrage dans le temps sont de mieux en mieux pris en compte.¹⁹

.....
18 Cf. étude menée dans le cadre de rencontres RAMAU 2012, portant sur « Les métiers de l'architecture et de l'urbanisme à l'épreuve de l'implication des habitants et des usagers » : COUTURE Aurélie, « Agents territoriaux et consultants « experts » de la participation, des acteurs stratégiques pour l'évolution d'une culture locale », 2012 (à paraître dans les cahiers RAMAU n°6).

19 Idem

« L'appréhension des effets positifs par les porteurs de projet concoure à l'évolution de leur approche de la participation, dont la dimension sociale comme le nécessaire ancrage dans le temps sont de mieux en mieux pris en compte. »

> Participation un jour, engagement toujours ?

Pour le public comme pour les porteurs de projet, l'expérience de la participation semble jouer un rôle crucial dans son appropriation. Elle relève de deux temps distincts : celui de la participation elle-même en tant qu'expérience sociale ; celui ensuite de la récolte des fruits de l'investissement consenti via l'identification de ses effets.

Champ encore en structuration, la participation citoyenne semble aujourd'hui répondre, comme nous l'avons vu, à deux logiques divergentes sans pourtant être antagonistes : appréhendée de manière techniciste, elle est conçue comme un temps court et le plus souvent mise en œuvre à travers des dispositifs classiques, peu engageants pour le public, au risque de générer une frustration contre-productive pour son développement à long terme ; répondant à une logique de capacitation, pensée comme un temps confondu avec celui du projet, la participation favorise la création de dynamiques sociales, susceptibles de s'ancrer dans la durée et de favoriser le développement d'une réelle culture de la participation. Ainsi, comme l'écrit Pierre Mahey : « Qui a déjà vécu l'expérience d'un espace public de débat où la confiance entre les participants est suffisante, produisant du projet et de l'intelligence collective, permettant à chaque intervenant d'être reconnu par les autres autant comme adversaire que comme membre de la communauté, qui a connu ce plaisir ne peut plus douter du besoin que nous avons tous de faire des choses ensemble. »

Au-delà de l'expérience collective et créative que peut constituer le temps de la participation, son appropriation par le public n'est possible qu'à reposer sur le constat d'une réelle prise en compte de sa parole par les organisateurs du débat, articulée d'une traduction dans le projet.

« Au-delà de l'expérience collective et créative que peut constituer le temps de la participation, son appropriation par le public n'est possible qu'à reposer sur le constat d'une réelle prise en compte de sa parole par les organisateurs du débat, articulée d'une traduction dans le projet. »

Immédiatement perceptibles dans le cadre de projets éphémères, les effets de la participation le sont plus difficilement pour ceux qui sont ancrés dans une échelle temporelle comme spatiale plus large. S'il est de bonne pratique que les porteurs de projet, dans un souci de transparence, reviennent *a posteriori* vers le public en vue de lui « rendre des comptes » quant à la prise en compte de ses recommandations, le temps long de la planification urbaine rend l'appréhension des effets problématique. Une solution serait alors, comme le suggère Stéphane Gruet²⁰, de réduire l'échelle des projets afin d'être en mesure de mieux y intégrer le temps de la participation. Le bénéfice serait double : mieux saisissable par le public, le projet serait plus mobilisateur, et favoriserait la création de dynamiques sociales créatives ; ancré dans une temporalité plus courte que celle de la planification à grande échelle, il serait plus propice à l'appréhension des effets.

Ainsi, la vitalité d'un territoire, comme la sincérité des porteurs de projet en matière de participation seraient-elles appréhendables dans une perspective historique, prenant en compte à la fois les dynamiques participatives générées, et leurs effets concrets observables dans la durée. C'est donc sur la base d'une collaboration fructueuse dans le temps entre public et porteurs de projet, que pourra se développer la relation de confiance nécessaire à l'émergence de véritables cultures locales de la participation.



Il apparaît difficile, au premier abord, de percevoir la place que les différents acteurs, au sein de leurs temps contraints, sont susceptibles de concéder à la participation. Celle-ci nécessite cependant du temps pour que s'enclenchent les processus d'apprentissage comme les dynamiques collectives qui permettent débat et production partagée. Ne pas le lui accorder serait contre-productif, allongeant le temps du projet sans pour autant l'enrichir, générant du scepticisme chez les porteurs de projet et de la frustration du côté des participants.

L'idée de participation semble donc contraire à celle de planification : ancrée dans le temps de l'humain, la première introduit une part d'aléa que la seconde tente de combattre à tout prix. Le développement de la participation ne pourra donc passer que par un assouplissement de nos manières de faire la ville. Comme le dit Stéphane Gruet : « Il faut que les décideurs (politiques, économiques) acceptent l'idée selon laquelle si on lâche un peu de maîtrise, vont naître des choses. »²¹

.....
20 Atelier « les temps de la participation », 16 novembre 2012.

21 Idem

Ainsi, prendre le temps de la participation, c'est tenter de concilier le temps de la nature et de l'humain à l'approche technique de la ville, afin de permettre qu'émergent ces événements non planifiés qui contribuent à lui donner du sens. C'est contribuer à faire une ville meilleure, mieux adaptée à l'évolution constante de nos modes de vie, mieux vécue.

« Ainsi, prendre le temps de la participation, c'est tenter de concilier le temps de la nature et de l'humain à l'approche technique de la ville, afin de permettre qu'émergent ces événements non planifiés qui contribuent à lui donner du sens. »

Prendre le temps de la participation, c'est aussi redonner de la valeur au temps lent, celui de la réflexion, de la création, de la culture. C'est permettre à notre société d'évoluer selon les valeurs du vivre ensemble, plus responsables et solidaires.



Bibliographie

Présentation de la démarche 3^e Assises Régionales / Pays de la Loire 2040, Région des Pays de la Loire, novembre 2012.

Dossier « Plus vite! S'adapter ou résister? », in *M3 Société urbaine et action publique*, n°3, automne 2012.

BACQUE Marie-Hélène, SINTOMER Yves (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011.

BLONDIAUX Loïc, « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », in Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey, Yves Sintomer, *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 2005, p. 127-128.

BLONDIAUX Loïc, SINTOMER Yves, « L'impératif délibératif », in *Politix*, n° 57, 2002, p. 17-35.

Collectif Etc, « Expérimenter avec les habitants : vers une conception collective et progressive des espaces publics », *Métropolitiques*, 26 septembre 2012.

GODIER Patrice, « L'interprofessionnalité en actes : le cas des infrastructures de transport urbain », in BIAU, TAPIE (dir.), *La fabrication de la ville, Métiers et organisations*, Marseille, éd. Parenthèses, 2009.

GRUET Stéphane, *L'œuvre et le temps (IV) : Analytique. L'architecture, le temps la ville*, Éditions Poésis, 2005.

MAHEY Pierre, *Pour une culture de la participation*, Paris, éd. Adels, 2005.

NONJON Magali, « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », in *Politix*, 2/2005 (n°70), p. 89-112.

PROST Robert, *Conception architecturale, une investigation méthodologique*, Paris, L'Harmattan, 1992.

RUI Sandrine, « L'impasse de l'amont. Débat public et conflits d'aménagement », in *Annales des ponts et chaussées*, n°92, 1999, pp. 53-57.

TERRIN Jean-Jacques, *Conception collaborative pour innover en architecture. Processus, méthodes, outils*, Paris, L'Harmattan, 2009.

Créer de l'utopie dans la générosité : les conditions matérielles de la participation permettent-elles de transformer la portée de la parole citoyenne?

> Par Nadezhda Larina

Doctorante en science politique, Centre Emile Durkheim, Université Victor Segalen Bordeaux 2

Atelier « Les conditions matérielles de la participation »

Comment faire venir les publics? Comment leur donner envie de rester?
Et de revenir? Quels sont ces « détails » qui comptent? A quelles conditions
l'attention aux aspects matériels (choix des lieux, disposition, prise en charge,
modalités d'animation...) permet-elle de transformer la portée de la participation?

Intervenants :

Pascal Jarry, (Ville de Toulouse), a participé à la création d'instances et d'outils
de concertation.

Eric Troussicot, architecte, scénographe, commissaire d'exposition (Evento 2011,
Bordeaux).

Résumé

Les conditions matérielles de la participation prennent du sens quand il s'agit
des publics absents. L'intérêt porté aux questions de l'organisation technique
des événements participatifs et à l'attention envers la scénographie
des délibérations, pourrait maintenir l'ordre établi de « la violence symbolique »
et empiéter « l'espace public oppositionnel », ou neutraliser « la contre démocratie »
exprimée par des associations et des mouvements non-politiques indépendants.
La solution à la confusion de deux espaces « directionnel » et oppositionnel, pourrait
être trouvée si les décideurs politiques s'intéressent au statut du citoyen, en pensant
à la question des rétributions des participants.

« Il est, en effet, difficile de concevoir comment des hommes qui ont entièrement renoncé à l'habitude de se diriger eux-mêmes pourraient réussir à bien choisir ceux qui doivent les conduire ; et l'on ne fera point croire qu'un gouvernement libéral, énergique et sage, puisse jamais sortir des suffrages d'un peuple de serviteurs. Une constitution qui serait républicaine par la tête, et ultra-monarchique dans toutes les autres parties, m'a toujours semblé un monstre éphémère. Les vices des gouvernants et l'imbécillité des gouvernés ne tarderaient pas à en amener la ruine ; et le peuple, fatigué de ses représentants et de lui-même, créerait des institutions plus libres, ou retournerait bientôt s'étendre aux pieds d'un seul maître. »

Alexis de Tocqueville,

De la démocratie en Amérique I, GF Flammarion, Paris, 1981, p 438

« ...il y a toutes sortes de kitsch : le kitsch catholique, protestant, juif, communiste, fasciste, démocratique, féministe, européen, américain, national, international. ...les mouvements politiques ne reposent pas sur des attitudes rationnelles mais sur des représentations, des images, des mots, des archétypes dont l'ensemble constitue tel ou tel kitsch politique. »

Milan Kundera,

L'insoutenable légèreté de l'être, Gallimard, 1989, p. 373

I l y a quelques années, nombre de projets initiés par des instances politiques et/ou associatives passaient *au vert*, devenant *durables* et *soutenables*.

La tendance actuelle, qu'il s'agisse de projets *top-down* (initiés par le haut, c'est-à-dire par des élus et des institutions) ou *bottom-up* (initiés par le bas, par des associations, des groupes de citoyens) d'aménagement urbain, culturels, artistiques ou éducatifs, est de *faire participer les citoyens*, et non seulement des citoyens déjà engagés dans une activité qui exprime une *volonté générale* et pratique cette nébuleuse participation des habitants depuis un bon nombre d'années¹, mais aussi des *citoyens ordinaires*, jusqu'aux « publics absents », ceux qui adoptent le comportement de la défection en faisant le choix de *l'exit*².

Cette tendance est liée indéniablement au fait que les décideurs politiques sont désormais tenus par la loi d'informer les publics sur des projets en cours et de mener des enquêtes publiques en amont de toute mise en œuvre de projets urbains (La Charte de la concertation de 1996). La loi Barnier de 1995, l'article L 300.2 du code de l'urbanisme, la loi de solidarité et de renouvellement urbain de 2000 (SRU), ainsi que la procédure de débat public vont dans le sens de la participation élargie aux citoyens et campent le décor des procédures obligatoires de concertation. La loi Vaillant dite de « démocratie de proximité » datant de 2002 rend, par exemple, les conseils de quartier obligatoires pour les communes de plus de 80 000 habitants.

Mais l'institutionnalisation de la participation des habitants ne se limite pas à des procédures obligatoires de consultation et d'information portant sur des projets d'aménagement urbain. Nombre de chercheurs pointent du doigt le contexte actuel de la crise du politique et de la démocratie représentative (Yves Sintomer, Loïc Blondiaux, Michel Falise), certains n'hésitant pas à évoquer une nouvelle phase historique du politique, un troisième âge de la démocratie, mêlant dominance de l'opinion (Bernard Manin) et redécouverte de la société civile (Pierre Rosanvallon). Cette mise en mouvement de la démocratie délibérative (Loïc Blondiaux) ouvre les voies d'une participation élargie aux citoyens (injonction participative) en premier lieu par le militantisme associatif, et en second lieu, par la participation institutionnelle organisée par des professionnels de la politique : budgets participatifs à la suite de l'expérience de Porto Alegre, Agendas 21 locaux, commissions du débat public, jurys citoyens, conférences de consensus, conseils de quartier, référendums locaux, etc.

Ces nouveaux dispositifs participatifs renvoient d'abord pour la plupart à un mouvement d'institutionnalisation. Impulsées d'en haut, ces procédures sont pensées, organisées et mises en place par les autorités politiques, à l'échelle locale ou nationale, souvent en décalage avec les initiatives portées par les citoyens

1 Au niveau de l'agglomération bordelaise, on peut citer quelques unes de ces expériences : jardins partagés (Jardin de ta sœur et Terre d'Adeles), ateliers urbains (Bruit du frigo et Alpage), cuisine ambulante (l'atelier de cuisine de la Banque Alimentaire se déplaçant à l'intérieur de l'agglomération bordelaise), associations de surveillance des pouvoirs en place (TransCub, Collectif SDF - Salle des fêtes du Grand Parc, etc).

2 L'économiste Albert Otto Hirschman, dans son ouvrage « Défection et prise de parole » (1970), montre les possibilités d'actions s'ouvrant aux acteurs mécontents d'une organisation : exit (défection, changement de fournisseur), loyalty (loyauté, intériorisation des règles du jeu) ou voice (voix, prise de parole, critique de l'entreprise de l'intérieur); le choix d'exit, selon Hirschman, empêcherait l'entreprise d'évoluer.

eux-mêmes. La sphère publique institutionnelle ne rencontre guère les formes d'expression démocratique émergentes³.

Le mouvement d'institutionnalisation des dispositifs participatifs amène à l'émergence de réflexions portant sur des questions techniques de l'organisation des événements participatifs : moyens d'invitation des habitants, horaires de réunions, possibilité de garde d'enfants sur place, scénographie de l'espace, présence d'animateurs ou de médiateurs, prise de parole par le plus grand nombre de participants, etc.

La problématique des conditions matérielles de la participation suscite de nombreuses questions : Qu'est-ce qui se cache derrière cette notion d'*habitant ordinaire* que l'on veut attirer et *faire participer* à l'expression d'un *intérêt général* qui aurait du mal à être formulé au sein de la société actuelle ? Quelles techniques les décideurs politiques utilisent-ils pour faire en sorte que les habitants viennent à une réunion de concertation ou à un atelier participatif portant sur tel ou tel sujet ? Comment des agents politiques font-ils pour que, une fois le seuil de la porte d'une salle de réunion franchi, les gens prennent la parole et reviennent une autre fois ?

Mais cette formulation de la question même sous l'angle de « conditions matérielles de la participation » ne contribue-t-elle pas à dissimuler la problématique de la « violence symbolique » : des relations dominants-dominés entre les participants et les organisateurs qui continuent à être présents dans des instances de participation institutionnalisée ? La question du statut du citoyen ne devrait-elle pas être également posée ?

Cette panoplie de questionnements nous amène à nous pencher dans un premier temps, sur les notions de *citoyen ordinaire* et de *peuple absent*, ainsi que sur les raisons qui poussent les professionnels de la politique à attirer ces publics dans des instances et des dispositifs de participation institutionnalisée et professionnalisée. Dans un deuxième temps, nous chercherons à définir les « conditions matérielles » de l'attraction de ces publics « sans-voix ».

Il nous a paru pertinent de montrer, dans un troisième temps, que l'institutionnalisation de la participation et la mise en scène des délibérations selon un protocole établi par des élus ou des animateurs recrutés par les organisateurs, tendraient à maintenir l'ordre établi de « la violence symbolique » au sens de Pierre Bourdieu⁴, ce qui ne ferait pas disparaître le « cens caché », mis en exergue par Daniel Gaxie⁵, et ne pourrait pas laisser la place à la *voix* des habitués à l'*exit*. Cette participation *professionnelle* pourrait même empiéter l'« espace public oppositionnel », cher à Oscar Negt⁶, ou neutraliser la « contre-démocratie » prônée par Pierre Rosanvallon⁷, dans le but d'atténuer

.....
3 Loïc Blondiaux, « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines », *Raisons politiques* 2008/02, n°30, pp. 131-147

4 Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, Paris, Editions Le Seuil, 1998, coll. Liber, 134 p.

5 Daniel Gaxie, *Le cens caché*, in *Réseaux*, Editions Le Seuil, 1987, volume 5 n°22, pp. 29-51

6 Oscar Negt, *L'Espace public oppositionnel*, Payot, 2007, 240 p.

7 Pierre Rosanvallon, *La contre-démocratie*, Editions Le Seuil, 2006, 346 p.

la « contestation dévastatrice »⁸ et d'encadrer des mouvements protestataires⁹. La distinction nette des deux champs de la participation, directionnel et oppositionnel, s'avère problématique, mais elle pourrait être réalisée par la procédure la plus banale qui soit : le dédommagement des publics s'engageant dans des dispositifs de participation institutionnelle.

Il nous semble important de décortiquer d'abord la notion de public et de *peuple* à qui s'adressent les conditions matérielles de la participation.



Trouver « le peuple introuvable »¹⁰

Les démarches participatives visent à toucher le plus grand nombre d'habitants. Mais qui est cet *habitant ordinaire* à qui l'on s'adresse et que l'on veut attirer dans des réunions de concertation et d'autres démarches institutionnelles de participation ? Exprime-t-il l'intérêt général ou une multitude d'intérêts divergents en fonction des milieux sociaux, de l'âge, du sexe ? Les décideurs politiques ne prendraient-ils pas en compte cette diversité des publics souvent absents pour adapter l'organisation et le déroulement des dispositifs participatifs et créer des conditions idoines de rencontre entre publics et porteurs de projets et/ou de politiques publiques ?

> Peuple fantôme - peuple absent ?

Utopie nécessaire à l'époque des Lumières, le modèle du « peuple uni » continue d'être une référence des discours politiques et de certaines politiques publiques, malgré l'évolution de la pensée politique. Le défi de participation n'échappe guère à cette logique de l'unification et de la simplification des intérêts multiples propre à une population d'un pays, d'une ville, ou à plus petite échelle, d'un quartier ou d'un tout petit groupe de personnes.

On retrouve l'idée du peuple uni et essentiellement *bon* dans la conception de la volonté générale chez Jean-Jaques Rousseau. La volonté générale dans les théories politiques françaises n'est pas une somme des volontés particulières (théories anglo-saxonnes), mais une volonté qui procède de l'intérêt commun. Cette volonté générale est, selon Rousseau, immanente au peuple, un idéal qui n'a point de divergences : « ôtez [des volontés particulières] les plus et les moins

.....
8 *Ibid.*

9 On peut citer ici, à titre d'exemple, l'initiative russe *top-down* de la création d'un camping de la jeunesse active sur les berges du lac Séliguer en Russie : les organisateurs du projet s'appuient sur des forces vives existant en Russie en les invitant à participer à l'événement, mais certains membres d'associations d'opposition voient dans la démarche du pouvoir en place une tentative d' « encadrer pour faire taire ».

10 Pierre Rosanvallon, *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 1998, 384 p.

qui s'entre-détruisent, reste pour somme des différences la volonté générale »¹¹.

Le peuple de J.-J. Rousseau est idéalisé, élevé au rang des employeurs du « contrat social », uni. Comme les premiers.ères féministes idéalisant toutes les femmes pour qu'elles prennent conscience de leur position de dominées, les militants pour les droits des femmes supposaient par défaut que toutes les femmes souhaitaient s'émanciper, qu'il n'existait pas d'intérêts multiples au sein de la communauté des femmes (la journée de LA femme). On retrouve chez Rousseau cette idée de l'absence de divergences d'intérêts au sein du peuple qui est la source de la démocratie :

« Quel peuple est donc propre à la législation? Celui qui, se trouvant déjà lié par quelque union d'origine, d'intérêt ou de convention, n'a point encore porté le vrai joug des lois; celui qui n'a ni coutumes, ni superstitions bien enracinées; celui qui ne craint pas d'être accablé par une invasion subite; qui, sans entrer dans les querelles de ses voisins, peut résister seul à chacun d'eux, ou s'aider de l'un pour repousser l'autre; celui dont chaque membre peut être connu de tous et où l'on n'est point forcé de charger un homme d'un plus grand fardeau qu'un homme ne peut porter; celui qui peut se passer des autres peuples, et dont tout autre peuple peut se passer; celui qui n'est ni riche ni pauvre, et peut se suffire à lui-même; enfin celui qui réunit la consistance d'un ancien peuple avec la docilité d'un peuple nouveau »¹².

Ce modèle de l'intérêt général et du peuple source de pouvoir a servi de point de repère pour nombre de générations d'intellectuels et de décideurs politiques français. Pierre Rosanvallon a remis en question cette conception unitaire du peuple. Il introduit l'idée du « peuple introuvable », en prônant qu'il n'existe ni peuple fantôme ni citoyens de fiction qui s'expriment au nom de l'intérêt général, mais des publics divers et variés ayant une multitude d'intérêts. P. Rosanvallon parle de l'écart entre la représentation politique du peuple et sa réalité sociologique : de nombreuses enquêtes sociales et statistiques, l'adhésion à un syndicat ou à tel ou tel parti politique, montrent bien les différences entre les couches sociales, la diversité des intérêts particuliers. P. Rosanvallon montre aussi que, depuis les années 70, naissent des représentations différentes du peuple, qui rentrent en concurrence : le peuple-opinion des sondages, le peuple-exclusion des courants populistes et le peuple-émotion des médias : « les individus ne sont plus capables de s'appréhender comme membres d'une société et (...) leur inscription dans une totalité lisible et visible est devenue pour eux problématique »¹³.

L'auteur parle aussi de l'évolution de la société elle-même : il pointe du doigt le déclin de la capacité de l'Etat à intervenir efficacement et la perte de confiance des citoyens à l'égard de leurs dirigeants. Il prône que depuis le début des années 80, nous sommes passés d'une « société de la généralité » - classes sociales,

.....
11 Jean-Jaques Rousseau, *Du contrat social*, Flammarion, GF, 2001, Chapitre VIII, IX et X (« Du peuple »).

12 Pierre Rosanvallon, *Le Peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 1998, 384 p

13 *Ibid.*

négociations collectives, protection sociale - à une « société de la particularité »¹⁴. L'émergence de concepts comme compétence (se substituant aux qualifications) ou employabilité (attachée à chaque personne) sont autant d'indices de cette « grande transformation »¹⁵. Ils montrent que l'attention se focalise sur des individualités plus que sur des groupes, ce qui impose un renouvellement de l'action collective. Dans le domaine social, « l'objectif est maintenant davantage de donner à chacun des moyens véritablement adaptés à la résolution de son problème »¹⁶.

Pierre Rosanvallon souligne que les décideurs politiques devraient définir des individus autrement qu'en termes abstraits.

« Les décideurs politiques devraient définir des individus autrement qu'en termes abstraits. »

Le spécialiste de la démocratie délibérative et participative, Loïc Blondiaux, en développant les propos de Nancy Fraser, Iris Marion Young et d'autres, critique cette notion de *volonté générale* comme un des fondements de la démocratie délibérative qui prétendrait, selon Rawls et Habermas, faire prévaloir la rationalité dans le processus d'échange argumentatif, la réciprocité des arguments (leur acceptabilité par tous), l'impartialité des participants et, à la suite de cela, l'universalité de l'accord final. Les échanges entre citoyens et agents politiques ne pourraient pas être rationnels ni impartiaux, vue la diversité d'intérêts et de facteurs humains qui rentrent en jeu.

Les théoriciens de la démocratie délibérative confondraient, selon Loïc Blondiaux, la « position scolastique de détachement et d'apesanteur du savant »¹⁷ avec la position du citoyen engagé ou non-politisé. On appelle ces derniers « publics absents », c'est-à-dire ceux qui ne participent pas.

Pour L. Blondiaux, les publics absents sont des invisibles de la démocratie : « Un fossé s'accroît au cœur de nos démocraties, sans que l'on s'en émeuve véritablement : celui qui tend à éloigner de l'univers politique des segments de plus en plus nombreux de la société (jeunes, catégories populaires, chômeurs, populations d'origine étrangère...) »¹⁸

Ce sont ces publics avec leurs intérêts et problèmes que les organisateurs des événements participatifs appellent les « publics absents » et qu'ils essaient d'attirer, ainsi que d'inciter à prendre la parole pour exprimer leurs craintes et leurs doutes. La démocratie représentative ne s'intéresserait pas aux publics

.....
14 *Ibid.*

15 *Ibid.*

16 Pierre Rosanvallon, *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Editions du Seuil, 2008, 370p

17 Loïc Blondiaux, Yves Sintomer, « L'impératif délibératif », *in* Politix, Paris, vol. 15, n°57, 2002, pp.17-35

18 *Ibid.*

absents. Car les régimes représentatifs s'orientent par essence vers ceux qui votent¹⁹.

Dans cette veine, Loïc Blondiaux, dans la continuité de la pensée de Daniel Gaxie²⁰ dit que la probabilité de s'exprimer dans l'espace public dépend du niveau social et culturel. Les catégories socialement les plus démunies ne participent pas aux élections car elles ont d'autres préoccupations (assurer leur subsistance pour répondre aux besoins de leur famille). En suivant la pensée de Philippe Corcuff, une telle *démocratie* devient donc sélective, orientée seulement vers celles et ceux qui comptent au regard des décideurs parce qu'ils participent aux élections. Les politiques publiques orientées vers les classes moyennes et les élites affaiblissent et marginalisent encore plus les pauvres, en les privant de ressources matérielles et symboliques qu'ils pourraient utiliser pour s'exprimer dans l'espace public. La démocratie délibérative devrait donc, selon Blondiaux, répondre au programme initial de la démocratie directe : celui de l'égalité politique, l'égalité de s'exprimer dans l'espace public, de participer à la vie de la cité, de contrôler les responsables politiques, d'influencer la prise de décision²¹.

Les agents politiques et les professionnels de la participation ne pourraient donc pas organiser des événements participatifs en se basant sur l'image du peuple uni, peuple fantôme, ayant une opinion publique qui n'existerait pas, étant donnée la divergence des intérêts particuliers. Il existe différents publics : ceux qui sont déjà engagés dans un ou des processus participatifs *bottom-up* ou *top-down*. Et il en est d'autres, ceux que l'on appelle des publics « absents », soit très engagés dans des mouvements contestataires (et boycottant pour cette raison des événements initiés *par le haut*), soit ceux qui ne sont pas ou très peu politisés (et ne s'intéressant pas à la politique en générale et encore moins à la vie de la cité). Parmi ces publics, certains voudraient participer mais n'osent pas franchir le cap de la défiance.

Les conditions matérielles de la participation jouent un rôle primordial quand il s'agit de ces publics absents. Les professionnels politiques essayent d'attirer ces publics par des *astuces* organisationnelles, en demandant des conseils aux spécialistes de la participation et aux agences spécialement créées pour répondre à la demande de plus en plus grande de savoir-faire participatif. Ces spécialistes de la participation sont souvent des sociologues ou d'anciens présidents d'associations reconvertis qui sont de bons praticiens connaissant très bien la psychologie humaine. Le dernier cri dans les milieux politiques français (et pas seulement français) est le travail co-constructif et collaboratif avec les artistes, parce que l'art participatif a beaucoup contribué à l'émergence de la rhétorique participative dans la mise en place de certaines politiques culturelles et, par ricochet, dans d'autres politiques publiques.

.....
19 Philippe Corcuff parle de régime représentatif et non pas de démocratie représentative pour caractériser le système politique français.

20 Daniel Gaxie, *Le cens caché*, Editions Le Seuil, in Réseaux, 1987, volume 5 n°22. pp. 29-51

21 Loïc Blondiaux, Yves Sintomer, « L'impératif délibératif », in Politix, Paris, vol. 15, n°57, 2002, pp.17-35

> Rencontre chimique : quelles conditions ?

Pierre Rosanvallon dit que la démocratie est une expérience. Comment crée-t-on les conditions de cette expérience ?

Des professionnels de la participation, tels Pascal Jarry²² et Mehdi Hazgui²³, donnent des conseils pratiques portant sur les modalités d'organisation de dispositifs participatifs visant à attirer le plus grand nombre d'habitants et notamment de « sans-voix ».

Les spécialistes parlent de l'importance des invitations personnalisées, de l'adaptation des horaires en fonction des publics visés, du remboursement des frais de transport et de garde. Certains organisateurs proposent même des garderies mises à disposition des participants.

Pascal Jarry se dit « ancien cuisinier » : « Avant d'inviter quelqu'un chez moi, je fais le ménage, la cuisine, il faut cogiter comment faire tout ça »²⁴. Par « ménage » et « cuisine » Pascal Jarry entend la bonne et minutieuse préparation des réunions participatives. Ce sont des usagers, des habitués des événements participatifs et des membres actifs des associations de la ville qui lisent des quotidiens locaux et sont à l'affût de nouveaux projets urbains, de nouveaux espaces de rencontres entre des agents politiques et des agents sociaux. Les classes populaires n'ont pas autant de possibilités, ni de temps pour se déplacer à ce genre de réunions, il faut aller les chercher.

Beaucoup de spécialistes conseillent de se servir de réseaux sociaux ou de textos pour attirer des jeunes publics, sans oublier des invitations personnalisées par courrier. Pascal Jarry est persuadé que pour un jeune, recevoir un courrier d'un maire est très flatteur. Mais les agents politiques ne devraient pas oublier d'être explicites dans l'invitation : parler de l'intention d'une réunion, du contenu, du déroulement de l'événement, penser à évoquer la relation de la rencontre avec la temporalité du projet concerné (comment la rencontre est intégrée dans le projet). Eric Troussicot²⁵ témoigne de l'expérience des invitations personnalisées afin d'attirer des forces vives contestataires des communes, ainsi

.....
22 Pascal Jarry est actuellement responsable de la mission jeunesse à la Ville de Toulouse. Il a participé depuis les années 80 à la création d'instances et d'outils de concertation, accompagné les services territoriaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de concertation, ou formé des agents à la méthodologie de projets participatifs. Il a également co-animé un réseau d'acteurs de la démocratie participative.

23 Mehdi Hazgui est président de l'agence Conseils et études sociologiques, basée sur le site de l'économie créative Terres Neuves à Bègles. Il a édité un support de formation « La participation, un cadre de référence(s) » pour Pays et Quartiers d'Aquitaine, portant sur les modalités de la participation élargie aux citoyens. M. Hazgui est souvent recruté par les autorités publiques pour l'animation et l'évaluation des événements participatifs.

24 Pascal Jarry, intervention lors de l'atelier Les conditions matérielles de la participation, Assises de la participation, 16 novembre 2012, Bordeaux.

25 Eric Troussicot, architecte, scénographe et commissaire d'exposition et, notamment, un des commissaires d'Evento 2011, directeur du projet Chantier Mobile, laboratoire artistique mobile d'exploration sociale et urbaine.

que des publics absents, pour le Chantier Mobile²⁶, un des projets préfigurant le rendez-vous artistique et urbain Evento en octobre 2011, dont le concept était *l'art pour une ré-évolution urbaine*, inventé par le commissaire général du festival, l'artiste d'Arte Povera²⁷ italien Michelangelo Pistoletto.

De plus en plus d'organisateur des événements participatifs comprennent la nécessité de l'adaptation des horaires en fonction de différents publics : jeunes parents, personnes ayant en charge des personnes dépendantes ou handicapées, etc. Ils vont même jusqu'à organiser plusieurs réunions portant sur la même thématique pour pouvoir atteindre différents types de participants.

Certaines expériences, comme celle d'Eric Troussicot et son unité mobile créée par le collectif Refunc (Pays-Bas) et Zebra3 (Bordeaux), se déplacent pour collecter la parole citoyenne, en investissant des lieux non-conventionnels : un terrain à côté d'une écurie derrière les pistes de l'aéroport de Mérignac, une ancienne station thermique, en discutant autour d'une table ou en faisant des balades urbaines.

« Certaines expériences se déplacent pour collecter la parole citoyenne, en investissant des lieux non-conventionnels. »

D'autres préfèrent rembourser aux participants les frais de transport, ce qui semble très pertinent, surtout dans le contexte de l'éloignement de nombreux quartiers populaires des lieux de rencontres entre agents sociaux et agents politiques.

Une bonne organisation d'un événement participatif ne se limite pas au « ménage » et à la « cuisine », selon l'expression de Pascal Jarry. Un vrai défi qui se présente aux organisateurs d'événements participatifs, consiste en la question : une fois de nouveaux publics attirés, comment faire en sorte que les gens restent aux ateliers et y participent régulièrement ?

> Aller sans retour ?

La question des conditions matérielles se pose aussi une fois que le seuil de la porte d'une salle de réunion est franchi. La disposition de cette dernière, la présence ou non d'une tribune ou d'une table, le contenu des sujets traités pendant la réunion, la perspective de la prise en compte des recommandations des publics

.....

26 Ce « laboratoire anthropologique » comme l'a appelé Eric Troussicot s'est décliné en 11 stations - 11 rendez-vous avec les habitants de différentes communes de l'agglomération bordelaise. Chaque station portait sur un sujet liant art et philosophie avec de la pratique : « Frontières et Mûrs » (à côté de l'aéroport de Mérignac), « Eco-construction et Habitat collectif » (Parc de Mussonville à Bègles), « Rurbanité » (Parc du château Bétailhe à Artigues-près-Bordeaux), « Utopies » (Ferme de la vacherie à Blanquefort), « Agriculture Urbaine » (Saint-Médard en Jalles), « Gentrification » (Cité de la Benaugue à Bastide), « Formes d'engagement » (Campus universitaire) et d'autres.

27 L'Arte Povera est une forme d'art participatif né en Italie dans les années 60 pour promouvoir l'art comme pratique accessible au nombre élargi de citoyens et utilisant des matières « pauvres » pour créer leurs œuvres.

ou d'une future évaluation et suivi du projet par les participants des réunions, tous ces critères influencent sur l'envie des publics de revenir et, éventuellement, de devenir une des forces motrices des dispositifs participatifs institutionnels.

La symbolique de l'accueil des invités, selon l'expression de Pascal Jarry, se répercute sur le déroulement de l'événement : si les publics sont accueillis par des hôtes.esses, s'ils ont à leur disposition des bouteilles d'eau ou des *casse-croûtes* dans le cas de longues réunions, etc, ils se sentiront alors plus à l'aise et auront envie de revenir.

La disposition de la salle de réunion ou d'un lieu où se déroule une rencontre entre porteurs de projets et habitants, peut influencer le rapport entre ceux qui conduisent et ceux qui participent.

Architecte et scénographe, Eric Troussicot parle de l'importance de la scénographie du lieu : une table est pour lui un « endroit où on organise le chaos : la participation ne s'apprend pas, elle se pratique autour d'une table qui permet de publiciser l'espace »²⁸. La disposition en rond permet de limiter les effets de distinction et de « violence symbolique »²⁹ entre intervenants et public, et favorise la prise de parole par la majorité des participants. Alors que le choix de la tribune est extrêmement nuisible à l'instauration du dialogue : les participants ne voient que la tribune, ils ne se regardent pas entre eux et n'osent pas prendre la parole, par crainte qu'elle ne soit pas légitime ou pertinente.

La prise de parole peut être encouragée par le biais de la division des participants en petits groupes : certaines personnes osent prendre la parole face à un nombre restreint d'oreilles les écoutant, ils se sentent en sécurité et plus assurés pour pouvoir donner leur avis sur tel ou tel sujet.

Concernant les nouvelles procédures délibératives, Loïc Blondiaux parle, lui-aussi, de l'influence de la pratique du travail par des petits groupes à la prise de la parole politique : « En favorisant le travail en petits groupes, en recherchant systématiquement leur cohésion, en accompagnant la parole de chacun, ces procédures contribuent très fortement à abaisser les coûts sociaux de la prise de parole politique. »³⁰

La nature du langage des agents politiques peut aussi déterminer le choix ou le refus de la prise de parole en public. L'adaptation du discours en fonction des publics invités façonne la manière de participer de ces derniers. Le langage très technique, parlant de dossiers non étudiés en amont, peut dissuader à jamais des « sans-voix » de prendre la parole en public.

Pour P. Loncle et A. Rouyer, il est important d'analyser le recours à la pratique participative en fonction « des profils des ressortissants qui se prêtent au jeu

.....
28 Eric Troussicot, intervention dans le cadre de l'atelier dédié aux conditions matérielles de la participation, Assises de la participation, 16 novembre 2012, Bordeaux.

29 Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, Paris, Editions Le Seuil, 1998, coll. Liber, 134 p.

30 Loïc Blondiaux, « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines », *Raisons politiques* 2008/02, n°30, pp. 131-147

de la participation, des types de relations qui s'établissent entre acteurs publics et ressortissants. »³¹

Nombre d'agents politiques plaident de plus en plus pour le recours aux services de spécialistes de l'animation lors de réunions consultatives ou participatives. Cela permet d'apaiser les tensions dans les groupes ou entre décideurs politiques et habitants. Les animateurs ont aussi plus d'expérience quant à la gestion des débats et ils connaissent des astuces pour distraire des publics de plus en plus avides de spectaculaire (Guy Debord parle dans cette optique de la « société du spectacle »³²).

Le choix de l'objet d'une procédure participative conditionne le déroulement de l'événement et peut fausser les résultats des ateliers. Les habitants peuvent ne pas se sentir en mesure de réagir sur un sujet très technique ou très abstrait. Ainsi, un élu souligne l'importance de la proximité d'objectifs avec les habitants : « J'essaye de comprendre pourquoi il y a si peu de gens qui se déplacent à une réunion. Souvent, personne ne vient, même si on a organisé une rencontre où on a mis en place tous les ingrédients. Plus tard j'ai compris que cela arrive quand on ne traite pas de sujets qui concernent les gens au quotidien. »³³

Pierre Mahey, architecte et urbaniste des arpenteurs³⁴ avance l'idée que les gens ont besoin de se construire un entre-soi, pour pouvoir prendre la parole en public et participer à la vie politique³⁵. Il faudrait donc commencer par des *petites choses* qui concernent le quotidien. Ces *petites choses* ce sont les mobilisations des gens autour des petites structures déjà existantes qui traitent de la vie de la cité ou du quartier.

Pour que les publics n'ayant pas l'habitude de participer puissent s'intéresser à une réunion et vouloir revenir encore, les organisateurs essaient de mener les débats sur des sujets qui sont proches du quotidien des habitants. Mais pour un chargé de mission « participation » d'une mairie de la région parisienne, ceci devrait passer par une évaluation constante, par une capacité effective de réponse : « Venir avec un objectif d'écoute est déjà un objectif. Mais il faut que derrière il y ait une capacité de réponse. Sinon les gens diront qu'ils ont été écoutés, mais pas entendus. »³⁶

L'art et la création sont d'autres moyens qui contribuent à entendre les habitants, à les comprendre, à réduire la distance entre les agents politiques et sociaux, et à construire des projets ensemble. Certains ne renoncent pas à l'idée d'organiser

.....
31 Patricia Loncle, Alice Rouyer, « La participation des usagers ; un enjeu de l'action publique locale », in Revue française des affaires sociales (Paris), n°4, 2004, ici p. 133

32 Guy Debord, *La société du spectacle*, Gallimard, 1996, p 224

33 Intervention dans le cadre de l'atelier dédié aux conditions matérielles de la participation, Assises de la participation, 16 novembre 2012, Bordeaux.

34 <http://arpenteurs.fr/>

35 Pierre Mahey, Assises de la participation, 16 novembre 2012, Bordeaux.

36 Intervention dans le cadre de l'atelier dédié aux conditions matérielles de la participation, Assises de la participation, 16 novembre 2012, Bordeaux.

des expositions de travaux photographiques d'habitants, présentant leur vision du quartier³⁷. Cela peut provoquer une discussion ouverte, franche et intéressante pour tout le monde. De plus, la plupart des projets artistiques participatifs ne se limitent pas à une seule réunion, mais se réalisent à long-terme. Ivan Detraz, artiste-architecte, avance dans le même sens : « Ce que l'on appelle la participation ne marchera pas sans l'action collective sur un territoire. Il faut qu'un événement devienne un début d'une histoire, exemple de prise de pouvoir, de prise d'espace, il faut qu'il crée de l'utopie dans la générosité. »³⁸

« Il faut qu'un événement devienne un début d'une histoire, exemple de prise de pouvoir, de prise d'espace, il faut qu'il crée de l'utopie dans la générosité. »

On peut s'interroger : pourquoi serait-ce de l'utopie ? Pourquoi cette histoire collective, cette prise de pouvoir et d'espace par des publics dont on entend si rarement les voix serait utopique ? Cette réalité idéale et sans défaut serait-elle toujours un *non-lieu*, un régime politique parfait qui n'existerait pas en réalité ? L'histoire et la littérature nous ont donné des exemples tragiques de tentatives d'instauration de régimes bénéfiques pour tout le monde sans exception...³⁹ Ces généreuses utopies sont devenues dystopiques et dangereuses : en voulant rendre tous les citoyens heureux et épanouis, les émanciper, les « politiser », les faire participer à la discussion des projets initiés par le haut, on est arrivé facilement à la vision du peuple infantilisé, non responsable de lui-même, ayant besoin d'être guidé et dirigé. En faisant complètement confiance à ceux *who governs*⁴⁰, la majorité des citoyens s'est privée volontairement de toute responsabilité et de toute critique du régime qui devenait une sorte de kitch, selon l'expression de Milan Kundera : « les mouvements politiques ne reposent pas sur des attitudes rationnelles mais sur des représentations, des images, des mots, des archétypes dont l'ensemble constitue tel ou tel kitsch politique ».⁴¹ La « société du kitch » est, pour Milan Kundera, une société qui ne remarque pas les défauts, qui n'accepte

37 Expérience réalisée à Bègles dans le cadre d'Evento 2011.

38 Ivan Detraz, intervention dans le cadre de l'atelier dédié aux conditions matérielles de la participation, Assises de la participation, 16 novembre 2012, Bordeaux.

39 Nous nous référons ici aux dérives des régimes communistes, ainsi qu'aux dystopies littéraires : *1984* de George Orwell, *Le meilleur des mondes* d'Aldous Huxley, *Fahrenheit 451* de Ray Bradbury, *Nous autres* de Ievgeni Zamiatine, etc. L'application de l'idée marxiste par le biais du communisme a amené vers une catastrophe humanitaire. Mais est-ce le communisme qui s'est avéré irréalisable ou est-ce le rêve de l'harmonie parfaite éliminant la douleur, tout conflit et « rendant l'individu transparent » (Edgar Morin, *Atlas des utopies*, in *Le Monde*, Hors-série) qui a conduit au dérapage vers le « socialisme de caserne » ? Selon Edgar Morin, la bonne utopie repose sur la recherche d'une réalité au-delà des apparences et sur la lutte permanente, même malgré le désespoir ; la mauvaise utopie, ou la dystopie, apparaît comme l'acceptation non-réfléchie du réel apparent, comme une non-lutte, le refus du vouloir-vivre et de l'improbable.

40 Robert A. Dahl, *Who Governs? Democracy and power in an american city*, Yale University Press, 2005, 355 p.

41 Milan Kundera, *L'insoutenable légèreté de l'être*, Gallimard, 1989, 373 p.

pas la critique, qui ne remet pas en cause l'ordre établi des choses. La rhétorique participative qui s'installe dans nos sociétés sans une critique préalable, sans décortication de cette notion commence à ressembler à un nouveau kitch : pourquoi il y a ceux qui participent et ceux qui font participer? Pourquoi il y a ceux qui organisent et ceux qui doivent être attirés par tous les moyens? Pourquoi organiser l'espace et inviter les animateurs? Pour neutraliser les tensions?

Les metteurs en scène de la participation, comme les appelle Blondiaux, mettent en place des techniques et équipements susceptibles de cadrer les échanges. Le déroulement et la durée de l'évènement, la prise de parole, les sujets à débattre sont programmés par des autorités en charge de la concertation. Cela maintient le rôle profane du *citoyen ordinaire*, incapable de prendre les décisions et susceptible d'être guidé. On voit bien à travers ces notions le système des dominants et des dominés qui est inconsciemment imposé par les dominants (les professionnels de la politique) et inconsciemment accepté par les dominés (*les simples citoyens*). Les dominés se représentent eux-mêmes en-dessous et n'osent pas prendre la parole, débattre, etc.



Le symbolique sans la violence ?

La mise en scène de la participation maintient donc l'ordre établi des choses : les représentations sur les agents politiques compétents se superposant à celles des citoyens ignorants et non légitimes. Pierre Bourdieu⁴² a appelé cet ordre établi des hiérarchies « la violence symbolique », qui est une croyance collective dissimulant les rapports de force entre les dominants et les dominés. Cette domination sociale est pérenne, car semblant naturelle à tout le monde : au *peuple* qui est perçu par les intellectuels et les agents politiques comme « une masse amorphe qu'il faudrait émanciper »⁴³, et par les citoyens eux-mêmes qui se perçoivent comme non-compétents et inférieurs.⁴⁴

Mais ce système social peut être modifié, selon Daniel Gaxie⁴⁵, par l'instauration de matières politiques dans les écoles, par le système de l'éducation populaire, par la création de mouvements citoyens indépendants des mouvements

42 Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, Paris, Editions Le Seuil, 1998, coll. Liber, 134 p.

43 Philippe Corcuff, Assises de la participation, 16 novembre 2012, Bordeaux.

44 Pour Pierre Bourdieu, la violence symbolique est une domination sociale où les dominants imposent un système de pensée à la population dominée par le truchement de l'éducation et des médias. Les dominés perçoivent cette domination sociale comme légitime et naturelle, car ils se font d'eux-mêmes une représentation négative et intègrent la vision du monde des dominants et le trouve uniquement « possible », et ne songent pas à la contestation ou à la révolte. Ils se sentent inférieurs et insignifiants, stigmatisés, car ils exercent des métiers « invisibles ». Bourdieu les qualifie d'être perçus, alors que les dominants sont ceux qui perçoivent. La « violence symbolique » n'est pas une manipulation, c'est une croyance collective qui permet de maintenir les hiérarchies. Les dominants sont donc soumis sans aucun recours à la force. Les rapports de force qui sont immanents à la hiérarchie sociale sont de cette façon dissimulés, les relations sociales pacifiées. Cette dissimulation des rapports de force permet d'éviter la brutalisation de la société, d'éviter des guerres civiles ou des dictatures.

45 Daniel Gaxie, *Le cens caché*, in Réseaux, Editions Le Seuil 1987, volume 5 n°22. pp. 29-51

politiques qui, eux-aussi, maintiennent la hiérarchie. Mais ce citoyen responsable et compétent, ayant pris conscience de sa position juste dans la société, devrait-il pour autant participer à des événements participatifs institutionnels sans aucune contre-partie? Dans cette perspective, poser la question sur des rétributions possibles des publics participants, ne conduirait-il pas à reconnaître le statut du citoyen et à rendre hommage à la justice sociale?

> Sens caché de l'inégalité vs « cens caché » de la participation

Les inégalités sociales déterminent différents niveaux de participation politique. Les classes sociales les plus démunies sont généralement a-politisées, car préoccupées par d'autres problèmes. Ne possédant pas de vocabulaire politique, elles ne se sentent pas en mesure de comprendre les jeux de pouvoir et les programmes des agents politiques, ce qui amène à l'abstention électorale et à l'absentéisme participatif. Les décideurs politiques, sachant que ces milieux sociaux ne votent en général pas ou votent par affection envers tel ou tel candidat, ne se préoccupent guère des politiques publiques capables d'améliorer les conditions sociales des classes populaires. Selon P. Corcuff cela maintient encore plus les inégalités existantes.⁴⁶

Nombre de penseurs se sont intéressés à la question des inégalités, dont Karl Marx. Pour lui, si l'inégalité était postulée dans l'espace politique, cette inégalité serait maintenue dans toutes les autres sphères⁴⁷. Dans la même veine, Daniel Gaxie et Pierre Bourdieu montrent qu'une série d'inégalités culturelles (entre les sexes, entre les générations, etc.) vont alimenter une nouvelle forme d'inégalité qu'ils appellent une inégalité entre les professionnels de la politique et les *citoyens ordinaires*. La domination politique va instaurer une série de barrières à la participation des citoyens - un cens caché.

« La domination politique va instaurer une série de barrières à la participation des citoyens - un cens caché. »

Cela passe notamment, comme dit Gaxie, par l'exercice d'un certain type de langage d'expert, de spécialiste, qui va provoquer une certaine forme d'incompétence relative du côté des citoyens ordinaires, en les mettant à l'écart, en les dépossédant des moyens d'intervention dans la sphère politique. Ces contraintes restreignent donc les publics de la participation⁴⁸.

Cette représentation négative de soi-même par les classes populaires se conjugue avec la « vision misérabiliste et paternaliste de la société », en reprenant l'expression

46 Philippe Corcuff, Assises de la participation, 16 novembre 2012, Bordeaux.

47 Karl Marx, *A propos de la question juive*, Aubier-Montaigne, 1971, 154 p.

48 Daniel Gaxie, *Le cens caché*, in Réseaux, Editions Le Seuil, 1987, volume 5 n°22. pp. 29-51

de Philippe Corcuff⁴⁹. Selon lui, même le théoricien de la violence symbolique ne peut y échapper, ni les militants politiques qui dans leurs discours laisseraient entendre que le peuple est une masse incompétente qu'il faudrait émanciper « comme on émancipe les esclaves »⁵⁰.

Déjà Alexis de Tocqueville parlait de cette infantilisation de la société :

« Au-dessus de ceux-là s'élève un pouvoir immense et tutélaire, qui se charge seul d'assurer leur jouissance et de veiller sur leur sort. Il est absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux. Il ressemblerait à la puissance paternelle si, comme elle, il avait pour objet de préparer les hommes à l'âge viril ; mais il ne cherche, au contraire, qu'à les fixer irrévocablement dans l'enfance ; il aime que les citoyens se réjouissent, pourvu qu'ils ne songent qu'à se réjouir. Il travaille volontiers à leur bonheur ; mais il veut en être l'unique agent et le seul arbitre. »⁵¹

Mais à quelle condition ce citoyen se représentant en bas de l'échelle de la hiérarchie sociale, infantilisé et instrumentalisé par les décideurs politiques, peut-il se rendre compte de la violence symbolique présente dans la société et avoir un impact sur la prise de décision politique ? Peut-il changer les représentations du pouvoir ?

> Le rôle du citoyen

Pour Daniel Gaxie, les citoyens ne peuvent effectuer des choix, ni « participer », car ils sont dépossédés par le système social inégal des moyens de connaître et de maîtriser le champ politique. Certaines populations ne peuvent pas suivre le déroulement des événements politiques, étant incapables de déchiffrer leur signification, car elles ne possèdent pas et ne manipulent pas de langage politique spécifique. L'éducation populaire, l'école, peuvent et doivent, selon Gaxie, pallier ces inégalités de compétences politiques et permettre aux citoyens de retrouver le statut de commanditaires du système politique dans le sillage de Jean-Jacques Rousseau.

« Seuls le développement de l'action des organisations populaires, l'invention de nouveaux mécanismes de formation ou l'extension de la durée de la scolarisation s'accompagnant d'une refonte du système d'enseignement qui favorise actuellement ceux qui sont préparés à l'action scolaire par l'environnement socioculturel du milieu familial, notamment par l'introduction d'un enseignement politique donnant à tous, par des procédés pédagogiques explicites, la possibilité d'acquérir une compétence politique, pourraient partiellement limiter la logique du système social qui tend présentement à reproduire les inégalités de politisation.

.....
49 Philippe Corcuff, Assises de la participation, 16 novembre 2012, Bordeaux.

50 *Ibid.*

51 Alexis de Tocqueville, *Démocratie comme despotisme*, extrait de *De la Démocratie en Amérique*, vol II (Quatrième Partie : Chapitre VI), 1840.

On mesure ainsi que le refus de l'entrée de la politique à l'école au nom de la laïcité ou son cantonnement dans les cours d'instruction civique contribue, parfois bien involontairement, à la perpétuation de ces inégalités. Ce n'est qu'en organisant des enseignements offrant une présentation systématique des forces politiques, de leur histoire, de leur organisation, de leur programme, de leurs prises de position sur les principaux enjeux, et surtout, de leur idéologie, que l'on pourrait tenter de compenser la très faible familiarité que certains élèves entretiennent avec la politique et leur donner ainsi l'occasion de mobiliser les savoirs et les techniques scolaires pour acquérir une certaine compétence en ce domaine.»⁵²

L'éducation populaire et la participation aux mouvements non-politiques alternatifs pourraient donc rompre le cercle vicieux de la violence symbolique.

« L'éducation populaire et la participation aux mouvements non-politiques alternatifs pourraient donc rompre le cercle vicieux de la violence symbolique. »

Mais ce nouveau citoyen actif émancipé ne jouera probablement pas le jeu de la participation institutionnelle.

Selon Pierre Mahey, les publics absents des ateliers officiels de concertation ne sont pas forcément que des publics complètement indifférents à la vie de la cité : ils font les choses à une plus petite échelle, sur leurs territoires, dans leurs quartiers, avec des gens et des associations qui les aident. Leurs actions sont durables et touchent continuellement la population en co-crédant des projets architecturaux et sociaux ensemble : « Ils ne vont pas dans les instances de débat, ils préfèrent rester entre eux, avec des gens qui leur ressemblent. Souvent ils sont frustrés parce qu'ils travaillent dans les instances de démocratie participative, ils les créent même, mais on les oublie et ils ont l'impression qu'on les a pas écouté. »⁵³

Ces personnes qui pratiquent la participation non-institutionnelle forment leur identité, la construisent en restant au début entre eux, mais peuvent aussi sortir un jour « sur le grand ring »⁵⁴ si les agents politiques se donnent comme objectif d'aller dans ces endroits-là pour chercher les forces vives et travailler avec elles ultérieurement.

Mais si les agents politiques comptent utiliser ces forces vives de la société, faire participer les citoyens actifs non seulement à la vie de leur quartier, mais à la vie de la cité, ou de l'agglomération, pourquoi alors ne pas reconnaître leur statut de professionnels dans ce domaine? Les décideurs politiques sont dédommagés pour leurs engagements politiques, ce qui leur permet de participer aux réunions

.....
52 Daniel Gaxie, *Le cens caché*. In : Réseaux, Editions Le Seuil, 1987, volume 5 n° 22. pp. 29-51.

53 Pierre Mahey, Assises de la participation, 16 novembre 2012, Bordeaux.

54 *Ibid.*

publiques de concertation ou de consultation, les animateurs aussi, les hôtes et les hôtesse d'accueil également ainsi que les intervenants, les techniciens... Tout le monde, sauf les habitants invités. Ce n'est pas étonnant que certains puissent se sentir instrumentalisés, trop encadrés, manipulés, etc.

En reconnaissant que le statut de citoyen n'est pas inférieur à ceux des professionnels de la politique, on arrive donc à la question de justice sociale et politique : pourquoi les citoyens devraient-ils participer gratuitement?



Problème de justice sociale et politique

La prise de conscience des conditions de la violence symbolique et du cens caché de la participation peut amener les citoyens à se sentir humiliés par l'état actuel du système participatif institutionnel. Cette même prise de conscience par *les représentants du peuple* pourrait contribuer au développement de la considération envers les habitants. Ce qui pourrait se manifester par la présentation de projets en amont des réunions, par l'envoi de dossiers préalables, par des propositions de rémunération du temps consacré à l'étude et à la participation aux discussions.

Si les professionnels de la politique n'osent pas poser la question de la rémunération des citoyens, on pourrait considérer qu'ils refusent de reconnaître le statut du citoyen, de reconnaître que son temps est précieux comme celui des acteurs qui sont dédommagés pour faire participer.

« Si les professionnels de la politique n'osent pas poser la question de la rémunération des citoyens, on pourrait considérer qu'ils refusent de reconnaître le statut du citoyen. »

Le système démocratique suisse est exemplaire dans ce sens. C'est un système dans lequel une fonction politique est peu ou pas dédommagée : la majorité des députés en Suisse exercent une activité professionnelle parallèlement à leur mandat parlementaire pour lequel ils ne perçoivent pas de salaire mais une indemnité de présence. Cela pourrait servir de modèle pour la rémunération des personnes participant activement à la vie de la cité, d'autant que les personnes qui participent sont souvent les bénévoles ou les présidents d'associations déjà impliquées dans la vie de la ville.

Il nous semble qu'une des limites de la professionnalisation de la participation élargie aux citoyens, c'est le fait qu'elle pourrait amener à la confusion entre deux espaces d'expression publique : l'espace de la contre-démocratie essentiellement bénévole et organisé par la société civile sans intervention de professionnels du politique ; et l'espace institutionnel de la participation. Ce dernier a sa place dans une vraie démocratie délibérative, mais pourrait monopoliser l'espace

d'intervention et d'action citoyenne se manifestant par des mouvements sociaux. Le précurseur de l'actionnalisme, Alain Touraine, insistait dans le même sens : « les mouvements sociaux sont par définition une composante singulière et importante de la participation politique »⁵⁵. Pour lui, la participation se présenterait comme une contestation institutionnalisée.

Pour Pierre Rosanvallon, la participation se présente sous la conception de la démocratie comme qualité, mais pas comme procédure. La qualité de la démocratie se mesure, selon lui, en la possibilité et la présence dans la société de la contre-démocratie (l'ensemble des instruments de surveillance et d'évaluation des gouvernants qui concourent à l'exercice de la citoyenneté). Ces instruments permettent d'éviter l'absolutisme des gouvernants et de surveiller les « serviteurs » de la politique⁵⁶.

Loïc Blondiaux opte aussi pour des formes de changement social plus révolutionnaires : mobilisation dans les rues ou devant les tribunaux, vote obligatoire ou changement constitutionnel. Mais il ne nie pas l'importance de nouvelles formes participatives professionnalisées :

« ...l'enjeu de l'exploration des formes démocratiques nouvelles est considérable : il tient à la possibilité de faire participer au processus de prise de décision tous ceux, sans exclusive, que cette décision risque d'affecter. Il est celui de l'accès à l'espace public et au processus de fabrication des politiques de tous ceux que le fonctionnement déréglé et le jeu socialement biaisé des institutions de la démocratie représentative tendent aujourd'hui à rendre invisibles. »⁵⁷

La question de la rémunération des publics se consacrant au *jeu participatif* reste néanmoins ouverte, vue sa délicatesse et son ambiguïté : la rémunération des publics permet-elle d'éviter leur instrumentalisation ou au contraire, contribue-t-elle à la dépendance de leurs opinions vis-à-vis de ceux qui payent ?

Une autre question se pose dans la même veine : la thématique des « conditions matérielles » ne contribue-t-elle pas à produire des espaces de parole citoyenne artificielle et détachée de la réalité en essayant d'éviter les confrontations entre les publics et les décideurs, en scénarisant l'espace pour atténuer les tensions et en gommant chaque conflit ?

Loïc Blondiaux parle dans ce sens de l'importance du conflit pour la participation minimale du public :

« ...l'extrême formalisation de la procédure, la durée limitée de l'expérience, l'absence d'interconnaissance préalable entre les membres du panel de « profanes » rendent improbable le surgissement d'un débat sur le débat

55 Alain Touraine, *La sociologie de l'action*, Paris, Éditions du Seuil, 1965, 507 p.

56 Pierre Rosanvallon, *La contre-démocratie*, Éditions du Seuil, 2006, 346 p.

57 Loïc Blondiaux, *Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines*, in *Raisons politiques* 2008/02, n° 30, p. 131-147

et la contestation de l'intérieur du dispositif lui-même. Les techniques d'animation mobilisées, la forte scénarisation du dispositif sur lequel les participants n'ont qu'une très faible prise peuvent contribuer à placer ces derniers dans une position passive. Les organisateurs de l'événement, s'il n'existe pas de garde-fous institutionnel suffisants, y disposent également des moyens d'orienter la discussion vers le consensus, qu'il soit défini ou non à l'avance. »⁵⁸

Mais L. Blondiaux ne manque pas de mentionner le bon côté de l'institutionnalisation de la participation : ces espaces sont en général sans parti pris, s'ils sont animés par des indépendants et que les règles du jeu sont définies et claires, ainsi que défendues par une autorité indépendante. Ce fait peut encourager la participation des personnes qui n'osent pas dépasser le cens caché de la participation.

.....
58 *Ibid.*



Bibliographie

- BOURDIEU Pierre, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998, coll. Liber, 134 p.
- BOURDIEU Pierre, « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps modernes* n° 318, janvier 1973, pp. 1292-1309.
- BLONDIAUX Loïc, SINTOMER Yves, « L'impératif délibératif », in *Politix*, Paris, vol. 15, n° 57, 2002, pp.17-35
- BLONDIAUX Loïc, « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines », in *Raisons politiques* 2008/02, n° 30, pp. 131-147
- DAHL Robert A., *Who Governs?: Democracy And Power In An American City*, Yale University Press, 2005, 355 p.
- DEBORD Guy, *La société du spectacle*, Paris, Gallimard, 1996, 224 p.
- FALISE Michel, *La démocratie participative*, Paris, Editions de l'Aube, 2003, 199 p.
- GAXIE Daniel, *Le cens caché*, in *Réseaux*, Paris, Editions Le Seuil, 1987, volume 5 n° 22, pp. 29-51.
- HIRSCHMAN Albert Otto, *Défection et prise de parole*, (1970), Paris, Fayard, 1995, 216p.
- KUNDERA Milan, *L'insoutenable légèreté de l'être*, Paris, Gallimard, 1989, 373 p.
- LONCLE Patricia, Rouyer Alice, « La participation des usagers; un enjeu de l'action publique locale », in *Revue française des affaires sociales* (Paris), n° 4, 2004, ici p. 133
- MANIN Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996, 320 p.
- MAHEY Pierre, *Pour une culture de la participation*, Paris, Adels, 2005, 130 p.
- MARX Karl, *A propos de la question juive*, Paris, Aubier-Montaigne, 1971, 154 p.
- NEGT Oscar, *L'espace public oppositionnel*, Paris, Payot, 2007, 240 p.

ROSANVALLON Pierre, *La contre-démocratie*, Paris, éditions du Seuil, 2006, 346 p.

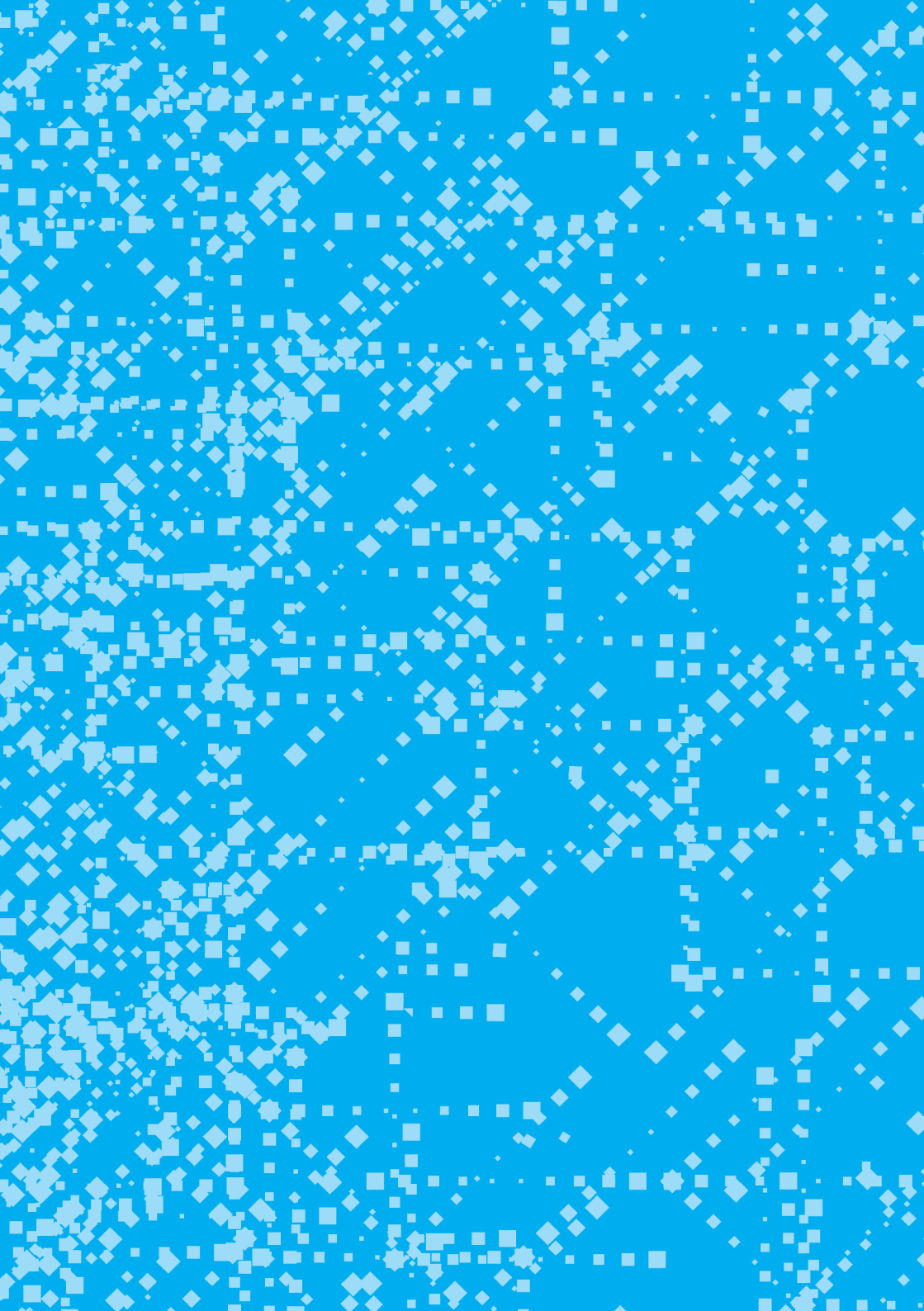
ROSANVALLON Pierre, *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, éditions du Seuil, 2008, 370 p.

ROSANVALLON Pierre, *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 1998, 384 p.

ROUSSEAU Jean-Jaques, *Du contrat social*, Paris, Flammarion, GF, 2001, Chapitre VIII, IX et X (« Du peuple »)

TOCQUEVILLE Alexis (de), *De la démocratie en Amérique I*, Paris, GF Flammarion, Paris, 1981.

TOURAINÉ Alain, *La sociologie de l'action*, Paris, Éditions du Seuil, 1965, 507 p.



The background is a vibrant blue with a complex, abstract pattern of white and light blue geometric shapes. These shapes include squares, diamonds, and lines, some of which are arranged in a way that suggests a network or a data visualization. The overall effect is modern and dynamic.

Conférences & Tables rondes

Conférence

Qu'est-ce qu'être gouverné et être représenté ?

Pierre Rosanvallon, historien au Collège de France, déploie depuis de nombreuses années une oeuvre sur la démocratie et son histoire, afin d'en comprendre l'actualité.

Sa trilogie (*Le Sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel*, Gallimard, 1992 ; *Le Peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Gallimard 1998 ; *La Démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Gallimard, 2000) poursuivie par *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance* (Seuil, 2006) renouvelle en profondeur l'appréhension de notre rapport à l'histoire de la démocratie.

Prenant ses distances avec le discours du « déclin du politique » sans évacuer les critiques formulées en direction de l'idéal démocratique, posant que la démocratie s'est « toujours manifestée à la fois comme une promesse et comme un problème », Pierre Rosanvallon rend alors possible un à-côté de ce qu'il nomme « les institutions électorales-représentatives », un espace aussi disponible pour la participation citoyenne.

Il revient à **Loïc Blondiaux**, professeur de science politique à la Sorbonne et président du conseil scientifique du Groupement d'Intérêt Scientifique, d'introduire cette conférence en ouvrant le chemin de la participation qu'il a contribué à clarifier et populariser en France. Savoir ce que signifie être représenté et être gouverné y figure au rang des questions premières.

Table ronde



Les publics absents

Qui sont les « publics absents » ? Qui sont ces hommes et femmes qui ne participent pas à la vie démocratique et citoyenne ? Quelles réalités multiples (à la fois de vie et d'approche de l'action publique) cette notion recouvre-t-elle ? Comment cette non-participation nous éclaire à son tour sur les différentes raisons qui peuvent nous éloigner de la « chose publique » ? Ainsi, comment favoriser des dispositifs qui pourraient nous en rapprocher ? Et comment répondre à ceux qui se plaignent d'un débat public confisqué ?

Avec le philosophe **Patrick Viveret**, co-fondateur de « Roosevelt 2012 », ont été abordées les nouvelles perspectives ouvertes par la mobilisation citoyenne et les mouvements auto-organisés comme « Roosevelt 2012 ». Que peut-on attendre de ce type de mouvement ? Est-il l'expression d'un renouveau de l'action citoyenne ou un simple mouvement d'exaspération ?

Laurence Monnoyer-Smith, professeure en sciences de l'information et de la communication, témoignait de la vigueur de ce type de mouvements qui fleurissent de plus en plus sur le net. Mais au-delà de l'outil, Internet engendre-t-il à lui seul de nouvelles formes de citoyenneté ? Permet-il pour autant à de nouveaux publics de s'engager ? Quels peuvent être les effets pervers de ce type de « mobilisation technologique » ?

Pierre Mahey, architecte et urbaniste, a fait part de son expérience et de ses convictions : comment faire avec ce que sont les personnes, dans la multiplicité de leurs individualités ? Que « faire » avec celles et ceux qui n'entrent pas dans les cadres institutionnels ou ne sont pas particulièrement des « citoyens actifs » ? Comment l'invention de nouveaux espaces « hors cadre », faisant la part belle à tout un chacun et lui permettant de s'exprimer avec ce qu'il est, contribue à faire démocratie ?

Alexandre Romanès, poète, co-fondateur et directeur du Cirque Romanès sous lequel se déroulaient les Assises, a illustré par ses anecdotes sa façon d'aller chercher les « publics absents ».

Au-delà des expériences et des compétences de chacun, l'intérêt de cette table ronde est de confronter des regards pluriels, de permettre aux uns de réagir par rapport aux démarches des autres afin d'ouvrir le champ des possibles.

Conférence

Qu'est-ce que participer engage ?

La participation citoyenne semble aujourd'hui en capacité de régénérer une démocratie électoralo-représentative en butte à des questionnements. Cependant, force est de constater que les difficultés rencontrées dans le déploiement des dispositifs de démocratie participative, notamment autour de la question des publics absents, nous obligent à réinterroger les bases mêmes du pacte démocratique et du rapport gouvernant/gouverné fondé sur la notion de citoyenneté.

Qu'est-ce que participer engage ou met en jeu au niveau individuel ?
Qu'est-ce que participer induit et provoque au niveau collectif ? Le développement de la démocratie participative peut-il, au final, permettre de repenser les politiques et actions publiques ? Peut-il déboucher sur l'exercice du pouvoir, pour le peuple certes, mais également par celui-ci ?

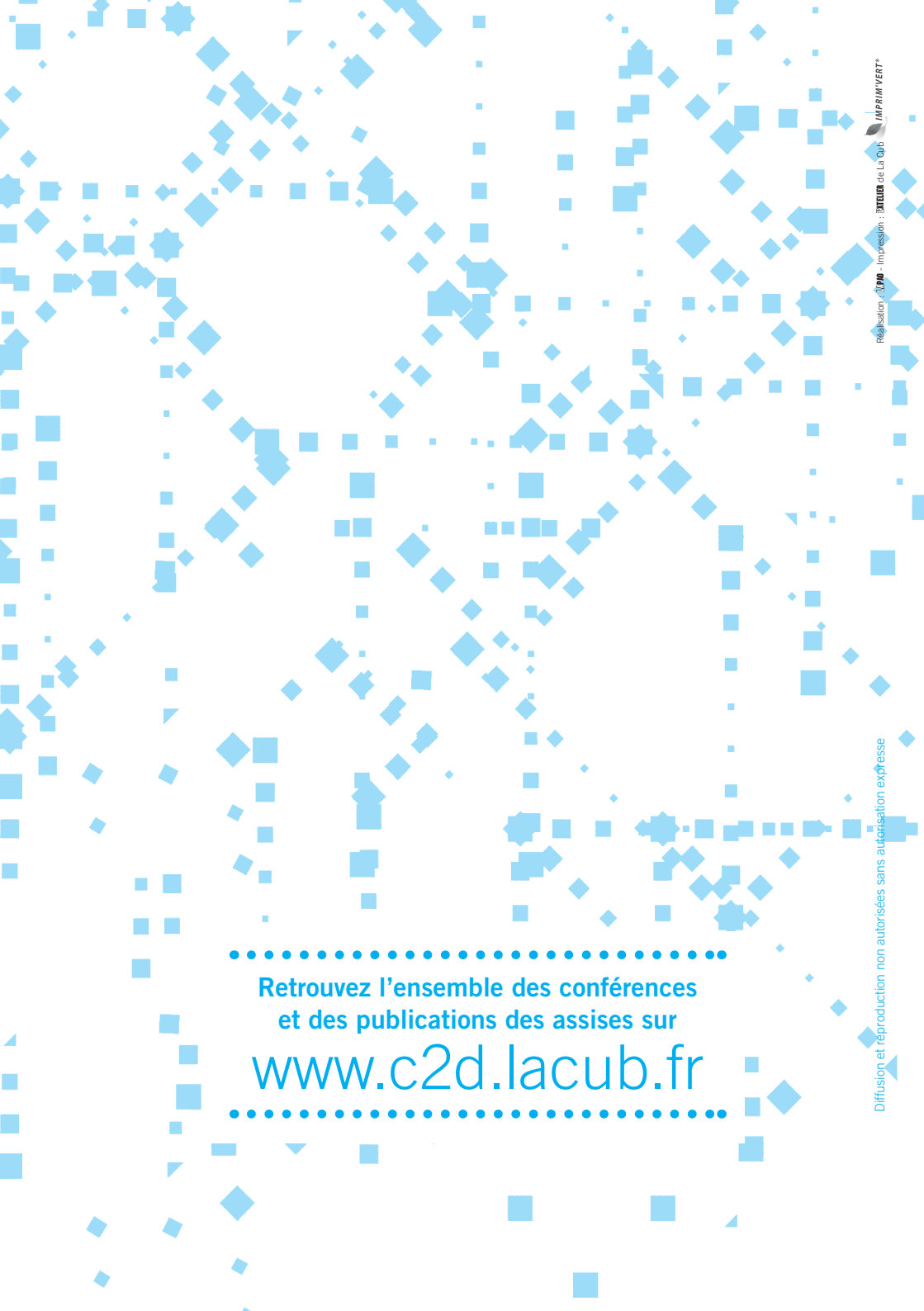
Pour obtenir des éléments de réponses à ces questions, Joëlle Zask, philosophe spécialiste de philosophie politique, et Philippe Corcuff, sociologue et politiste, sont venus rendre compte de leurs travaux et projets de recherche respectifs sur le sujet.

Joëlle Zask nous livre sa vision sur la mise en jeu de l'idéal démocratique qu'implique la participation citoyenne à travers l'articulation des trois notions que sont « prendre part », « apporter une part » et « recevoir une part ». Son propos, notamment parce qu'il pose la question de la participation au-delà de la sphère politique et emprunte des exemples au monde des loisirs, à la famille, au sport ou à d'autres champs, permet d'élargir les perspectives.

Philippe Corcuff présente quant à lui une lecture critique de la démocratie participative telle qu'elle s'exprime aujourd'hui, et reviendra sur ce qui fait obstacle, selon lui, à la participation citoyenne.

Il s'agit également de voir dans quelle mesure la démocratie participative (ou « contributive ») peut permettre de redéfinir le mode de gouvernance même de nos démocraties et, ce faisant, de réorienter les politiques publiques.

Il s'agit enfin de comprendre comment la participation citoyenne offre, sous la forme d'une « coopérative démocratique des individualités », l'opportunité d'une (ré)appropriation citoyenne du projet politique (au sens de projet de société).



.....
Retrouvez l'ensemble des conférences
et des publications des assises sur
www.c2d.lacub.fr
.....

Ces Actes présentent un ensemble de réflexions issues des Assises de la participation organisées par le Conseil de développement de l'agglomération bordelaise (C2D) en novembre 2012.

A la suite des différents ateliers, neuf jeunes chercheurs ont effectué un profond travail d'analyse à partir des éléments d'échanges auxquels ils ont pu assister. Chacun livre ainsi à sa manière sa propre vision de la participation sous un angle à chaque fois différent : « L'implication citoyenne dans la prise de décision et la gestion publique », « le conflit comme condition démocratique des démarches de participation », « Le renouvellement des formes de participation citoyenne au prisme d'internet » ou encore « prendre le temps de la participation ».

En contrepoint aux neuf articles, une deuxième partie présente les différentes conférences qui se sont déroulées pendant les Assises, avec notamment la conférence d'ouverture de Pierre Rosanvallon, historien au Collège de France.

C2D - Conseil de développement durable
de l'agglomération bordelaise
La Cub - esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux cedex
05 56 93 65 11 - c2d@cu-bordeaux.fr
www.c2d.lacub.fr & sur facebook

COMMUNAUTÉ
URBAINE DE BORDEAUX
LACUB
www.lacub.fr



CND un espace de démocratie participative